

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2022

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

De l'ouverture à la délibération n°3	Délibération n°4 et 5	Délibérations n° 6	Délibérations n° 7 à n°21	Délibération n°22	Délibération n° 23	Délibérations n° 24 à 26	Délibération n°27	Délibération n°28	Délibérations n° 29 à n°35	Délibération n°36	Délibération n° 37 à la fin
Présents : 41	Présents : 41	Présents : 40	Présents : 41	Présents : 40	Présents : 40	Présents : 39	Présents : 39	Présents : 39	Présents : 39	Présents : 42	Présents : 39
Absents : 0	Absents : 2	Absents : 2	Absents : 2	Absents : 3	Absents : 2	Absents : 2	Absents : 5	Absents : 6	Absents : 2	Absents : 0	Absents : 2
Pouvoirs : 14	Pouvoirs : 12	Pouvoirs : 13	Pouvoirs : 12	Pouvoirs : 12	Pouvoirs : 13	Pouvoirs : 14	Pouvoirs : 11	Pouvoirs : 10	Pouvoirs : 14	Pouvoirs : 13	Pouvoirs : 14

L'an 2022, le 28 septembre à 19h10 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 19 septembre 2022

==

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur Wandrille Jumeaux a fait le choix de mettre fin à ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales, il m'a fait connaître cette décision par courrier dont j'ai pris connaissance le 6 septembre 2022.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Monsieur Bruno Rebelle, candidat suivant de la liste «Montreuil, l'écologie aux responsabilités» a été convoqué à la présente séance et il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation. Cher Bruno, bienvenue au conseil municipal de Montreuil. »

Sont présents : Mme BENSARD, Mme BERTIN, M. STERN, M. BESSAC, Mme DEHAY, Mme YONIS, Mme HEUGAS, M. DI GALLO, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, M. ABDOULBAKI, M. VIGNERON, Mme HRISTACHE, Mme KA, Mme LANA, M. PERREAU, M. LAMARCHE, Mme PEYRAMAURE, Mme TERNISIEN, Mme MAZE, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, Mme KEITA, Mme ATTIA, Mme LORCA, M. MOLOSSI F, Mme ALPHONSE, M. LE CHEQUER, Mme BONNEAU, Mme GUERIN, Mme LE GOURRIEREC, M. MADAULE, M. MOLOSSI T, M. SERNE, Mme SERRES, M. CONSALVI, Mme DOUCOURE, M. LEROY, M. MBARKI, Mme PREVIATO, M. REBELLE.

Procurations : Mme MENDOUCHE à M. DI GALLO, M. BELTRAN à Mme ATTIA, M. LEGHMIZI à Mme HEUGAS, M. CHARLES à Mme LE GOURRIEREC, M. CHESNEAUX à Mme PEYRAMAURE, Mme DEFINEL à M. LEROY (de l'ouverture à la délibération n° 3, puis pour les délibérations n° 5 et 6), M. DELAUNAY à M. STERN, Mme HEDHUIEN à

Mme BERTIN, Mme LELEU à M. MOLOSSI, M. METTEY à Mme GLEMAS, M. TOME à Mme LANA, M. GALERA à M. MADAULE, Mme POULARD à Mme BONNEAU, M. GUILLOT à Mme MAZE (de l'ouverture à la délibération n° 3, ainsi que pour la délibération n°36), Mme CREACHCADEC à M. LE CHEQUER (de la délibération n° 22 à 35, puis de 37 à la fin), Mme ALPHONSE à Mme HRISTACHE (de la délibération n° 24 à 35 puis de la délibération n° 37 à la fin).

Absents : M. GUILLOT et Mme MAZE de la délibération n° 4 à la fin (sauf pour la délibération n° 36) ; Mme CREACHCADEC lors des délibérations 22, 27 et 28, M. DELAUNAY pour la délibération 27 et 28 ; M. BELTRAN pour la délibération 27 et 28, M. TOME pour la délibération 28.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, Mme Liliana HRISTACHE a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h10.

==--==

PROPOS INTRODUCTIF DU MAIRE

Présentation de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mesdames et messieurs les élus, chers Montreuilloises et chers Montreuillois,

Le temps de la rentrée désormais paraît loin derrière nous, car tant de choses se sont produites depuis. Je pense évidemment à la formidable journée des associations montreuilloises qui a mobilisé de nombreux acteurs associatifs et rassemblé beaucoup de monde samedi dernier. Merci à elles et eux.

La rentrée paraît lointaine, pourtant il me semble absolument nécessaire de démarrer ce conseil municipal en adressant, au nom de la Municipalité, mes remerciements les plus sincères à toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont rendu cette rentrée scolaire possible à Montreuil dans de bonnes conditions.

Je veux remercier l'ensemble des responsables, ceux qui sont présents ce soir et ceux et celles qui sont absents, et dont la responsabilité est grande dans le dispositif et l'organisation de ce moment, et vers lesquels mes pensées les plus chaleureuses sont orientées. Je veux remercier les agents de l'atelier municipal qui ont travaillé tout l'été pour rénover une partie de notre patrimoine scolaire. Ils ont réalisé de multiples travaux, de la rénovation complète des sanitaires de l'école Jean Jaurès et Jules Ferry, à l'installation de nombreux tableaux numériques et tableaux blancs pour répondre à des besoins plus spécifiques, une diversité d'interventions qui améliore de manière concrète le cadre de vie des élèves montreuillois et de leurs enseignants. Je veux remercier également les agents de la propreté des bâtiments, qui ont nettoyé de fond en comble nos écoles avant la rentrée. Cet effort particulier, réalisé avant la rentrée se prolongera ensuite tout au long de l'année avec notamment le concours et le renfort des ATSEM. 15 nouveaux postes ont ainsi été créés en 2022 et sont pourvus. En 2 ans nous avons en tout créé 30 postes d'ATSEM et nous avons passé leur nombre de 83 à 113 sur notre commune permettant ainsi d'améliorer l'accompagnement des petites et moyennes sections maternelles. C'est un engagement important de notre campagne municipale que nous avons pris devant les Montreuilloises et les Montreuillois. A ce rythme, nous atteindrons bien l'objectif de 60 postes d'ATSEM d'ici la fin du mandat, portant l'ensemble à 143 professionnels. Cela représente une amélioration majeure des conditions d'accueil et de bien-être à l'école pour les petites montreuilloises et les petits montreuillois. Ces agents forment, en effet, un binôme efficace avec l'enseignant en l'épaulant sur l'accueil du matin, les règles d'hygiène et la gestion quotidienne d'une classe d'une vingtaine d'enfants en moyenne. Nous sommes convaincus que c'est un facteur clé de réussite dans nos écoles. Cet engagement, je veux le souligner, est d'autant plus important qu'il se fait dans un contexte financier difficile s'agissant de création nette de postes pour la collectivité.

Montreuilloises, Montreuillois, chers Élus, ce contexte vous le connaissez. Nous subissons et vous le subissez de plein fouet avec l'augmentation des prix des denrées alimentaires, de près de 10 % en un an, ou encore l'envolée du prix du carburant, du gaz, et de l'électricité tandis que de l'autre côté, les salaires stagnent, ou ne suivent pas suffisamment le rythme de l'inflation. Je ne reviendrais pas ici sur les profiteurs de crise et sur l'absurdité sans égale de notre système économique et financier qui contribue à créer des crises tout en spéculant dessus. Pendant que le gouvernement s'entête à refuser de taxer les supers profits (alors que les conservateurs anglais le font), pendant ce temps-là il n'y a pas de bouclier de déployé pour les collectivités locales. Je veux vous informer que nous voyons nos factures exploser dans tous les domaines, et j'aurais l'occasion d'y revenir dans le détail lors de notre prochaine séance du conseil municipal. En résumé, même si nous avons anticipé l'inflation dans notre projet de budget 2022, nous constatons une hausse plus forte encore de 1,2 million d'euros pour l'énergie autrement dit pour les fluides la plupart de nos écoles étant chauffées au gaz. 1,2 million d'euros pour l'énergie et près de 900 000 euros pour les dépenses de tout ordre en ce qui concerne le fonctionnement de nos services. Les études et les prévisions ne sont guère encourageantes, nous avons récemment découvert une enquête de l'association des grandes villes de France qui font des prévisions assez alarmantes dans les prix du gaz et de l'électricité dans les mois qui viennent. La question évidemment de savoir à quel niveau d'inflation nous serons confrontés il est aujourd'hui extrêmement difficile de savoir quel sera son impact financier sur notre budget, dans un an ou même dans 6 mois. Dans ce contexte je crois que nous pouvons toutes et tous mesurer davantage l'effort que représente le recrutement de nouveaux personnels pour mieux servir la population et ainsi la nécessité d'augmenter nos recettes, ce que nous avons décidé en responsabilité lors du vote du budget en mars dernier et qui nous permet cette année de tenir sur 3 fronts : faire face à l'inflation ; assumer la hausse de nos dépenses de fonctionnement et accroître notre capacité d'investissement pour être à la hauteur des besoins présents et futurs de notre population. Nous tenons bon mais aux côtés de certaines d'autres collectivités locales nous demandons solennellement au gouvernement d'étendre le bouclier énergétique aux collectivités et d'augmenter la dotation globale de fonctionnement à un niveau acceptable au vu de l'inflation. C'est le sens de la tribune que j'ai signée au nom de la municipalité avec d'autres maires il y a quelques semaines. Mais alors qu'approche le débat budgétaire au Parlement force est de constater que nous n'avons aujourd'hui aucune visibilité sur les mesures de ressources qui seront prises. Nous le demandons solennellement, car l'enjeu est de taille pour le bloc communal et dans les communes, qui, comme à Montreuil ont fait le choix de mener des politiques sociales et de solidarité. Les orientations que nous avons prises et qui nous précèdent pour un grand nombre d'entre elles ne sauraient être sacrifiées sur l'autel de la crise économique et de l'explosion des prix de l'énergie. Mettre en difficulté le service public local c'est prendre le risque de briser le lien étroit, le lien de confiance qui s'est formé au fil du

temps avec la population. Nous avons constaté unanimement les capacités de résilience de notre service public local pendant la crise sanitaire et les capacités d'intervention du service public de manière générale. En temps de crise pourtant les difficultés vont grandissant et je crois que ces difficultés expliquent ce pourquoi la seule réponse qu'une large partie de la population européenne, en quête de sens, se jette, s'est jeté, comme en Italie dans les bras grands ouverts de l'extrême droite qui les enferme dans une étreinte glaciale. Dimanche soir vous le savez, l'extrême droite a remporté les élections législatives en Italie, la semaine précédente c'était en Suède. Progressivement les idéologies de haine et de violence se diffusent en Europe. Fidèle à sa terrible histoire partout elle prend le pouvoir, les droits des peuples reculent, les mouvements sociaux et les travailleurs sont réprimés comme au Brésil, les droits des femmes sont attaqués comme aux États-Unis, mais pas seulement. La presse est muselée comme en Pologne. La fraternité et les droits notamment de la Justice et des universitaires sont mis en cause comme en Hongrie. En France, le rassemblement national a réussi à faire élire 89 députés au Parlement en juin dernier ils occupent des fonctions décisives : vice-présidence de l'assemblée nationale, participation au groupe de travail sur le renseignement et accès aux secrets défense etc. La progression de l'extrême droite est un échec collectif car devant ses impuissances la peur et le repli sur soi viennent nourrir l'option autoritaire.

Chères Montreuilloises, chers Montreuillois, voici dans quel contexte et dans quel état d'esprit nous prenons la responsabilité de vous servir et de conduire ici des politiques publiques en cohérence avec nos valeurs de justice sociale et d'écologie. C'est notamment au nom de ces valeurs que nous avons décidé d'engager les forces vives de la municipalité aux cotés des habitantes et habitants de Montreuil rassemblés dans leur ras-le-bol et leur combat face à la situation vécue par les usagers du service de transport de bus. Depuis le début de la semaine, après qu'ait débuté une mobilisation citoyenne que je salue. Nous menons une campagne de mobilisation qui consiste à porter haut et fort la voix des Montreuilloises et des Montreuillois par le biais d'une pétition que nous vous invitons à partager largement pour mettre une pression forte sur la présidente de la région Île-de-France et Île-de-France Mobilités. Nous souhaitons porter la colère des usagers et des usagères des services de bus des services de transport en commun au niveau du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, dénoncer les conditions de transport indignes vécus par les usagers et demander comme le demande notre slogan tout simplement plus de bus pour Montreuil soit a minima un retour à la normale après deux années de cadencement lié à la crise sanitaire et cela signifie qu'Île-de-France Mobilités doit prendre ses responsabilités et revenir sur ses décisions qui ont contribué à dégrader le statut des chauffeurs de bus à la RATP. Je vous propose ainsi que nous votions ensemble un vœu du conseil municipal sur la situation des bus et des transports en commun dans notre ville et pour l'introduire je lève la séance pour permettre au conseil de quartier Branly Boissière et au collectif d'habitants de nous expliquer ce qu'ils ont vécu et les raisons de leur mobilisation. Je vous en prie. »

INTERRUPTION DE SÉANCE

Intervention d'un collectif d'habitants sur la situation des bus à Montreuil

VŒUX

Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Merci Monsieur le Maire et permettez-moi au nom de la municipalité et je crois de l'ensemble du conseil municipal de remercier de ces témoignages qui ont été partagés à l'instant et qui sont édifiants et je crois qu'au-delà de la situation du bus 102 en disent long sur l'exaspération de nos concitoyennes et de nos concitoyens face aux conditions de transport des bus. Le vœu qui est présenté par la majorité et dont j'espère sera adopté par l'ensemble du conseil municipal fait suite à la dégradation intolérable de la fréquence des bus dans notre commune. Je voudrais rappeler d'abord que 25 % seulement du territoire de Montreuil aujourd'hui est à moins de 500 mètres d'une station du réseau structurant c'est donc une double peine qui est vécue par les usagers des transports en commun. Alors certes cela s'améliorera avec l'arrivée du T1 et de la ligne 11 qui va faire l'objet d'une restructuration du réseau de bus dans notre commune. Mais d'ici là, comment accepter une situation où lorsque l'on va au lycée, lorsque l'on doit travailler ou comme ça a été dit par les intervenants mener sa vie normalement, accéder à la culture, aux soins, et on doit subir des attentes qui sont parfois de plus d'une heure. C'est inacceptable. C'est un droit fondamental que celui d'aller et venir, qui est entravé, qui est empêché et ce n'est pas faute de le dire d'ailleurs puisque l'offre qui avait baissé au moment de la crise sanitaire n'est jamais depuis revenue à la normale, alors même que les maires d'Est Ensemble ont interpellé à plusieurs reprises Île-de-France Mobilités et la présidente de la région Valérie Pécresse. Au cœur de l'été, des citoyens se sont mobilisés, des usagers, des habitants du quartier Branly Boissière, une pétition a été mise en ligne je crois qui aujourd'hui récolte plus de 3000 signatures pour dire leur exaspération. Nous voulons vous dire que nous soutenons votre démarche et disons « cela suffit ». Ensemble, Élus, usagers, Associations d'usagers des transports, nous devons nous mobiliser collectivement pour exiger un retour immédiat à des conditions dignes de transport du quotidien. Donc nous avons des demandes très précises à faire à Île-de-France Mobilités parce que oui bien sûr c'est la RATP qui a aujourd'hui un gros problème de recrutement mais d'où vient-il ? que les métiers autrefois attractifs n'attirent plus ? Cela n'est pas sans lien bien sûr vous l'avez dit avec une dégradation des conditions liées à l'ouverture à la concurrence et pendant que certains jouent aux apprentis libéraux ce sont les conditions sociales qui se dégradent et les usagers qui trinquent. Et de ce point de vue la responsabilité lourde de la présidente de région, organisatrice des transports, d'assurer des conditions d'amélioration des statuts des travailleurs de la RATP. La Présidente de région a une responsabilité pour rétablir les fréquences normales pour les habitants et donc au profit de ce vœu nous vous invitons à vous connecter également sur le site « monbusmabataille.fr » pour que chacune et chacun puisse se rendre compte de la dégradation de la circulation et des fréquences de bus en décalage avec ce que nous serions en droit d'attendre et puis signer la pétition que la municipalité a mise en ligne et exiger un retour à un niveau d'exploitation des bus en vigueur avant la crise sanitaire sur la commune de Montreuil et le département de la Seine-Saint-Denis, le rétablissement d'une qualité de service en régularité et en ponctualité sur l'ensemble des lignes du réseau, un retour à une offre de transport 100 % publique en Île-de-France et la fin du processus de mise en concurrence de nos transports en Île-de-France et l'amélioration des conditions sociales des machinistes de la RATP pour rétablir l'attractivité de ces métiers. Et donc nous vous invitons à vous mobiliser pour signer avec les usagers, les citoyens, les Élus, cette pétition et aux Elus à adopter le vœu en ce sens au conseil municipal. Je vous remercie. »

Vœu proposé par la majorité, sur les bus « se déplacer est un droit ! »

Présentation du vœu initial :

« Cet été, la ligne de bus 102 a connu un coup d'arrêt qui a largement perturbé le quotidien des habitant-es du quartier de la Boissière. Plusieurs arrêts, 8 au total, n'ont pas été desservis, empêchant les usager-es de réaliser leurs déplacements les plus essentiels.

Il ne s'agit ici que d'un exemple qui illustre le désarroi des Montreuillois-es et plus particulièrement des habitant-es des quartiers populaires. Sommes-nous la variable d'ajustement budgétaire de la politique de la région en matière de transports en commun du quotidien ? La ligne 102 n'est en effet pas un cas à part dans le réseau de bus Montreuillois. On ne compte plus le nombre de lignes dont la régularité n'est plus assurée, où les

usager-es n'en peuvent plus d'attendre le bus, et d'être entassés quand il finit par arriver. Ces conditions de transport du quotidien pourtant si essentielles pour nos travailleuses et travailleurs, nos étudiant-es, nos habitant-es ne sont pas acceptables.

Rappelons au passage que la fréquence des bus, qui avait été réduite pendant la crise sanitaire, n'est toujours pas revenue à la normale, en dépit des nombreuses interpellations des Maires d'Est-Ensemble restées sans réponse. Rares sont, en effet, les journées pendant lesquelles les usager-es des bus n'ont pas à souffrir d'une très longue attente qui parfois dépasse une heure sur certaines lignes.

Les habitant-es de Seine-Saint-Denis et plus généralement de l'est francilien sont les moins bien dotés en matière d'infrastructures de transport et les plus éloignés des réseaux structurants. La dépendance à un réseau de bus fiable n'en est que plus essentielle pour nombre de nos concitoyen-nes qui appellent déjà à un rééquilibrage territorial en matière de transports.

C'est donc une double peine vécue par les usager-es qui se mobilisent à juste titre et que nous soutenons. Se déplacer est un droit fondamental qui n'est plus assuré dans ces conditions.

Nous n'acceptons pas la volonté d'Île-de-France Mobilités de livrer les transports franciliens à la concurrence. La dégradation du service se fait déjà sentir en deuxième couronne, où des lignes ont été privatisées : des personnels sous pression, des lignes qui ne traversent que les quartiers « rentables », une relation dégradée entre les usager-es et les personnels.

Ce n'est pas aux Montreuillois-es, en particulier aux habitant-es des quartiers populaires de subir ce fiasco qui résulte du manque d'anticipation dans le recrutement des conductrices et des conducteurs. Si les conditions d'emploi ne sont pas attractives, des solutions immédiates doivent être trouvées ! Nous nous joignons au cri d'alerte des conductrices et conducteurs de la RATP qui ont à cœur leur mission de service public.

Quant à la hausse du pass navigo, elle n'est pas acceptable alors même que les transports se dégradent partout. Elle est d'autant plus malvenue que le service rendu n'est pas à la hauteur des besoins des habitant-es. Inacceptable mais également insupportable pour la population qui ne vit ni dans l'insouciance ni dans l'abondance !

Par conséquent :

Considérant comme intolérable et injuste les retards et l'attente que connaissent les usager-es au quotidien ;

Considérant les inégalités territoriales dans l'offre de transports en Seine-Saint-Denis et l'éloignement des habitants du réseau structurant ;

Considérant la dépendance d'autant plus forte au réseau de bus du quotidien qui en résulte ;

Considérant le droit aux transports et à la mobilité comme un droit fondamental ;

Considérant la dégradation des conditions de travail des machinistes de la RATP ;

Le conseil municipal de la ville de Montreuil demande :

- le retour au niveau d'exploitation des bus en vigueur avant la crise sanitaire sur la commune de Montreuil et sur le département de Seine-Saint-Denis ;
- le rétablissement d'une qualité de service en régularité et en ponctualité sur l'ensemble des lignes du réseau de bus ;
- Un retour à une offre de transports 100 % public en Île-de-France et la fin du processus de mise en concurrence de nos transports en Île-de-France ;
- l'amélioration des conditions sociales des machinistes de la RATP pour rétablir l'attractivité des métiers à la RATP. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci, donc je conclus qu'on est sur le débat sur le vœu et pas sur l'intervention liminaire. Bon admettons. Ce sujet sur les transports est grave. Moi je ferais le lien comme ça l'a été fait plus ou moins dans l'intervention liminaire du maire avec l'envolée des votes populistes et d'extrême droite auxquels on assiste dans toute l'Europe qui sont en partie le résultat de l'absence de prise en compte des besoins des populations, et le nonaccès à certains services publics à commencer par les transports en commun mais on pourrait parler du logement, et d'autres sujets [...] fait partie de ses causes. On ne parle pas que d'un sujet « localo-localiste » ou d'un sujet technique, on parle d'un sujet profondément politique au sens noble du terme. Évidemment nous avons tous été choqués par un certain nombre de faits et il y a, hélas, pas qu'à Montreuil que la RATP a tendance à très facilement punir un quartier dès que des violences ou des incivilités sont commises sur des conducteurs. Généralement, même sans prendre la peine de prévenir les élus locaux qui le découvrent. Ce qui est très problématique, mais le problème est bien plus large. Et il est un peu regrettable dans le vœu proposé, finalement on se contente de demander le retour à la situation pré-covid parce que avant le covid on demandait, me semblait-il, des augmentations de fréquence et une amélioration de l'offre et de la qualité des services notamment pour les bus à Montreuil. C'est dommage aussi de ne pas en profiter pour interroger sur la façon dont l'offre sera adaptée et augmentée avec l'ouverture des nouvelles stations de la ligne 11. C'est bientôt, c'est dans quelques mois, quelques semaines. Ça va amener des déplacements supplémentaires en transports en commun, ce qui est très bien mais le redéploiement du réseau bus dans le contexte actuel où la RATP et Île-de-France Mobilités sont plutôt en train de baisser l'offre, laisse de grosses inquiétudes sur le redéploiement des lignes et l'augmentation d'offres qui devaient accompagner l'ouverture des nouvelles stations de la ligne 11. Donc on est dans une situation où on devrait demander davantage, on devrait parler de la ligne 11, on aurait pu profiter aussi pour remettre une couche sur la deuxième phase du tramway T1. Pourquoi ne pas en parler dans ce vœu ? Puisque on fait un vœu sur les transports qui s'adresse à Île-de-France Mobilités et à la RATP si j'ai bien compris, deux acteurs majeurs sur ces sujets. Au passage je me permets de dire que si les représentants de la municipalité allaient dans les réunions organisées par Île-de-France Mobilités sur ces sujets-là au lieu d'être la seule ville non représentée quand il s'agit de parler du tramway T1, compte-rendu écrit à l'appui. La seule ville qui n'était pas représentée dans la réunion de relance du projet de prolongement de la ligne 1 c'était la ville de Montreuil. On a rien sans rien, c'est-à-dire qu'il faut se battre pour ça. Il ne faut pas seulement faire des grandes déclarations, des vœux et des pétitions, il faut aller à Île-de-France Mobilités, il faut parler aux élus qui sont à Île-de-France Mobilités, il y a des élus communistes à Île-de-France Mobilités. Soit dit en passant, je dis ça un peu pour Olivier Stern avec la mise en route de la mise en concurrence des bus, elle a été faite hélas avant Valérie Pécresse elle a été faite avec les voix contre du Parti communiste et des Verts, mais pas avec les voix contre d'un certain nombre d'élus qui sont représentés dans la municipalité. Bon il faut dire les choses telles qu'elles sont parce qu'après c'est un peu facile d'accuser les ultralibéraux ... quand c'est Jean-Paul Huchon qui a lancé la mise en concurrence des bus contre l'avis d'une partie de sa majorité avec l'appui des voix de droite. Ce sont des choses qui arrivent, mais l'honnêteté oblige à le dire. Il faut aussi dire que la zone à faible émission donc la ZFE est bientôt mise en place. »

Le maire demande à M. Serne de conclure.

M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Vous êtes un peu gonflé ça fait trois quarts d'heure que vous avez la parole et nous on a le droit à 5 minutes sur toute votre intervention liminaire, plus la discussion sur le vœu, plus enfin les ATSEM ... tout ça ... on ne peut pas en parler j'imagine tout ce dont vous avez parlé on n'a pas le droit ...bah vous nous coupez la parole très bien. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je rappelle pour la bonne information qu'au dernier conseil municipal vous avez parlé plus que la totalité des conseillers de la majorité réunie. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, mesdames et messieurs. Je fais juste une petite parenthèse pour dire que je vais faire une intervention liminaire et je parlerai des transports en justification de vote du vœu. Je ferai une intervention liminaire parce qu'il ne sera malheureusement nulle part réellement question ce soir de la situation financière de notre collectivité. Je vais donc l'aborder ici dans le cadre de mon propos introductif car de mon point de vue la situation financière de la ville est inquiétante. Après avoir augmenté les impôts en mars dernier, après avoir augmenté les prix des prestations municipales en juin vous avez par décision unilatérale Monsieur le Maire en juillet mobilisé donc un crédit de 10 millions d'euros pour boucler les fins de mois. En parcourant les décisions du maire on constate que ces tensions financières ne vous interrogent nullement sur votre train de vie. En tout état de cause ils ne remettent pas en cause le plan de communication qui est le vôtre. Puisqu' au même moment où la ville s'endette pour pouvoir boucler ses fins de mois, la ville attribue pour plus d'un million d'euros le marché d'impression du journal municipal. Je regrette que les débats sur l'état des finances de la ville soit totalement évacués par vous et votre majorité Monsieur le Maire l'argent magique n'existe pas et il faut dire effectivement ce qui doit être prioritaire et cela devrait être débattu démocratiquement en conseil municipal. Malheureusement il n'en sera rien grâce à votre majorité, pour boucler les fins de mois difficiles vous pouvez mobiliser, par simple décision du maire, jusqu'à 40 millions d'euros soit l'équivalent de l'argent nécessaire pour construire deux écoles. Nous voilà rendus à mi-mandat et malgré le vote de 3 budgets, le conseil municipal ne sait toujours pas quels sont les investissements que vous allez pouvoir financer d'ici 2026, ni d'ailleurs comment vous allez arbitrer entre les besoins exprimés dans les différents quartiers de notre ville. Chaque année, s'agissant des investissements nous devons nous contenter de saupoudrage et de bouts de projet. Si au niveau des investissements un plan de communication judicieux peut permettre de masquer la réalité pour un temps il n'en est rien au niveau du fonctionnement. Au niveau du fonctionnement quotidien de la ville, les non-choix et la navigation à vue créent des situations compliquées. On ne compte plus les services de la ville en souffrance et on mesure là toute la limite de la politique de non remplacement des agents absents qui est la vôtre. Pour illustrer mon propos, je citerai par exemple la situation actuelle au service de la vie associative je voudrais ici saluer le dévouement des agents qui a permis encore samedi dernier, malgré les difficultés, de tenir une belle journée des associations. Mais le fonctionnement d'un service public ne peut pas reposer sur le dévouement des agents. Voilà un service calibré pour disposer de 12 agents et qui aujourd'hui fonctionne avec moins de la moitié de ses effectifs et qui plus est, sans chef de service titulaire. La situation du service est tellement intenable qu'aujourd'hui cela se voit au niveau des usagers en effet toutes les nouvelles demandes de créneaux des associations sont mises en attente faute d'agent pour les traiter. Je pourrais parler de la même façon des agents de la propreté des bâtiments ceux-là même dont on sait combien ils ont été en première ligne au moment du covid. Je pourrais parler de la même façon des agents de la police municipale, des agents du garage, des animateurs et d'ailleurs je pourrais aussi y rajouter les intervenants artistiques vacataires de la ville de Montreuil qui manifestaient ce soir à l'entrée du conseil municipal pour dénoncer leurs contrats précaires, je cite « reconduits d'années en année, le taux horaire inchangé depuis 2013, des plannings morcelés » et j'en passe. Je crois qu'à un moment donné il faut que cet état de fait change et que cesse la fuite en avant et que nous ayons en conseil municipal les vrais débats sur l'avenir de notre Ville. Je vous remercie. »

Intervention de M. Baptiste PERREAU – conseiller municipal

« Merci Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chères Montreuilloises, chers Montreuillois. Les transports publics dans des conditions dignes sont un droit. Oui les transports publics dans des conditions dignes sont un droit. La situation vécue par la population dans nos transports publics est inacceptable. Les trajets en bus sont devenus un vrai parcours du combattant où temps d'attente allongé, bus supprimés, bondés, insultes, bousculades, sont le quotidien de celles et ceux qui les utilisent et bien entendu ceux qui les conduisent. Nous pensons sincèrement qu'il n'y a pas un machiniste qui soit heureux de transporter les usagers dans de telles conditions. La population victime de ces dysfonctionnements nous oblige. D'autant plus que ces usagers sont les plus écologiquement sobres dans cette période de crise climatique et cumulent les peines. Peu ou pas d'offre de mobilité, une ZFE qui est socialement injuste, l'augmentation des tarifs de transport et l'éloignement des services publics, la qualité de service n'est clairement pas au rendez-vous et le compte n'y est pas. Madame Péresse, présidente de la région Île-de-France et de Île-de-France Mobilités lance un ultimatum à la RATP pour rétablir 100 % de l'offre de transport. Quand on sait que Île-de-France Mobilités, d'après les chiffres qu'ils viennent de poster ne peuvent offrir que 75 % de l'offre de service des bus sur les horaires covid. Une prime à la cooptation allant jusqu'à 500 €, une prime de 2000 € pour inciter les chômeurs à devenir chauffeur de bus et lance au travers de Île-de-France Mobilités une grande campagne de presse et de publicité au profit des opérateurs privés. On peut y lire : « pour que Louise puisse aller au judo toute seule, pour que Soraya puisse prendre sa garde à 6h30 pour qu'Yves puisse être à l'heure à la sortie de la crèche, nous sommes 100.000 à travailler : conducteur, mécanicien, agent de sûreté ... ce sont des dizaines de métiers qui œuvrent au quotidien. » Les opérateurs de transport recrutent et on peut y trouver les noms de bien entendu : la RATP, la SNCF mais aussi Transdev, Kéolis, Groupement Lacroix Savac, Procar, Etis... campagne de publicité pour les opérateurs privés. Toutes ces solutions après la mise en œuvre de la casse de service public des transports en les privatisant et une dérive financière qui participe à la précarisation des agents de la RATP et à rendre un piètre service aux usagers. La technique est bien connue : « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». Nous sommes en droit de réclamer un service public digne et socialement équitable, effectivement le retour immédiatement à 100 % de l'offre de transport, le gel des tarifs et la recherche de nouvelles sources de financement des transports qui épargne les usagers, l'abandon de la privatisation et des méthodes de dumping social, la revalorisation salariale et un plan de recrutement massif des conducteurs et conductrices des trains, RER, bus, sous contrat public et aussi Montreuil en zone 2 dans sa globalité. Nous, le groupe Montreuil Rassemblée voterons évidemment ce vœu qui est dans la continuité du vœu du conseil municipal du 30 mars 2022 pour le droit au transport. Je vous remercie. »

Intervention de Mme Anne Marie HEUGAS – conseillère municipale

« Oui Monsieur le Maire, chères Montreuilloises et Montreuillois, bien entendu, notre groupe Montreuill EELV Ecologie votera pour ce vœu et s'associe à la mobilisation sur ce sujet : « plus de bus pour Montreuil ». Et d'ailleurs, tous les Élus de notre groupe ont signé la pétition et j'invite tous nos concitoyens et concitoyennes à le faire puisqu'elle est en ligne sur le site de la mairie. Les transports sont emblématiques des problématiques qui nous tiennent à cœur en tant qu'élue, dans notre volonté de faire en sorte que le meilleur service soit rendu à concitoyens et concitoyennes et en tant qu'élue écologiste car les transports constituent des enjeux de justice sociale, de santé publique et de santé environnementale. Concernant le service rendu aux Montreuilloises et aux Montreuillois, force a été de constater, et on a eu des témoignages que cette situation est tout simplement inadmissible. Au-delà du fait que le haut Montreuil est très mal desservi par les lignes de bus, l'exemple du bus 102 qui va à la Boissière est juste édifiant. Encore une fois, cela a été dit, des temps d'attente hors norme pour des salariés qui partent au travail, des familles qui peinent à monter dans le bus, des bus qui sont bondés, des gamins qui ont des difficultés pour aller faire du sport ou faire autre chose, enfin bref.... Autant de situations qui entravent la vie quotidienne, et nuisent gravement à l'image des transports collectifs dont nous avons pourtant grand besoin pour faire face à l'enjeu climatique. L'image négative qui est parfois envoyée par l'état des transports publics. Ces dysfonctionnements sont en fait une entrave à la popularisation des politiques publiques indispensables à œuvrer donc pour la transition écologique. Nous le savons, chaque fois que ces politiques publiques doivent se mettre en place on se heurte à des difficultés, des complexités et le plus souvent qui font appel à des moyens financiers importants. Dans la situation présente c'est la problématique du recrutement des conducteurs de bus qui est posée. Dans ces

conditions, il faut promouvoir une meilleure reconnaissance professionnelle et salariale pour les chauffeurs, améliorer les conditions de travail et l'exercice du métier de chauffeur comme solution à ce problème mais il faut aussi et oui penser à leur sécurité qui a été effectivement mise en jeu cet été comme on a pu le constater. Donc ça fait appel à des moyens, en termes sans doute de répression, mais aussi et surtout de prévention et de médiation. Dans la prévention nous notons la nécessité de prendre à bras le corps la question du chômage de masse dans certains quartiers. Oui, apporter des solutions est parfois exigeant et complexe. Par exemple, la question de la facilitation de circulation des bus en site propre, pour améliorer la fluidité de la circulation est aussi un enjeu de transition écologique mais qui n'est pas simple à mettre en place. Nous y sommes favorables et nous n'acceptons pas que les lignes de bus soient prisonnières de la circulation automobile, au point d'allonger les délais considérablement longs pour nos usagers et usagères des transports en commun dans cette ville. Et simultanément, nous devons permettre la circulation des voies cyclables également en sécurité. Alors oui, la route peut être partagée intelligemment. Promouvoir le service public de transport en commun est une exigence incontournable pour répondre aux enjeux climatiques et encore une fois de santé publique. Il faut qu'il soit attractif et véhicule une bonne image c'est-à-dire qu'il soit rapide, fréquent, régulier, confortable, accueillant, sécurisant, accessible à toutes et tous y compris aux personnes porteuses d'handicap ou à mobilité réduite ce qui est loin d'être le cas. Voilà pourquoi le groupe EELV écologie soutient le développement des infrastructures de transport publics collectifs dans notre commune. Avec le prolongement de la ligne 11 du métro, avec la réalisation en cours de la ligne de tram T1 pour laquelle nous attendons un démarrage des travaux de la 2^e tranche sans rupture avec ceux de la première, avec le prolongement de la ligne 1 du métro et nous l'espérons un jour avoir un véritable maillage des transports sur notre ville, le prolongement de la ligne 9. Il y a urgence à rétablir une offre de transport dans des conditions dignes pour les usagers et usagères, pour que les transports ne soient plus vécus, comme cela a été dit par le collectif, comme une punition collective. Je vous remercie. »

Intervention de M. Olivier MADAULE – adjoint au maire délégué à la santé

« Merci Monsieur le Maire, mesdames messieurs, se déplacer est un besoin fondamental pour chacune et chacun. La question du transport dans un cadre de crise écologique est bien sûr importante nous devons réduire l'usage de la voiture qui est polluante, de plus en plus chère et a un coût social écologique grandissant. Nous devons développer et démocratiser l'utilisation du vélo et nous devons aussi permettre l'accès à d'autres moyens de transport. Si une partie de notre territoire est couvert par la ligne 9 du métro, une grosse partie de Montreuil reste insuffisamment desservie. Certes, nous pouvons nous féliciter du prolongement du tramway T1 qui va relier notre ville au reste du département. Il faut d'ailleurs continuer à maintenir la pression pour que l'État tienne son engagement pour que le T1 soit prolongé jusqu'à Val de Fontenay. Il faut continuer à se mobiliser pour que le prolongement de la ligne 1 aboutisse, et pourquoi pas relancer la mobilisation pour le prolongement de la ligne 9. Mais outre cette question de transport lourd pour beaucoup de Montreuilloises et Montreuillois, le seul transport accessible reste le bus. Des bus qui nous le savons sont trop souvent bondés et qui ne passent pas suffisamment souvent. Des bus, qui dans nos quartiers populaires sont le seul moyen de transport. Ce quotidien est ancien et bien connu des habitant-es de notre ville mais la situation s'est aggravée la qualité du service de bus s'est détériorée depuis la crise sanitaire, sans retour à la situation antérieure. Les attentes sont insupportables et dans le cas du 102, nous l'avons entendu tout à l'heure certains arrêts n'ont même plus été desservis. Nous tenons d'ailleurs à saluer ici la mobilisation citoyenne qui a vu le jour à ce sujet. Et le passage à la concurrence pour les lignes de bus va continuer de détériorer l'offre de bus et la qualité du service. C'est pourquoi, pour nous, il est indispensable de rétablir le service « avant crise », augmenter la fréquence de passage des bus. Vous l'aurez compris, c'est pour ces raisons que le groupe Montreuil insoumise votera ce vœu, et participera aux initiatives de la majorité, notamment à la pétition qui vient d'être lancée. Nous serons également présents en soutien aux usagers pour ce combat fondamental pour le service public. »

Intervention de Mme Catherine SERRES – conseillère municipale

« Je dirai d'abord que en tant qu'élue du quartier Branly-Boissière je peux témoigner du fait que le 102 a été complètement dévié de son trajet habituel et a occasionné beaucoup de mails et de questions qui m'ont été adressés. J'ai essayé de répondre à tous, je peux témoigner que le 102 comme viens de le dire notre collègue est le seul moyen pour se déplacer dans ce quartier et que ne plus l'avoir a entraîné une gêne considérable donc j'assume de ma solidarité les personnes qui se sont exprimées tout à l'heure et je comprends tout à fait leur mécontentement. Avec l'ensemble de nos collègues de la majorité municipale, nous partageons évidemment le constat que la situation du service public des transports en commun sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France est inacceptable. Notamment la dégradation de la fréquence des bus et la qualité de la formation des horaires, des attentes interminables, des rames et des bus bondés pour nos riverains, avec aucune fiche horaire qui ne correspond jamais à la réalité du passage des véhicules quand on n'est pas simplement soumis à la laconique information « non-disponible ». Nous avons comparé les fréquences de passage annoncées sur certaines lignes de bus et les temps d'attente réels entre 19h30 et 21h15. La différence est importante, elle montre un total dysfonctionnement du réseau de transport public. Voici quelques exemples qui s'appliquent à l'ensemble des stations à Montreuil. A l'arrêt de mairie de Montreuil : 102 direction Gambetta, on annonce 34 minutes puis 67 minutes alors que la fiche horaire annonce une attente pour cette plage horaire normale entre 13 minutes et 30 minutes ce qui est déjà énorme si on veut que les gens prennent le bus et non pas la voiture on peut déjà se dire que cette fréquence est pour le moins insuffisante et en fait elle est deux fois moindre dans la réalité. En direction de Bois Perrier 20 minutes d'attente, puis le prochain dans 59 minutes, alors que la fiche horaire annonce normalement une attente de 14 à 30 minutes. Ligne 322 direction Bobigny : prochain départ dans 30 minutes alors que la fiche horaire annonce une attente de 11 à 24 minutes. A l'arrêt collège Jean Moulin, ligne 122 en direction de Val-de-Fontenay prochain bus dans 32 minutes alors que la fiche horaire annonce une attente moyenne de 7 minutes pour cette plage horaire. Et je peux donner d'autres exemples, si vous le souhaitez. Le temps d'attente est tout simplement hallucinant. Les gens ... moi je prends les bus à Montreuil, je pense vous aussi, on est rarement assis et on est complètement serrés, ce qui entraîne une « bonne humeur » tout à fait relative et le trajet devient pénible après une journée de travail comme l'a dit un collègue, c'est indigne. Nous n'évoquerons pas à nouveau la situation des stations non desservies que j'évoquais au début de mon intervention qui a entraîné là des situations quasi dramatiques. J'ai reçu le mail d'une dame qui me disait qu'elle ne pouvait plus aller au cimetière, elle était trop âgée pour marcher, pas assez de sous pour prendre un taxi, pas de 102, donc elle ne pouvait plus aller sur la tombe de son mari. Ce sont des situations tout à fait désolantes. Cette situation, on l'a dit, résulte des choix politiques délétères de Valérie Pécresse et je m'associe tout à fait aux considérations du vœu présenté par Olivier Stern quant à cette situation. Elus, riverains, mobilisons-nous ! Les Montreuillois et Montreuilloises ne peuvent être captifs d'un service qui se délite au profit d'une privatisation voulue, alors qu'on annonce en même temps l'augmentation du Pass Navigo. Dégrader d'un côté, augmenter la tarification de l'autre, faire payer aux usagers l'échec en tant que Présidente d'Île-de-France Mobilités à maintenir un service public digne, il s'agit véritablement d'un scandale. On ne peut pas attendre des personnes qu'elles optent pour des transports en commun si le service n'est pas au rendez-vous, c'est une question de justice sociale et aussi de justice climatique quand la société dans son ensemble, doit réformer son comportement en termes de mobilité afin de tendre vers une « décarbonation » des transports. Notre groupe, est très favorable à l'adoption de ce vœu, et à signer dans son ensemble la pétition présentée par Olivier Stern. Je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO (dépôt d'un amendement)

« Merci je sais pas ... parce que comme on est un peu hors règlement intérieur là... c'est comme vous voulez. Juste je souhaiterais amender ce vœu pour qu'on puisse y ajouter... On fait un vœu sur les transports, ajoutons quand même une demande qui ne serait pas « rester au retour à 2019 » mais à une augmentation de l'offre des bus. Elle est demandée depuis des années le 215, le 129, le 122, 127, 121, c'est demandé depuis des années. Pourquoi ne pas le remettre dans ce vœu, de la même manière pourquoi ne pas parler du T1 et de la ligne 1 franchement c'est

vraiment dommage de ne pas se servir de ce véhicule qui va être entendu, enfin en tout cas être remarqué. Après, en explication de vote, moi j'ai le souvenir quand le 76 ne desservait plus La Noue, parce que le pont sur l'autoroute A3 à Bagnolet risquait de s'effondrer .. hé bien, je peux vous dire qu'avec Tony Di Martino on est monté au créneau, on a harcelé la RATP qui a fini par mettre 20 bus supplémentaires pour faire un parcours, qui, certes était plus long, mais qui re-désservait La Noue. Mais là c'est bien de faire des pétitions, c'est bien de faire des grandes envolées en conseil municipal c'est mieux d'aller voir la RATP. Il y a un responsable de la RATP 93 auprès de qui on peut déjà « gueuler » sur un certain nombre de choses, on peut demander des rendez-vous à la PDG de la RATP on peut aussi demander à rencontrer Île-de-France Mobilités. Moi j'ai souvenir ... j'ai un peu traîné mes guêtres, pendant 10 ans ... on avait des maires, tous les mois on les avait sur le dos et bah je peux vous dire que eux, ils obtenaient des offres d'augmentation de bus, je pense notamment à un maire qui n'est vraiment pas sympa qui est Franck Marlin à Étampes, hé ben à force, il obtenait ce qu'il demandait. Donc il faut aussi que vous preniez un peu vos bâtons de pèlerin, et que vous alliez voir aussi les responsables notamment les responsables bus à Île-de-France Mobilités. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire donc la situation catastrophique des bus a fait naître une mobilisation vigoureuse des habitantes et des habitants que je salue il fallait que les politiques à leur tour se saisissent du sujet et soient le relais de ces difficultés je me réjouis qu'enfin le maire de Montreuil, et président d'Est Ensemble, se soit pleinement saisi du dossier. Je soutiens pleinement cette mobilisation et je voterais bien entendu ce vœu simplement je voudrais rajouter deux précisions. Ma première précision est relative à la desserte du haut Montreuil singulièrement donc des quartiers de la Boissière et des Ramenas, on a là deux quartiers dont le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter, cela a été dit par le biais à la fois de la livraison de nombreux nouveaux logements dans le cadre d'opérations immobilières ponctuelles, mais surtout par la livraison des immeubles de la ZAC Boissière Acacia. Toutes ces constructions nouvelles se sont faites, avec en ligne de mire l'arrivée du tramway T1 et le prolongement de la ligne 11 du métro. Aujourd'hui dans ces deux quartiers le tram et le métro ne sont pas encore arrivés mais les nouveaux habitants sont d'ores et déjà là. Clairement l'offre de bus dans ces quartiers est sous-dimensionnée et je pense qu'au-delà de la demande à un retour à l'offre de bus antérieure au covid, comme l'a dit mon collègue je pense qu'il y a matière à demander une offre de bus adaptée aux besoins réels de ces quartiers et je plaide plutôt pour une augmentation de la fréquentation. La deuxième précision que je voulais apporter est relative à la tarification du Pass Navigo et à l'éventualité d'une augmentation du prix de l'abonnement évoqué dans la presse. Je crois important d'inclure clairement également la non augmentation du prix de l'abonnement dans les revendications qui sont portées dans le cadre de cette mobilisation. Je vous remercie. »

Éléments de réponse de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Pour faire droit aux propositions je proposerai à l'ensemble du conseil municipal que le point 2 soit rédigé ainsi : le rétablissement d'une qualité de service en régularité et en ponctualité et l'augmentation des fréquences sur l'ensemble des lignes du réseau de bus qui irait dans le sens de ton intervention Pierre et effectivement c'est dit dans le vœu, mais peut-être le répéter dans les demandes comme le suggère Mme Yonis, de demander la non-augmentation de la tarification du Pass Navigo. En revanche, pour les autres projets de transport je suggère, et on pourra avoir des expressions sur le sujet qu'elles ne soient pas mentionnées ici puisque elles demanderaient à être travaillées plus en profondeur, et cela diluerait peut-être aussi un petit peu la demande qui porte spécifiquement sur le réseau de bus. »

UNANIMITÉ

Vœu amendé :

« Se déplacer est un droit !

Cet été, la ligne de bus 102 a connu un coup d'arrêt qui a largement perturbé le quotidien des habitant-es du quartier de la Boissière. Plusieurs arrêts, 8 au total, n'ont pas été desservis, empêchant les usager-es de réaliser leurs déplacements les plus essentiels.

Il ne s'agit ici que d'un exemple qui illustre le désarroi des Montreuillois-es et plus particulièrement des habitant-es des quartiers populaires. Sommes-nous la variable d'ajustement budgétaire de la politique de la région en matière de transports en commun du quotidien ? La ligne 102 n'est en effet pas un cas à part dans le réseau de bus Montreuillois. On ne compte plus le nombre de lignes dont la régularité n'est plus assurée, où les usager-es n'en peuvent plus d'attendre le bus, et d'être entassés quand il finit par arriver. Ces conditions de transport du quotidien pourtant si essentielles pour nos travailleuses et travailleurs, nos étudiant-es, nos habitant-es ne sont pas acceptables.

Rappelons au passage que la fréquence des bus, qui avait été réduite pendant la crise sanitaire, n'est toujours pas revenue à la normale, en dépit des nombreuses interpellations des Maires d'Est-Ensemble restées sans réponse. Rares sont, en effet, les journées pendant lesquelles les usager-es des bus n'ont pas à souffrir d'une très longue attente qui parfois dépasse une heure sur certaines lignes.

Les habitant-es de Seine-Saint-Denis et plus généralement de l'est francilien sont les moins bien dotés en matière d'infrastructures de transport et les plus éloignés des réseaux structurants. La dépendance à un réseau de bus fiable n'en est que plus essentielle pour nombre de nos concitoyen-nes qui appellent déjà à un rééquilibrage territorial en matière de transports.

C'est donc une double peine vécue par les usager-es qui se mobilisent à juste titre et que nous soutenons. Se déplacer est un droit fondamental qui n'est plus assuré dans ces conditions.

Nous n'acceptons pas la volonté d'Île-de-France Mobilités de livrer les transports franciliens à la concurrence. La dégradation du service se fait déjà sentir en deuxième couronne, où des lignes ont été privatisées : des personnels sous pression, des lignes qui ne traversent que les quartiers « rentables », une relation dégradée entre les usager-es et les personnels.

Ce n'est pas aux Montreuillois-es, en particulier aux habitant-es des quartiers populaires de subir ce fiasco qui résulte du manque d'anticipation dans le recrutement des conductrices et des conducteurs. Si les conditions d'emploi ne sont pas attractives, des solutions immédiates doivent être trouvées ! Nous nous joignons au cri d'alerte des conductrices et conducteurs de la RATP qui ont à cœur leur mission de service public.

Quant à la hausse du pass navigo, elle n'est pas acceptable alors même que les transports se dégradent partout. Elle est d'autant plus malvenue que le service rendu n'est pas à la hauteur des besoins des habitant-es. Inacceptable mais également insupportable pour la population qui ne vit ni dans l'insouciance ni dans l'abondance !

Par conséquent :

Considérant comme intolérable et injuste les retards et l'attente que connaissent les usager-es au quotidien ;
Considérant les inégalités territoriales dans l'offre de transports en Seine-Saint-Denis et l'éloignement des habitants du réseau structurant ;
Considérant la dépendance d'autant plus forte au réseau de bus du quotidien qui en résulte ;
Considérant le droit aux transports et à la mobilité comme un droit fondamental ;
Considérant la dégradation des conditions de travail des machinistes de la RATP ;

Le conseil municipal de la ville de Montreuil demande :

- le retour au niveau d'exploitation des bus en vigueur avant la crise sanitaire sur la commune de Montreuil et sur le département de Seine-Saint-Denis ;
- le rétablissement d'une qualité de service en régularité et en ponctualité et l'augmentation des fréquences sur l'ensemble des lignes du réseau de bus ;
- Un retour à une offre de transports 100 % public en Île-de-France et la fin du processus de mise en concurrence de nos transports en Île-de-France ;
- l'amélioration des conditions sociales des machinistes de la RATP pour rétablir l'attractivité des métiers à la RATP ;
- La non augmentation de la tarification du pass Navigo »

PRÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR

Précisions de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour votre information, s'agissant de l'ordre du jour, le point 4 sera étudié avec les délibérations sans présentation des rapports, après le point 6. Pour la délibération n°36 portant sur l'élection du conseiller de territoire, suite à la démission de Monsieur Wandrille Jumeaux, je vous propose de désigner 2 scrutateurs, chargés du dépouillement des bulletins de vote dans le cadre de ce scrutin ». Y a-t-il des volontaires ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de désigner Anne TERNISIEN et Tobias MOLOSSI, notre benjamin. »

UNANIMITÉ

« En outre, je vous propose également de procéder à l'élection du conseiller de territoire à scrutin secret, et vu que cela nécessite des opérations de vote, de mettre en vote immédiatement le conseiller territorial et je le proclamerais lors de l'étude du point 36. Le candidat de la majorité s'agissant du remplacement de Wandrille Jumeaux est Bruno Rebelle. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures donc je constate qu'il y a 1 candidat au remplacement de Wandrille Jumeaux, Bruno Rebelle en l'occurrence. Je vous rappelle que le code prévoit que, néanmoins, nous devons voter à bulletin secret pour procéder à l'élection, et je demande à l'administration de bien vouloir pourvoir au vote, je le déclare ouvert. Vous avez devant vous un petit bulletin, sur lequel vous êtes invités à mettre le nom du candidat ou pas, de ce que vous voulez faire en tout cas. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2022

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Y a-t-il des observations au sujet de ce procès-verbal ?

S'il y a des rectifications à apporter, elles seront enregistrées au PV de ce conseil :

Extrait du RI, article 34 relatif aux PV de séance : « Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal.

Le procès-verbal de séance doit être signé du maire et du/de la secrétaire de séance. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je voudrais commencer par un rappel au règlement parce qu'on vient de passer un temps certain sur un sujet qui était important, mais qui était un vœu. Vous avez refusé la mise à l'ordre du jour d'un vœu qui avait été déposé dans les délais et les formes prévus au règlement intérieur et je voudrais savoir en fait, puisqu'on l'a appris hier soir, que ce vœu qui était co-signé par Choukri Yonis et moi-même, sur les arbres de l'avenue Gabriel Peri, était refusé de mise à l'ordre du jour, après, apparemment, avis de la conférence des Présidents. Soit-dit en passant, on a reçu un relevé de décisions alors qu'on a voté dans le RI, et je pense que tout le monde se souvient, il y a eu une rectification en séance sur le fait que ce n'était plus un relevé des décisions, mais un relevé des échanges, mais manifestement tout change mais rien ne change. Donc quel est le motif, et quelle est la règle en fait que vous appliquez ? Car pour l'instant vous n'appliquez ni le code général des collectivités territoriales, ni le règlement intérieur du conseil municipal qui à son article 27 précise bien qu'on a le droit de proposer des vœux et vous n'avez absolument pas émis la moindre explication sur le fait que ce vœu était arbitrairement décidé qu'il ne serait pas présenté à ce conseil municipal, alors qu'on apprenait dans le même temps qu'un vœu de la majorité était, lui, présenté et on a vu ce soir à quel point il a été présenté discuté, et voté. Donc il y a un moment où on ne sait plus si le règlement intérieur ne s'applique finalement que à la majorité mais que les élus d'opposition sont hors champs du règlement intérieur. De la même manière, j'avais re-proposé une délibération, comme et la loi et le règlement intérieur le permettent, toujours une délibération sur l'écriture inclusive et épiciène. On nous a expliqué depuis des mois que c'était pas la peine de présenter cette délibération puisqu'un groupe de travail allait être mis en place. On attend toujours et en attendant cette délibération n'a ni reçu d'accusé de réception, ni été mise à l'ordre du jour, ni même apparemment discuté en conférence des présidents. Il y a un moment, où quand même il va falloir juste nous expliquer si vous suivez la méthode Poutine ou si on a un peu droit à la démocratie ici. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Il sera répondu sur ce point lors de la suspension de séance sur l'audition du collectif « sauvons les arbres ». Pour le moment nous en sommes à l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022. Je n'ai pas reçu d'observations. Les modifications ont été prises en compte sur l'envoi

que vous avez fait Monsieur Serne. Oui je vous en prie, une explication de vote ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« voilà écoutez j'ai envoyé effectivement un certain nombre d'observations, notamment sur la non-prise en compte de l'écriture des amendements que j'avais déposés mais en fait ... là, vous dites « ça a été pris en compte » mais vous pouvez expliquer ce qui a été pris en compte et ce qui est modifié réellement ?

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Toutes vos remarques ont été prises en compte dans le PV qui vous a été transmis et dont l'ensemble du conseil a eu connaissance Monsieur Serne, comme à chaque fois. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Voilà j'ai juste une remarque supplémentaire, il y a un moment où on me fait dire que je parle de Stains et je pense que j'ai jamais parlé de Stains à ce conseil municipal parce que je vois pas très bien ce que j'en aurais dit. Je pense que c'est une erreur phonétique mais voilà ... J'invite d'ailleurs chacun à relire et c'est normal c'est très compliqué de prendre en note. Monsieur le Maire, vous devriez relire vos propres propos parce que parfois c'est assez comique. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur Stains, cela ne fait pas partie des corrections que vous avez envoyées au secrétariat, cependant nous le prendrons fort volontiers en compte, et nous corrigerons cette erreur matérielle. Par ailleurs pour ce qui me concerne il y a un compte-rendu qui est fait des débats de manière extrêmement développée et qui demande à notre administration un temps extrêmement important dont parfois j'interroge l'utilité, mais en tout cas je veux les remercier pour la précision méthodique dans laquelle ils prennent en compte les corrections qui leur sont proposées. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

3 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE, Bruno REBELLE.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20220928_1 : Temps de travail : mise en œuvre des 1607 heures en application de l'article 47 de la LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Présentation de M. Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les agentes et agents de notre municipalité
Il me revient de vous présenter cette délibération portant sur un des aspects les plus critiqués et les plus critiquables de la loi du 6 août 2019 : « L'application des 1607 heures dans la fonction publique territoriale. »

Même Nicolas Flamel, un des plus célèbres alchimistes de l'histoire, n'a pas réussi à transformer le plomb en or au cours d'une vie dédiée à cette recherche... Il en va de même pour cette délibération ! Elle ne fera pas de miracle et elle ne transformera pas une loi de régression sociale en de nouvelles grande conquête émancipatrice pour les agentes et les agents de notre ville. La loi s'impose ! Elle contraint donc notre collectivité à revoir l'organisation du temps de travail, ce que nous faisons donc de bien mauvaise grâce en ce jour, mais en ayant cherché à limiter l'impact de cette nouvelle organisation sur nos agents.

Nous sommes une des dernières collectivités à appliquer cette loi, car nous avons fait le choix de contester ce texte, en faisant appel à tous les recours juridiques à notre disposition.

Je rappellerais brièvement que cette procédure nous a conduit du tribunal administratif de Montreuil au Conseil Constitutionnel, en passant par le Conseil d'État.

Tout a commencé par un référé du Préfet de Seine-Saint-Denis, qui demandait une application immédiate de la loi au 1er janvier 2022 sous la menace d'énormes astreintes.

Le moyen de droit reposant sur la question de la compatibilité avec la constitution de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 a été tranché dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité. Cet article de loi ne contrevient pas au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Nous sommes donc contraints de revoir le régime dérogatoire de temps de travail en vigueur dans notre collectivité et d'y appliquer une durée annuelle minimum de 1607 heures.

La possibilité qui est offerte à chaque entreprise privée de fixer une durée annuelle du temps de travail de son choix est donc purement et simplement refusée à toutes les collectivités territoriales. Ça doit être ça le charme de la « start-up nation »

Dans le cadre de la préparation de cette délibération, le fil conducteur des échanges avec les organisations syndicales représentatives du personnel a été de chercher à maintenir le nombre de jours de repos annuels dans notre collectivité.

Et nous sommes même allés plus loin, en travaillant sur les jours de RTT, en n'oubliant pas toutefois que les jours de RTT ne sont pas des congés, mais la compensation de jours de travail effectués.

Nous proposons donc pour les catégories C : une augmentation du temps de travail de 18 minutes par jour soit une durée hebdomadaire de travail de 37h30, ce qui correspond à l'attribution de 15 jours de RTT par an (moins 1 jour dite de solidarité).

Pour être clair, avant la délibération un agent bénéficiait de 36 jours de repos annuel tandis qu'après, le même agent bénéficiera de 39 jours, soit un gain annuel de 3 jours. Attention une différence existe entre les RTT et les jours de congés, c'est pour cela que j'ai évoqué le terme jour de repos annuel et pas congé. Et pour les cadres qui bénéficient déjà de quelques jours de RTT, nous avons tenu selon leur fonction à augmenter la durée hebdomadaire du travail de 38h20 à 39 heures, ce qui fera évoluer le nombre de jours de RTT applicables de 19 à 23 jours. Ceci nous permettra d'être au plus près de la réalité de leur durée hebdomadaire de travail et de reconnaître leur engagement au sein de notre collectivité par ces jours de RTT supplémentaires. J'insiste sur ce point. Ce qui était un droit à congés devient avec cette loi du 6 août 2019 un droit à récupération du temps de travail, une RTT correspondant à du temps de travail effectif.

Il n'y a pas de droit acquis à la RTT. Par exemple, en cas d'absence pour maladie, une agente ou un agent de catégorie C perdront une RTT toutes les deux semaines d'absences. Enfin, les agents et agentes travaillant en cycle annuel appliquent déjà les 1607 heures et ne subiront pas de changement. Je n'évoque pas le règlement du temps de travail dans cette délibération qui sera travaillé par le comité technique compétent pour ce faire. Vous allez me demander ce qu'en pensent les représentants du personnel qui membres du CT avaient signé le manifeste commun avec la municipalité contre la mise en œuvre de l'article 47 de la loi du 6 août 2019. Eh bien, ils sont bien sur hostiles à cette mise en œuvre des 1607h non pas parce que les propositions portées par la municipalité leur déplaisent mais sur le principe même d'application de cette mesure de régression sociale. Il vous est proposé de délibérer désormais, sachant que la cour administrative d'appel de Paris n'a de cesse de demander à la ville où elle en est de sa délibération. »

Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élu-es, Montreuilloises, Montreuillois,

Une collectivité n'est pas un espace politique entièrement autonome et cette délibération nous rappelle le poids parfois insupportable qu'un autre acteur comme l'État peut parfois prendre dans la vie de notre commune.

C'est le cas de cette délibération qui s'inscrit dans la loi du 6 août 2019 qui remet en cause de manière assez injuste le régime dérogatoire sur les 1607 h des collectivités territoriales et qui introduit des mesures qui n'ont d'autres vocations que de remettre en cause le statut de la fonction publique territoriale auquel nous sommes attachés dans cette assemblée.

C'est dans ce contexte que se sont ouvertes des discussions visant à réorganiser le temps de travail de telle sorte que chaque agente et agent de la collectivité travaille 1607 h par an soit 35h par semaine.

Depuis le début, la majorité municipale a fait connaître son opposition à cette loi et cette disposition particulière arguant du fait qu'elle venait remettre en cause un certain nombre de jours de congés pour les agents et agentes alors même que ces derniers exercent leur mission de service public avec des contraintes qui ne cessent de se multiplier, notamment la prise en charge d'une population particulièrement en difficultés et précaire qui induit chez nos agents et agentes, une pression supplémentaire à exercer leur mission de fonctionnaire. Dès le moment où nous avons été contraints d'ouvrir des discussions, nous nous sommes fixés pour objectif d'en limiter les effets et notamment la suppression de jours de congés qui nous semble nécessaires dans des collectivités et des villes comme les nôtres.

Comme le voulait la loi nous n'avons pas délibéré dans l'année qui suit le renouvellement de l'équipe municipale. Ce qui nous a valu le risque de nous voir condamnés à des astreintes financières et prendre une délibération. Il y a eu ensuite l'opportunité de saisir le Conseil Constitutionnel. Ce dernier a rendu sa décision fin août considérant que la loi ne remettait pas en cause la libre administration des collectivités.

Ce qu'il faut retenir de notre délibération qui elle-même a fait l'objet de discussions avec les partenaires sociaux c'est qu'elle maintient l'exigence que nous nous étions fixés. C'est-à-dire avoir le minimum d'impact sur les salariés et que le régime de congés soit le plus épargné possible.

De ce point de vu là nous ne pouvons que nous féliciter du travail accompli dans les discussions, sous la houlette de notre collègue Bélaïde Bedreddine, adjoint en charge du personnel. Puisque nous constatons en effet que au-delà de quelques modifications journalières (18 minutes de temps de travail par jour travaillé) que certains et certaines agentes se voient attribuer des jours de congés supplémentaires.

Le groupe socialiste se félicite du dialogue social, des conclusions malgré les contraintes législatives auxquelles nous sommes parvenus. Ces échanges nous ont permis de réaffirmer notre politique RH que nous voulons la plus juste entre les agents et agentes du service public montreuillois qui repose sur un équilibre consenti entre vie professionnelle et vie personnelle. Par conséquent nous voterons cette délibération. »

Intervention de Mme Dominique GLÉMAS – conseillère municipale

« Mesdames, messieurs, chers collègues, dès l'annonce de l'harmonisation du temps de travail dans la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, nos députés à l'Assemblée Nationale et des Insoumises et Insoumis dans la rue, aux cotés des syndicats se sont battus contre, et ont pointé les problèmes inhérents à cette loi, rappelant une nouvelle attaque contre les services publics. Premièrement, cette loi présente une mise sous tutelle de fait des collectivités territoriales. En effet, en imposant d'augmenter le temps de travail des agentes et des agents, l'État vient attaquer la liberté de gestion des collectivités territoriales. Si la finalité d'intérêt général des collectivités doit systématiquement être rappelée, nous pensons que la gestion des finances et du personnel doit être une prérogative propre à la collectivité. A Montreuil, le choix d'avoir une part de dépenses de personnel par rapport au budget global de la municipalité plus grande que d'autres villes a été pris. Ce choix est fort puisque nous considérons que le personnel est le fer de lance d'une politique publique efficiente. Pour fournir un service public communal de qualité il faut des agentes et des agents en nombre suffisant et dans de bonnes conditions de travail. Deuxièmement, cette loi représente une attaque des droits sociaux des agentes et des agents de la fonction publique territoriale acquis au fur et à mesure des années en reconnaissance de leurs efforts fournis à assurer la continuité du service public et en compensation de la faiblesse de leur salaire. Comme dans la gestion du système éducatif ou celui de la santé, le gouvernement veut attaquer encore l'image des agentes et des agents du service public en faisant croire qu'ils et elles sont des fainéants qui ne souhaitent pas travailler. La même dévalorisation est à l'œuvre depuis de nombreuses années envers les enseignantes et les enseignants. Le résultat est la démotivation de la jeunesse, des femmes et des hommes, pour tous les métiers liés à la fonction publique pourtant nécessaire et indispensable à la vie en société et garant de l'égalité des citoyennes et citoyens. Nous le disons encore, non les personnels ne sont pas des feignants, bien au contraire : ils lavent nos rues, ils s'occupent de nos enfants, font les documents administratifs de mariage, de naissance, de pièces d'identité, nous soignent dans les CMS, gèrent les équipements publics et gymnases, stades, théâtres, cinéma, piscines, salles associatives etc, développent des politiques environnementales, sont sur le terrain dans les antennes de quartier, etc ... Elles et ils sont essentiels à la vie des Montreuilloises et des Montreuillois et nous ne pouvons qu'être fiers de leur travail et du service rendu. Notre municipalité a usé de toutes les procédures juridiques possibles pour se confronter à l'Etat et refuser l'application des 1607 heures. Notre groupe s'est associé à ces démarches, malheureusement le combat juridique n'a pas abouti et notre collectivité n'a pas le choix de ne pas mettre en place les 1607 heures à moins d'être hors la loi. Elle a donc travaillé en concertation avec les organisations syndicales au projet d'application de ces 1607 heures présenté ce soir, en gardant l'objectif principal d'aucune perte de congés. Même si nous contestons toujours le principe de cette loi, nous considérons que le résultat de ce travail est un moindre mal. Ainsi notre groupe « Montreuil Insoumis » votera cette délibération. »

Intervention de M. Tobias MOLOSSI – conseiller municipal

« Chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois, comme l'ont justement rappelé plusieurs de mes collègues de la majorité, la décision à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés nous est imposée. Cependant notre ville avec d'autres a essayé d'influer sur cette décision avec tous les outils à sa portée, pour rappeler l'effet néfaste de cette loi, nous avons lutté contre car notre service public est essentiel dans tous les territoires de notre pays. Mais les politiques publiques, régulièrement attaquées par nos adversaires politiques, souffrent et se détériorent depuis plusieurs décennies. Les choix politiques du Gouvernement sont encore ici un risque accru à la dégradation pour un service public que nous considérons essentiel pour la population : le vivre ensemble et le bien commun. Le service public c'est mille métiers, c'est garder nos enfants, c'est prendre soin de nos seniors, c'est garantir la propreté, la tranquillité, c'est faire de l'accueil social et solidaire, c'est travailler en lien avec le tissu associatif local pour une nouvelle vision de la ville de demain avec tous les enjeux écologiques. C'est aussi la culture, ainsi que l'accès au sport pour toutes et tous. Tout cela a une valeur et doit être respectée, reconnue et valorisée. Nous sommes contre la précarisation instituée qui casse notre pacte social. Nous le voyons aujourd'hui rien qu'avec la situation des transports en Île-de-France. Nous manquons de personnes pour assurer le service de qualité et de proximité, notamment dans nos quartiers les moins favorisés. C'est dans ce cadre-là que les agents sur le terrain sont quotidiennement confrontés au mécontentement d'usagers et d'usagers captifs des choix de Valérie Pécresse. En ce sens notre groupe « Générations Montreuil écologie solidarité » sera toujours vigilant à la défense des métiers de la fonction publique. Nous sommes en accord avec la position de votre majorité quant à la mise en application de cette loi. Nous sommes heureux que le dialogue social ait toujours été au cœur de nos exigences. Pour finir, nous tenons aussi à rappeler notre confiance en Bélaïde Bedreddine pour continuer les discussions déjà bien commencées avec les organisations syndicales afin que les dispositions soient appliquées dans les meilleures conditions, avec notamment aucun jour de congé ne soit supprimé. Je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Donc sur ce sujet qui revient évidemment après la décision du Conseil constitutionnel qui n'a pas été dans le sens souhaité par le requérant. Malgré tout le Conseil constitutionnel a laissé une petite ouverture, qui a étonné les avocats et des maires communistes qui avaient porté ce recours en indiquant qu'il pouvait être mis en place un régime tenant compte des sujétions liées à la nature des missions des agents. Et on n'a pas l'impression que ça a été exploré et utilisé jusqu'au bout dans notre collectivité. Ce qui est étonnant. De la même manière, on n'a pas l'état des discussions, des négociations et éventuellement de l'accord avec les organisations syndicales, ce qui devrait être une information primordiale. Il semblerait qu'il n'y ait pas accord des organisations syndicales. Je pense qu'on est la seule ville où la France Insoumise votera pour les 1607 h mais après tout, on est une ville spéciale donc voilà. En tout cas ce que je voulais dire c'est qu'on ne veut pas prendre le sujet des relations sociales... de l'emploi en tant que ville employeuse que par le bout du temps de travail qui est certes une question importante mais la question du régime indemnitaire n'a pas été posée depuis le début de ce mandat et il me semble clairement que dans la période actuelle c'est une question qui est légitimement soulevée et attendue par nos agents. La question de la souffrance au travail est une question récurrente dans une ville de 110 000 habitants et 3200 feuilles de paie il est évident que c'est une question importante et qui est, semble-t-il dans certains services pas tout à fait optimal. Il y a d'ailleurs des procès en cours, des procès pour discrimination, des procès pour harcèlement. Et de ce point de vue là peut-être que c'est un travail qui devrait être sans doute aussi être mené, et pris en main. Et puis la déprécarisation d'un certain nombre d'agents de la ville notamment des agents qui sont des agents à temps partiel, des agents contractuels et notamment en contrat précaire. La manifestation des intervenants artistiques vacataires devant la mairie ce soir en est une illustration hélas bien vivante. La ville de Montreuil, employeur, ne peut pas juste dire « les méchants de l'Etat, c'est à cause d'eux que tout ...voilà ... » Il y a aussi des pratiques qui ne devraient pas être celles d'une ville de gauche. Il ne devrait pas y avoir de contrat précaire reconduit d'année en année comme le font les pires patrons. Il faudrait peut-être revoir un peu la façon dont certains vacataires, certains contractuels sont traités. Voilà c'est des suggestions et du coup on pourrait demander à ce que, au-delà de la question du temps de travail ces sujets soient posés. A titre personnel, je ne voterai pas cette délibération. Je ne voterai pas contre puisqu'il s'agit de l'application de la loi, mais je ne voterai pas pour parce qu'il me semble qu'à un moment on a aussi le droit de porter, y compris par un vote hé ben un certain nombre de positionnement politique il est un peu dommage que, ce soir, comme un seul homme toute la majorité s'apprête à voter allègrement les 1607 heures. »

Intervention de M. Yann LEROY – conseiller municipal

« Monsieur le maire, chers collègues, citoyennes et citoyen de Montreuil,
Après plusieurs mois de mobilisation aux côtés de dix collectivités progressistes, le conseil constitutionnel s'est prononcé sur la question prioritaire de constitutionnalité que nous avons déposée, au nom de la libre administration des collectivités territoriales et de la défense du service public.
La décision du conseil constitutionnel nous contraint aujourd'hui à appliquer la loi. Depuis 2019 notre opposition commune à celle de nos organisations syndicales nous aura conduit devant la justice administrative de notre pays, au tribunal, au conseil d'État, au conseil constitutionnel...
En pleine crise sanitaire et économique où l'intelligence du gouvernement aurait été plus utile à l'augmentation des salaires et à favoriser le recrutement dans les services publics nécessaires à la protection et l'épanouissement des Françaises et des Français, en particulier dans la santé publique et les hôpitaux...
Nous faisons partie des dernières collectivités à appliquer cette loi, en ayant épuisé tous les recours à notre disposition et nous en sommes fiers. Cette loi nous l'appliquerons, après avoir gagné des mois de négociations supplémentaires avec nos agents et mis en place des solutions pour maintenir les temps nécessaires de repos.
Depuis 2019, nous avons réussi à déplacer sur le terrain politique un débat que le gouvernement voulait uniquement administratif, nous avons mis en lumière dans le débat public, que nos agents sont ceux qui tiennent en cas d'urgence, ceux qui sont toujours là, qui nous protègent et qui nous aident, ceux qui garantissent le réel de nos droits...
Le gouvernement s'étonne du manque de candidatures aux postes d'infirmiers, Pécresse s'étonne de ne pouvoir recruter des chauffeurs pour nos bus à Montreuil, ici même nous avons des difficultés à recruter du personnel accompagnant, des vacataires pour la jeunesse ou pour nos crèches...
Mais qui voudrait un travail où l'on ne rémunère pas ou si peu, les heures supplémentaires, où l'on se voit affublé par la puissance publique les sobriquets « fainéants », « preneurs d'otages » pour un salaire bien loin de l'engagement nécessaire à ces métiers.
Le travail dégradé, vidé de sens, le service public vidé de sens devient un « emploi » dans le marché de « l'emploi », ou l'on est « employé », vous noterez que c'est un passif : « on est employé » comme une ressource... et une « ressource humaine » cela s'exploite...
Le service public est politique, fonction de choix politique, et lorsqu'un gouvernement décide de dégrader les conditions de travail, de retraites, de services et endette les collectivités : il nous empêche d'exercer nos droits, il maintient une partie de la population dans la misère et le dénuement.
N'en déplaise aux amis de Macron ou de Pécresse : Nous serons toujours dans la résistance aux lois de régression sociale, nous défendrons toujours l'intérêt général.
Merci donc aux Élus qui ont mené ce combat, merci aux organisations syndicales qui nous démontrent ici que l'organisation et le dialogue sont efficaces
Et même si je sais que notre majorité partage ce sentiment : Quelle fierté de voir cette assemblée aux cotés de ces agents pour « servir » et lutter

ensemble dans nos prochains combats communs. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, la loi du 6 août 2019 impose aux collectivités de modifier le règlement du temps de travail afin de mettre en œuvre les 35 heures, soit un temps de travail annuel de 1607 heures. En préambule, je voudrais rappeler que je regrette moi aussi le fait que la loi vienne imposer le passage au 1607 heures sans tenir compte des réalités locales. L'État lui-même, conscient de la sous administration de notre département, accorde des primes de fidélisation à ses agents affectés en Seine-Saint-Denis, pour des collectivités locales qui ont des budgets contraints. La question de la prime est sans doute plus difficilement envisageable et le temps de travail peut, dans ces conditions, être un levier intéressant à utiliser pour reconnaître la spécificité du travail des agents sur notre territoire. Toutefois, si la loi imposait le passage au 1607 heures, elle n'interdisait pas la prise en compte de sujétions particulières permettant aux agents qui en bénéficient de travailler moins que les 1607 heures prévues. Ces sujétions particulières, c'est à chaque collectivité qu'il appartient de les définir. A Montreuil, comme dans de nombreuses collectivités le règlement du temps de travail avait plus de 20 ans d'âge. Même sans les 1607 heures, revoir le règlement du temps de travail pour adapter au contexte d'exercice des missions et aux besoins des usagers est une nécessité. Dans la délibération qui nous est soumise ce soir, il est fait usage de cette faculté s'agissant du travail de nuit. Ainsi, les opérateurs de nuit seront à 36 heures hebdomadaires sur 5 jours. Je regrette pour ma part que le travail nuit soit la seule sujétion particulière traitée au niveau de la ville de Montreuil. En effet, en dehors des opérateurs de nuit, pour les autres agents le choix qui a été fait c'est d'organiser le temps de travail autour de la nature de leurs fonctions. Ainsi les agents sont à 37 heures 30 hebdomadaires avec 15 jours de RTT. Les cadres, responsables de pôle et les chargés de mission eux sont à 38 heures 20 et 19 jours de RTT. Les cadres, chef de service et directeurs sont quant à eux à 39 heures avec 23 jours de RTT. Je regrette que cette délibération ne nous permette pas d'aborder la question de la pénibilité et les contraintes spécifiques aux conditions d'exercice des missions dans de nombreux services de notre collectivité. C'est une occasion, à mon sens manquée, alors qu'il y avait là je crois matière à réflexion pour adapter finement le temps de travail des agents de ces services. Certaines collectivités ont su, à l'occasion du passage aux 1607 heures, mener des négociations dignes de ce nom, avec les organisations syndicales. Dans ce cadre, le passage 1607 heures a été précédé d'un état des lieux permettant d'identifier le cycle de travail des agents. Je regrette que cette délibération n'ait pas été l'occasion pour la ville de Montreuil de réfléchir plus en profondeur au cycle de travail de ses agents et de travailler avec les organisations syndicales pour analyser plus finement ces cycles de service et réfléchir à des modalités de mise en œuvre de la loi tout en tenant compte des rythmes ou des conditions de travail pénible. La prise en compte de la pénibilité est effectivement un facteur permettant à la collectivité d'attribuer des jours de réduction du temps de travail à l'agent. Les 1607 heures ont permis au maire de Montreuil et à sa majorité de communiquer et de se présenter en défenseur du service public. C'est dommage que pour défendre véritablement les intérêts des agents du service public vous ne vous soyez pas saisi des quelques ouvertures que permettait notamment au niveau de la pénibilité, donc l'adaptation du temps de travail. A Montreuil, il y a toujours la communication et la réalité de terrain je n'irai pas chercher ce soir très loin pour illustrer mes propos et je citerai donc le collectif des animateurs socioculturels artistes vacataires de la ville de Montreuil qui vous demande donc dans le tract qu'ils nous ont distribué, depuis le mois de mai 2022 disent-ils l'ouverture d'un dialogue avec la mairie par l'envoi de courriers recommandés et de mails qui à ce jour n'ont reçu aucune réponse positive. Je crois, à mon sens, que cela ne devrait pas être là une façon de gérer de gens qui se disent de gauche. Pour ma part je m'abstiendrai donc sur cette délibération car même si les congés des agents sont préservés comme vous dites c'est une délibération à minima et bien en deçà de ce qu'on pourrait attendre d'une majorité de gauche. Je vous remercie. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« merci beaucoup et pour information la revalorisation s'agissant des animateurs dont vous parlez est placé à l'ordre du jour de notre conseil. »

Intervention de Mme Liliana HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

« Monsieur le maire, chers collègues, mesdames et messieurs, vous le savez, nous Écologistes, nous sommes de longue date favorables à la réduction du temps de travail parce que en partageant le temps de travail cela permet au plus grand nombre d'avoir accès à l'emploi et cela rend possible de permettre à toutes et tous de travailler dans les meilleures conditions possibles afin de disposer d'un revenu de travail et d'un niveau de vie décent parce que d'un point de vue écologique la semaine de 4 jours permettrait par exemple de réduire le flux de transport et donc les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, nous pensons aussi que cette augmentation non compensée de temps de travail des agents voulue par le gouvernement conduit en fait à une dévalorisation de leur rémunération. Et ce n'est pas seulement avec le dégel du point d'indice à la hausse de 3,5 % que la question de pouvoir d'achat des agents publics et de l'attractivité des emplois dans la fonction publique vont se régler. Surtout quand on sait que le niveau de l'inflation est proche de 6 %, voire 10 % pour l'alimentation. Surtout, nous savons les difficultés de recrutement dans des nombreux secteurs comme la petite enfance ou les besoins sont très importants et les postes non pourvus donc nous étions évidemment pas favorables à la mise en œuvre de cette mesure qui est imposée par la loi aux collectivités locales mais parce que la négociation dans notre commune a permis de trouver une solution la moins pénalisante possible pour les agents communaux, nous voterons la délibération présente. Permettez-moi également à l'occasion de cette délibération d'exprimer le soutien de notre groupe EELV Montreuil écologie à la mobilisation syndicale de demain. Je vous remercie.

Éléments de réponse de M. Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, l'organisation du temps de travail est en cours de discussion service par service, avec les directeurs, les adjoints ...donc dans chaque secteur car on ne peut pas avoir une structure identique dans tous les services donc on prend le fait de travailler au plus près des agents et je voulais terminer en disant ici il y a le NUPS donc mouvement politique et puis BEN & NUTS ceux qui veulent toujours plus de cacahuète mais avec la barre qui fait toujours le même gramme [...] (inaudible) à un moment il faut arrêter d'être en permanence dans la surenchère, c'est compliqué les relations sociales dans les collectivités, c'est une réalité. On a des objectifs, des contraintes différentes entre les organisations syndicales que je respecte, qui n'ont pas les mêmes contraintes que nous. Nous on a une contrainte de gestion, et ils ont leur contrainte de défense de leurs mandats. On travaille dans le sérieux et avec pugnacité à résoudre tous les dossiers. Voilà, ne réclamons pas toujours plus de cacahuète, n'ayant toujours la barre au même pourcentage de gras et de sucre, c'est pas bon. Merci. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Je voulais surtout répondre à votre remarque Monsieur le Maire. Il ne m'a pas échappé effectivement que la délibération 33 portait effectivement sur le taux horaire des intervenants culturel mais en fait ce que moi je voulais dire et ce que je voulais mettre en lumière c'est votre conception paternaliste du dialogue social. Les gens vous écrivent, vous saisissez ... »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« On était sur une explication de vote vous avez donné votre point de vue, j'ai donné le mien, la chose s'arrête là. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« je n'ai pas donné mon point de vue»

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Alors je sais pas ce qu'on a le droit de dire en fait ici qu'est-ce que j'ai le droit de dire ou pas le droit de dire en explication de vote Monsieur le Maire parce qu'apparemment c'est vous qui décidez, vous coupez la parole. Est-ce qu'on a le droit de dire qu'effectivement c'est un peu étrange de nous expliquer qu'ici on est des bons gestionnaires, et qu'on est pas là pour en mettre trop pour les salariés j'ai un peu l'impression de me retrouver à Vincennes. Et par ailleurs, je ne comprends pas, je ne comprends pas comment on peut nous faire voter une délibération tout en nous expliquant que les discussions sont encore en cours, service par service. La moindre des choses aurait peut-être été de nous donner un état final des versions, je sais qu'il y a un risque d'astreinte, mais on pouvait peut-être attendre d'avoir au moins le résultat final des discussions avec les organisations syndicales, service par service parce que maintenant vous aurez un blanc-seing alors voté par toute la gauche municipale tout de même ... voilà donc moi les leçons réformistes par des membres du parti communiste ... j'aurais au moins vu ça dans ma vie, moi le révolutionnaire et vous le réformiste gestionnaire.... Tout va très bien. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Dit que le temps de travail de l'ensemble des agent.es de la ville de Montreuil est fixé à 1607 heures.

Article 2 : Dit que, par dérogation, pour les agents exerçant leurs fonctions la nuit (opérateurs vidéo de nuit), compte tenu de la sujétion que constitue le travail nocturne, le temps de travail est fixé à 1555,2 heures.

Article 3 : Définit le temps de travail hebdomadaire des agent.es selon les conditions ci-dessous :

1- Temps de travail des agent.es DGA, directeurs.trices et chef.fes de service

La durée de référence du travail effectif est fixée à 39 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, sauf dispositions particulières prévues dans les règlements particuliers de service. Cycle de travail : 39 heures hebdomadaires

Temps de travail quotidien : 7.8 heures soit 7 heures et 48 minutes

Nombre de jours de congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires

Nombre de jours RTT : 23

2- Temps de travail des agent.es responsables de pôle et chargé.es de mission

La durée de référence du travail effectif est fixée à 38,3 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, sauf dispositions particulières prévues dans les règlements particuliers de service.

Cycle de travail : 38 heures et 20 minutes hebdomadaires

Temps de travail quotidien : 7.67 heures soit 7 heures et 40 minutes

Nombre de jours de congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires

Nombre de jours RTT : 19

3- Temps de travail des autres agent.es

La durée de référence du travail effectif est fixée à 37,5 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, sauf dispositions particulières prévues dans les règlements particuliers de service.

Cycle de travail : 37 heures et 30 minutes hebdomadaires

Temps de travail quotidien : 7,5 heures soit 7 heures et 30 minutes

Nombre de jours de congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires

Nombre de jours RTT : 15

4- Temps de travail des opérateurs de nuit

La durée de référence du travail effectif est fixée à 36 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, sauf dispositions particulières prévues dans les règlements particuliers de service.

Cycle de travail : 36 heures hebdomadaires

Temps de travail quotidien : 7,2 heures soit 7 heures et 12 minutes

Nombre de jours de congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires

Nombre de jours RTT : 12

Article 4 : Détermine qu'une annualisation du temps de travail, consistant à prévoir selon la variation de la charge de travail des périodes de moindre activité (ou pas d'activité du tout) et des périodes d'activité plus importante, pourra être mise en place après définition dans des règlements particuliers, notamment au sein de services et/ou d'équipements soumis au rythme scolaire ou exerçant selon les saisonnalités (période hivernale/estivale) ou encore ceux dont les missions comprennent des pics d'activités réguliers et facilement identifiables. L'annualisation se fait sur la base de 1607 heures.

Article 5 : Dit que les modalités d'exercice de la journée de solidarité sont les suivantes :

- le lundi de Pentecôte demeure non travaillé, sauf nécessité de continuité du service public,

- une journée de RTT est retenue pour chaque agent dont le cycle hebdomadaire est supérieur à 35 heures.

Les agents travaillant sur un cycle annualisé de 1607 heures ne sont pas concernés puisque le planning annuel intègre déjà les 7 heures de travail de la journée de solidarité.

Article 6 : Détermine qu'il sera possible de mettre en place une organisation permettant de moduler les horaires journaliers de travail, sous réserve des nécessités de service et dans l'hypothèse où cela est explicitement prévu dans le règlement particulier d'un service et/ou d'une direction, dans le cadre d'un dispositif d'horaires variables.

Article 7 : Autorise les encadrants à accorder des autorisations spéciales d'absence telles que prévues par les textes législatifs et réglementaires et figurant dans le règlement intérieur sur le temps de travail. Lors de la parution du décret d'application prévu par la loi du 6 août 2019 pour l'harmonisation des autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique, la substitution se fera de manière automatique.

Article 8 : Abroge la délibération n°2001/322 du conseil municipal du 20 décembre 2001 relative à la fixation du temps de travail du personnel communal, permettant la mise en œuvre de l'ARTT dans les services municipaux.

DEL20220928_2 : Approbation de la convention de coopération et de cofinancement de la facilitation des clauses sociales à l'échelle communale en Seine-Saint-Denis entre le Département et la ville de Montreuil

Présentation par Mme Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit de la reconduction de la convention de coopération et de cofinancement de la facilitation des clauses sociales à l'échelle communale en Seine-Saine-Denis. J'en profite juste pour expliquer un peu ce qu'on fait sur la ville mais déjà on sait que le Département développe depuis 2009 une politique de soutien à la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire. On sait aussi que la commande publique et privée est un levier de développement territorial inclusive en permettant que les retombées économiques irriguent le système local. Et on s'attend aussi, avec tous les grands projets d'aménagement qui concernent la Seine-Saine-Denis que nos jeunes et moins jeunes puissent avoir plus d'emplois. Que ce soit le Grand Paris Express, les Jeux Olympiques et para-Olympiques 2024, mais aussi tout ce qui concerne le renouvellement urbain. En ce qui concerne Montreuil, l'offre d'accompagnement vers l'emploi qui existe sur notre ville : il y a le Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi inscrits, il y a la Mission Locale pour les 16/25 ans, il y a aussi le contrat d'engagement jeune pour les 16/25 ans désireux d'un accompagnement intensif en remplacement de la garantie jeune qui existait avant. On a le plan régional d'insertion pour la jeunesse pour un accompagnement renforcé de jeunes issus des quartiers politique de la ville qui est porté par notre service jeunesse sur Montreuil avec Méline Le Gourrier. L'espace dynamique d'insertion qu'on finance pour l'espace 24, Aurore qui sont aussi financés par la Région Île-de-France je tiens à le préciser. Pour les 16-25 ans démarche d'insertion et éloignée de l'emploi. On a le projet d'insertion emploi porté par le CCAS, je salue mon collègue Florian pour les allocataires du RSA, on a aussi tout ce qui est les référents [inaudible] pour l'emploi pour l'accompagnement renforcé. On a un service d'insertion emploi de la ville qui est composé d'un chargé de mission en charge notamment du suivi des clauses d'insertion. Je dis ça parce que il y a beaucoup de gens qui me posent la question : tout n'est pas délégué à Est Ensemble, on a aussi au sein de Montreuil des choses qui sont délégués notamment par le département et autres. On a 11 structures d'insertion par l'activité économique qui sont présentes sur Montreuil dont 5 chantiers d'insertion, on les connaît très bien : Emmaüs alternatives - la Collecterie - Les Jardins du cœur - Neptune - Le nouveau centenaire, une association intermédiaire Ladamifa, 3 entreprises d'insertion : la Régie de quartier, La belle gamelle, La maison de Montreuil Traiteur et deux établissements de service d'aide par le travail des ESAT, un grand nombre d'acteurs de la formation, dont l'AFPA et autres. Des permanences emploi payées par la ville de Montreuil, tout public dans nos quartiers qu'on a délégué à l'épicerie solidaire Aurore qui est financée aussi par le CCAS, un ensemble d'actions réalisé par Est Ensemble. Je tiens à remercier le Président d'Est Ensemble qui a fait une organisation au sein de la délégation emploi et développement économique qui nous permet d'avoir un lien direct avec les services d'Est Ensemble et on voit le résultat dans la ville en ce qui concerne l'emploi. Nos actions qu'on mènent ... en 2020 on a mené, malgré le covid un stage dating en février en salle des fêtes. 2021 on a refait mais en e-stage-dating. En novembre, on a refait un stage dating en présentiel. On a fait un co-pilotage de projet territorial zéro chômeur sur le quartier des trois communes avec Romainville et Noisy-le-Sec et nous allons organiser deux événements rencontre d'entreprises dans les quartiers 1 en novembre et 1 décembre. En 2023, en mars on aura un stage alternance dating, en avril/mai on remettra un événement dans les quartiers où les demandeurs d'emploi seront face à des entreprises qui sont en période d'embauche. On refera la même chose en octobre / novembre dans les quartiers. En septembre on commencera à préparer le forum de l'emploi qu'on porte avec Est Ensemble. Le poste pourvu par le chargé de mission insertion emploi affirme et confirme la volonté municipale de favoriser l'accès à l'emploi par tous les moyens et notamment par la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés de la commande publique. On a aussi avec le FabLab un dossier en partenariat avec les services de Méline : le service jeunesse. On va faire le parcours emploi apprenti makers qui a beaucoup de succès en Île-de-France. Donc je travaille avec ça avec Florian Vigneron je l'ai dit. Il y a aussi dans les services d'Alexie Lorca, la culture qui est vraiment un grand pourvoyeur d'emplois dans la ville. Le service éducation avec Dominique Attia parce que avant qu'on aille demander des choses aux entreprises il fallait qu'on regarde au sein de la mairie comment l'emploi se passe et je remercie ses services parce que maintenant on a une méthode de travail qui avance très bien pour tout ce qui concernent les embauches. Florent Gueguen avec l'OPH qui fait aussi beaucoup d'actions sur l'emploi. Avec Danièle Creachcadec avec laquelle on travaille constamment sur tout ce qui est formation et je tiens à la remercier parce qu'elle est vraiment très investie dans tout ce qui est formation et l'emploi dans son service et notamment en ce qui concerne le handicap. Tout ça ne serait pas possible on vient de le dire sans les services de la ville et je remercie vraiment du fond du cœur Oriane Délivré et ses services, et je souhaiterais qu'elle transmette à tous les services de Valérie Bélard car on les sait investis. Je vous remercie pour la motivation sur cette question là où on voit que avec ce qui se passe en ce moment dans le pays on peut pas passer à côté de l'emploi et Montreuil est mobilisé dans ce sens-là avec Est Ensemble et je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci il est 21h et il y a des personnes qui attendent pour prendre la parole en fait depuis 19h je sais bien que c'est prévu comme ça dans l'ordre du jour, je suggérerais quand même qu'après ce point-là peut-être on intercale parce que franchement.. on les fait attendre... voilà c'est une suggestion vous en faites ce que vous voulez . Sur cette délibération n°2, ce partenariat avec le département pour [...] (inaudible) avec le social. C'est une très bonne initiative j'en profite pour suggérer que éventuellement ... cet agent qui sera aidé par le département puisse travailler alors avec le service de la commande publique et peut-être avec les élus de la commission d'appel d'offres sur les clauses d'insertion sociale davantage dans les marchés ou en tout cas dans les cahiers des charges des appels d'offres de la ville. Il y a une CAO, récemment il y avait 5 % seulement de pondération pour les questions environnementales et sociales et en fait, on se rend compte dans les réponses des contractants que en réalité c'est des points qui sont souvent très faibles mais, que comme ils sont tous très faibles finalement c'est un critère qui est très peu utilisé et notamment sur l'insertion. Bon je ne suis pas sûr que SOLIDEO et les Jeux Olympiques soient le meilleur exemple en la matière mais on peut espérer qu'un travail un peu de longue haleine sur ces questions, de la façon dont on peut rédiger le cahier des charges d'un appel d'offre et la façon aussi dont on peut essayer peut-être de pondérer davantage dans les appels d'offre pourrait être une solution en tout cas ... en tant que membre de la CAO, je suis assez volontaire pour travailler là-dessus. Je terminerai ... vous me connaissez, j'espère que le sondage qui est en cours dans la ville de la mairie pour [...] (inaudible) emploient des jeunes en insertion de la ville merci ».

Intervention de Mme Michelle BONNEAU – adjointe au maire déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles

« Monsieur le Maire, chères-chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Le groupe socialiste se félicite qu'un poste de chargé de mission du service insertion emploi de la ville de Montreuil soit financé depuis Mai 2022.

La renationalisation du RSA amène à repenser et intensifier l'accompagnement des allocataires. Le département de Seine-Saint-Denis épaulé par les villes s'est battu sans relâche pour ce résultat.

Si l'on considère le PNAD (Plan National pour des Achats Durables 2022 2025), il y a des clauses qui fixent pour objectifs que 100% des marchés comprennent une disposition environnementale et 30% une disposition sociale. En commission d'appels d'offres nous sommes extrêmement vigilants à ce que ces clauses soient respectées et c'est en cela qu'en qualité d'élu-e-s nous agissons concrètement et en responsabilité.

Comme il est souligné dans la délibération, en décembre 2021, une publication de l'Institut Paris Région rappelle que le PIB (Produit Intérieur Brut) de l'île de France représente 31% du PIB de la France, une part en hausse depuis la crise de 2007-2009. Cependant, elle ajoute que les disparités entre les départements se creusent nettement. L'île de France comprend le département où les revenus sont les plus faibles de France, la Seine Saint Denis, et les départements les plus aisés, Paris et les hauts de seine.

Encore et toujours les mêmes constatations. Cette publication ne nous apprend rien sinon qu'il y a urgence à travailler à une péréquation qui serait mieux réfléchi par les pouvoirs publics. La péréquation consiste à égaliser les situations. Elle doit atténuer les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elle doit faire face.

Alors oui il est heureux qu'un chargé de mission à temps plein puisse permettre de favoriser le retour à l'emploi et à la qualification des publics en difficulté, notamment les bénéficiaires du RSA : seniors, jeunes (NEET – Not in Education Employment or Training) déscolarisés, sans emploi ni formation, femmes ou hommes qu'il faut aider.

Aider, soutenir, sensibiliser, accompagner les publics en difficulté mais aussi les entreprises du secteur public comme du privé vers le RSE (Responsabilité Sociétale (ou Sociale) des entreprises) c'est une démarche indispensable qui permettra de mettre en place des parcours d'insertion vers l'emploi durable associant un travail, une formation et un accompagnement adapté.

Le chômage de longue durée, qui frappe surtout les moins qualifiés d'entre nous ne fléchit pas. Plus de deux millions de personnes sont considérées comme éloignées de l'emploi. Derrière cette donnée statistique froide se cachent diverses réalités humaines et de nombreuses personnes en difficultés. Être privé d'emploi durablement, c'est s'exposer au risque de perdre son logement, de voir sa santé se dégrader, sa vie sociale s'étioler et sa confiance s'amenuiser. Si les plus fragiles sont toujours les premiers concernés, personne ne peut se sentir épargné face à un phénomène aussi massif et persistant, qui abîme les personnes autant qu'il désagrège la société dans son ensemble. L'inclusion n'est ainsi pas l'affaire des exclus : elle est l'affaire de tous, pour redonner à ceux qui sont devenus des « invisibles » une place à part entière dans la société.

A Montreuil, ville de solidarité, les SIAE – Structures d'insertion pour l'activité économique- sont présentes et très impliquées. Oui, notre ville est riche d'un réseau d'acteurs très engagés pour l'insertion sociale et professionnelle et particulièrement dynamique en matière d'inclusion et la ville soutient l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).

Le Groupe Socialiste votera cette délibération et approuve la convention de coopération et de cofinancement de la facilitation des clauses sociales à l'échelle communale en Seine-Saint-Denis entre le Département et la ville de Montreuil. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de coopération et de cofinancement de la facilitation des clauses sociales à l'échelle communale en Seine-Saint-Denis entre la Ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis pour la période 2022-2024 ,annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur l'exercice de l'année concernée.

DEL20220928_3 : Attribution de la bourse "Jean Guerrin" d'aide à l'écriture d'une oeuvre dramatique pour l'année 2022

Présentation par Mme Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et à l'éducation populaire

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc de la Bourse d'aide à une écriture théâtrale Jean-Guerrin. Ça sera la 3^e édition. On a eu évidemment le covid ... années où nous ne l'avons pas remise. Ce qui fait que l'année dernière nous l'avons remise à deux lauréats au lieu d'un. Alors cette bourse, c'est parti d'un constat à Montreuil, qu'on a énormément d'autrices et d'auteurs et beaucoup dans le domaine de l'art dramatique du théâtre. Or, ces artistes, ces auteurs et ces autrices qui sont à la genèse de tout projet sont parmi les artistes les plus précaires, les moins visibles, ceux qui ont très peu de statut. Il nous a donc semblé extrêmement important de pouvoir les accompagner, les aider, leur donner un petit coup de main en sachant que lorsqu'on a une bourse qui est donnée par une collectivité comme la ville de Montreuil, il est beaucoup plus aisé d'aller pousser d'autres portes, d'avoir des résidences ailleurs ou de pouvoir bénéficier de financement croisé. Le nom de Jean Guerrin est une évidence : théâtre école de Montreuil, éducation populaire, théâtre avec des amateurs et des professionnels et en même temps un théâtre école qui a formé beaucoup de professionnels. C'est une bourse à destination des autrices et des auteurs Montreuillois qui n'ont jamais été édités c'est le début d'un travail. On ne remet pas un prix, il ne s'agit pas de primer un travail terminé mais bien d'aider à l'élaboration d'un projet. Elle est dotée de 2000 € et puis d'un accompagnement notamment par le théâtre Berthelot Jean Guerrin et donne lieu à des lectures en public et à une fin de résidence à quelques jours où on peut jouer dans ce théâtre Berthelot Jean Guerrin. Le jury est Montreuillois, vous avez sur l'annexe les noms des personnes dans le jury donc on a une prof de lettres qui est chargée de théâtre, de l'atelier théâtre lycée Condorcet, on a la bibliothèque Desnos, le théâtre public de Montreuil, les éditions Théâtrales qui sont à Montreuil, le théâtre municipal Berthelot Jean Guerrin évidemment qui est un dramaturge Montreuillois, moi-même et Denis Vemclefs qui est directeur de la culture, ainsi que chaque année le lauréat ou la lauréate de l'année précédente voilà. Pour la présentation de cette bourse Jean Guerrin et j'ai le plaisir de vous annoncer la lauréate de cette année, parce que nous nous sommes réunis le 16 septembre et nous avons remis et délibéré cette bourse à Nathalie Matti qui est une Montreuilloise d'origine italo-néerlandaise avec un texte sur un sujet très fort et un texte très prometteur tant sur le fond que sur la forme. Cette bourse sera remise samedi soir à 20h30 au théâtre Berthelot Jean Guerrin à l'occasion de l'ouverture de saison de ce théâtre et donc on remettra ce prix et je vous invite vraiment à cette ouverture de saison avec un spectacle assez formidable de Cécile Morelle « La trouée » c'est un road trip rural. Je pense qu'il y a à Montreuil ce genre de spectacle en fait c'est une artiste qui tourne et c'est un très beau spectacle et je vous invite à la remise de cette bourse et à cette ouverture de saison au théâtre Berthelot Jean Guerrin. Je vous remercie. »

Intervention de Mme Catherine SERRES – conseillère municipale

« Mesdames et Messieurs les élus, chères Montreuilloises et chers Montreuillois, notre groupe est très attaché à ce que la culture ait une grande importance dans nos débats et se félicite que la ville de Montreuil aide des artistes à se lancer pour la première fois dans l'écriture d'un texte dramatique. Il votera sans hésiter pour l'attribution de la bourse Jean Guerrin à la nouvelle lauréate et fera tout pour soutenir le spectacle vivant à Montreuil. Le théâtre, a dit Pauline Bayle, nouvelle directrice du théâtre public de Montreuil : c'est donner à voir et à entendre une représentation du monde. C'est un échange entre un plateau et un public dans un instant commun. C'est la magie du spectacle vivant que de se produire de façon directe et sans intermédiaires dans un moment unique de création. Cette expression repose le plus souvent sur un texte. Si on aime revoir et réentendre des textes de théâtre déjà connu c'est toujours un plaisir de découvrir de nouvelles créations talentueuses. L'écriture en toute liberté pour dire le monde dans un processus de transmission immédiate à un public quel projet magnifique. En toute liberté, n'oublions pas que là où il y a dictature il n'y a pas de théâtre libre, voire pas de théâtre du tout. En toute liberté et je voudrais terminer par ces quelques mots de Federico Garcia Lorca : « le théâtre est une école de larmes et de rires, une tribune libre où l'on peut défendre des morales anciennes ou équivoques et dégager au moyen d'exemples vivants les lois éternelles du cœur et des sentiments de l'homme ». Je vous remercie. »

Intervention de Mme Anne TERNISIEN – conseillère municipale, déléguée aux centres de loisirs, de vacances et au périscolaire

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élu-es, mesdames, messieurs

Accompagner les enfants à s'ouvrir sur le monde, leur donner les moyens d'accéder à la culture, de développer leur esprit critique et leur regard sur une œuvre. C'est tout le sens du projet éducatif de territoire que nous développons à Montreuil depuis 2019, en lien avec les services de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et des sports.

Nous sommes convaincus que la culture est un vecteur d'émancipation qui participe au développement de l'enfant, et du citoyen.

Jean Guerrin a donné sa vie pour le théâtre pour tous, lui qui voulait « conserver un lien entre le théâtre et la vie des gens de la cité ». Son héritage se transmet encore aujourd'hui avec le théâtre municipal Berthelot dont il est fondateur et la bourse qui fait l'objet de notre discussion ce soir. Aider de jeunes auteurs et autrices à créer leurs œuvres est la continuité de l'action municipale qui commence dès la petite enfance avec des projets de découverte et de pratique culturelle.

Je pense ainsi au programme MARMOE ou encore au projet DEMOS pour la musique. Ainsi, ce sont 12 enfants des accueils de loisirs Fabien/Boissière qui découvrent, pour une période de 3 ans, la pratique des instruments à cordes, violons et violoncelles, du chant, de la danse pour une expression artistique totale et qui nous a donné droit à un magnifique moment en juin dernier à la philharmonie de Paris !

Ce sont ce genre de projets d'éducation populaire qui marquent un parcours éducatif et qui accompagnent l'enfant dans sa construction de citoyen-ne, dans sa découverte des cultures, dans l'aiguisement de ses goûts et dans ses créations futures.

Félicitations à Nathalie Matti, nous lui souhaitons toute la réussite possible dans le déploiement de ce projet »

Intervention de M. Frédéric MOLOSSI – adjoint au maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Oui Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois, que serait Montreuil sans son tissu associatif, ses artistes, ses théâtres et ses pièces qui les remplissent. La culture et notre ville sont liés. Montreuil est tributaire d'une tradition dont nous sommes les passeurs. Notre territoire a cette particularité qui est un carrefour où toutes les identités se croisent et se répondent en culture. Le théâtre en particulier qui a une place importante dans une autre ville. Nos 6 théâtres et 140 compagnies théâtrales qui parcourent la ville illuminent nos soirées et nos journées parfois également. Cette histoire théâtrale s'est notamment réalisée à travers de grandes figures parmi lesquelles Jean Guerrin qui a fait de la transmission un des leitmotifs de sa carrière et une part de son héritage. En témoigne la création de son théâtre école. Nous savons ce que la ville lui doit, et le nom du théâtre municipal Berthelot Jean Guerrin nous rappelle la mémoire encore vivante de ce grand monsieur du théâtre et notre mission de la transmettre. Lui-même savait que la culture devait se partager pour prendre sa pleine mesure c'est le sens de cette bourse : donner la possibilité à des autrices et des auteurs d'accéder à un public plus ample et de participer un peu plus à notre vie culturelle locale. Cette bourse a plusieurs mérites au-delà d'une somme d'argent, la ville reconnaît que la culture n'est pas seulement marchande, cette bourse permet également de mettre en avant des autrices et auteurs ambitieux et nous sommes fiers de contribuer à ce dynamisme. Enfin elle reconnaît le travail des intermittents du spectacle façonneurs d'imaginaire. Maintenir ce genre de subvention c'est de manière plus large exprimer notre soutien à un secteur qui a, nous le savons, beaucoup souffert de la crise sanitaire et dont les retrouvailles avec le public doivent être soigneusement renforcées applaudies et rejoints. Enfin, rappelons que la culture permet de nous émanciper individuellement comme collectivement et que notre soutien est aussi une réponse politique à celles et ceux qui verraient dans la fin de ce genre d'initiative, une manière de museler notre démocratie au contraire continuons de tisser et approfondir ce lien culturel, artistique citoyen montreuillois. Nous nous félicitons que Nathalie Matti en particulier reçoive cette bourse, son ouverture vers les autres, son audace, sa proximité avec nous aussi bien géographique que dans le choix des thèmes dont elle s'empare nous parle et nous heurte dans nos sensibilités. Les élus socialistes voteront donc cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement de la somme de 2 000 € de la bourse Jean Guerrin à Madame Nathalie Matti, désignée lauréate par le jury.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_5 : Adhésion au réseau national des budgets participatifs et désignation des représentants de la ville

Présentation par M. Julien CONSALVI – adjoint au maire, délégué à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale et aux politiques du partage

« Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois, la délibération ce soir concerne donc l'adhésion au réseau national des

budgets participatifs et la désignation des représentants de la ville. Pour rappel, lancé en 2015 le budget participatif montreuillois permet aux habitants de décider de l'affectation d'une partie du budget d'investissement municipal. Il est aujourd'hui devenu l'un des piliers de la démocratie participative locale. En juillet 2022, dans le cadre de la 3e édition, les Montreuillois ont élus 39 nouveaux projets pour un montant total 3 000 000 €. Ils s'ajoutent 65 réalisations des deux premières éditions qui contribuent à améliorer le cadre de vie des quartiers dans des domaines variés : aménagement des espaces publics, des mobilités douces, verdissement, solidarité, droit des femmes. Dès 2016 la Ville s'est inscrite dans une démarche de réflexion collective autour de ce dispositif alors développé par quelques collectivités françaises. En coorganisant avec Grenoble et Rennes les premières rencontres nationales des budgets participatifs. La ville de Montreuil a également signé en 2019 la charte du réseau national des budgets participatifs définissant les principes fondamentaux des budgets participatifs en France. Depuis, la ville continue à participer activement à la vie de ce réseau et à la construction des rencontres nationales annuelles dont la 7e édition sera co-portée par Amiens, et le département de la Somme le 8 et 9 novembre prochain. Les budgets participatifs se sont progressivement inscrits dans le paysage démocratique français si bien que l'on compte aujourd'hui plus de 200 collectivités ayant mis en place, pas seulement des communes mais également des régions et les départements. Elles sont chaque année plus nombreuses à participer aux Rencontres Nationales : plus d'une soixantaine sur les deux dernières éditions. En tant que membre cofondateur du réseau et coorganisateur des rencontres annuelles avec 6 autres villes fondatrices il apparaît opportun pour Montreuil de poursuivre son investissement, d'une part pour assurer une continuité dans la vie du réseau même si de nouvelles collectivités prennent par une part importante d'autre part la participation au réseau assure une visibilité nationale, voire internationale au budget participatif montreuillois. En étant l'une des trois premières grandes villes françaises à avoir développé ce dispositif, Montreuil a renforcé son image de ville innovante dans le champ démocratique confortée par l'expérience de 3 éditions réussies. Le service démocratie participative est d'ailleurs régulièrement sollicité par d'autres collectivités pour des conseils dans la mise en place de leur dispositif. Poursuivre l'investissement de la ville au sein de ce réseau qui est en phase d'élargissement et de consolidation continuerait donc à asseoir cette visibilité. En conclusion, il est proposé au conseil que la ville de Montreuil accompagne activement la structuration de ce réseau auquel elle a participé et propose d'approuver le projet des statuts de l'association du réseau national des budgets participatifs, d'autoriser l'adhésion de la ville de Montreuil à cette association. De désigner en son sein 1 représentant élu de la ville à l'assemblée constituante et d'autoriser la responsable du service démocratie participative et les deux chargés de démocratie participative à représenter la ville comme référent technique à l'assemblée constituante de ce même réseau. Merci de votre attention. »

Intervention de M. Amin MBARKI – conseiller municipal

« Merci monsieur le maire, Montreuilloises, Montreuillois, chers collègues,

Cette délibération relative à l'adhésion de la ville de Montreuil au réseau national des budgets participatifs est l'occasion de rappeler l'attachement du groupe socialiste à cette forme de démocratie participative qui permet aux habitantes et aux habitants de notre commune de décider, par eux-mêmes, du fléchage d'une partie des crédits d'investissements de notre budget.

L'intérêt d'un tel exercice, tous les deux ans et porté par notre collègue aujourd'hui en charge Julien Consalvi, et lancé lors du dernier mandat par Tania Assouline, est évident à l'heure d'une demande forte d'association des habitantes et habitants dans la prise de décision des collectivités publiques. Et le bilan des trois dernières éditions, dont celle en cours, semble indiquer un fonctionnement de sélection et de mise en œuvre bien organisé. Je tiens ainsi, au nom du groupe socialiste, à remercier tous les agents de la ville qui ont accompagné les habitants dans cet exercice.

Cette délibération est aussi l'occasion, à cette tribune de rappeler l'intérêt d'un tel exercice démocratique y compris dans le contexte contraint que nous connaissons.

Les finances de notre commune, comme celles d'une grande partie des collectivités de ce pays, sont dans une situation difficile. Et il pourrait être tentant de rogner sur ce budget participatif pour reprendre en main les dépenses d'investissement au lieu d'en flécher une partie pour des projets par définition non maîtrisés par la ville. C'est le choix que certaines collectivités ont fait.

Et nous saluons le fait que cette tentation n'ait pas lieu, à Montreuil. Les montants sont préservés, l'exercice y est amélioré, et nous n'opposons pas démocratie locale et gestion des contraintes budgétaires.

Par ailleurs, bien sûr, le développement du budget participatif doit s'assurer que ne sont pas réalisés, sauf si des habitants le souhaitent, des dépenses courantes d'investissement de la ville, au risque de dénaturer l'intérêt d'un tel projet. Dans le quartier Bel-Air Grands-Pechers, où j'ai l'honneur d'être élu de quartier aux côtés d'Haby Ka, je constate chaque jour la fierté des habitants d'avoir porté le projet, par exemple, d'aménagement nouveau du terrain Pêche-Mel, ou l'enthousiasme des habitants à l'idée de réaménager les abords de la place Gisèle Halimi, sous le château d'eau, grâce au projet qui vient d'être sélectionné pour cette troisième édition.

Enfin, avec l'ensemble de mes collègues socialistes, nous voulons insister sur le besoin de continuer à renforcer la valorisation des projets financés par ce budget, avec notamment la mise en place systématique de panneaux devant ces lieux et maintenir l'accompagnement, pour les projets en cours, des porteurs de projets, pour éviter le risque d'un découragement en cours de réalisation.

En tout cas, nous sommes fiers de pouvoir poursuivre le travail de développement de ce budget participatif, à Montreuil et à travers cette association nouvelle. Nous voterons donc cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de Mme Nathalie LANA – adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« merci Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, Montreuilloises, Montreuillois, chers collègues, la délibération présentée par notre collègue Julien Consalvi s'inscrit dans le contexte de la 3e édition du budget participatif. Ce processus est arrivé à son terme de dépôt élection des projets. Ces 12 mois nous ont permis de faire émerger de notre ville des projets d'investissement imaginés et portés par les habitantes et les habitants. Ainsi que notre collègue l'a rappelé ce nouveau volet du budget participatif représente 3 millions d'investissement au total il faut redire ici qu'il s'agit d'un engagement qui déjà d'un point de vue financier relève d'une volonté politique forte. Ramené à notre budget d'investissement annuel cela représente près de 4 %, 12 mois pour informer, expliquer, rencontrer, animer des comités de suivi regroupant des représentantes et représentants des habitants et habitantes, des comités techniques pour chiffrer, évaluer la faisabilité technique des projets, pour communiquer dans toute la ville et enfin pour organiser un processus de vote citoyen qui a permis la sélection de 39 projets. Oui, cette énumération est nécessaire pour nous faire prendre conscience de l'ampleur du travail effectué par l'ensemble de notre communauté. Avec cette nouvelle édition, ce sont aussi des efforts particuliers pour aller dans les quartiers et permettre l'implication de tous et toutes. Le vote constitue le début d'une nouvelle phase, celle de la réalisation. Il s'agit maintenant de poursuivre le plan d'accompagnement des habitant-es dans la réalisation des projets. La poursuite du dialogue est également présente dans les projets qui ont été réalisés dans les éditions 1 et 2. Rappelons que l'origine du principe de budget d'investissement participatif s'est effectué sur le constat du déséquilibre flagrant entre les dépenses de l'argent public dans les quartiers riches par rapport aux quartiers pauvres et ce dans les pays en voie de développement en particulier. L'idée était à la fois de permettre une meilleure distribution de l'argent public mais aussi de mieux intégrer la population aux prises de décisions qui la concerne. Aujourd'hui le principe de confier directement aux habitantes et habitants l'élaboration d'un projet d'intérêt collectif est entré dans le fonctionnement des collectivités de toutes tailles. Des petites villes de 2000 personnes à la capitale en passant aux échelons des départements et des régions, le développement exponentiel des budgets participatifs montre que la nécessité de réorienter le mode de définition des projets en y associant les habitantes et habitants non plus comme personnes concertées mais co-constructeurs est un concept qui fait consensus au point qu'il pourrait même tendre à devenir un label. Des bureaux d'études spécialisés proposent maintenant des conseils de collectivité pour les accompagner dans la mise en place. A Montreuil la participation

citoyenne est au cœur de la politique municipale depuis des décennies : conseil de quartier, vie associative développée avec des habitantes et des habitants investis dans l'action. Les municipalités ont œuvré de façon à répondre à ce haut niveau d'exigence citoyenne. Le dispositif du budget lui-même est au cœur de l'action de la Fabrique citoyenne qui s'inscrit dans cette histoire. Pour nous, la participation ne relève pas de la marque mais de notre projet politique. Nous entendons partager mais aussi le nourrir et l'améliorer quel que soit l'apport possible de professionnels d'ailleurs sur ces sujets. C'est pourquoi le projet de création d'une association pour porter et développer le réseau des budgets participatifs nous apparaît comme fondamental pour conserver la portée politique de ce process. Les projets de statuts de l'association prennent en compte les exigences de la participation citoyenne. Il sera confié pour chaque collectivité membre active une voie délibérative dans les instances décisionnaires un habitant, une habitante membre de l'association de cette même collectivité. Ce membre est dénommé « habitant votant ». Cette disposition nous semble essentielle. Nous avons en revanche sur ses statuts une réserve : il n'est nulle part précisé de quelle façon l'association pourra assurer une parité parmi les membres actives et actifs. Qu'il ou elle soit représentant de la collectivité ou habitante peut-être des précisions pourraient être apportées à ce sujet dans le règlement intérieur de l'association. Dans ce cas nous souhaitons en avoir connaissance dès qu'il sera adopté par le conseil d'administration. Ce point n'est pas un détail nous en conviendrons tous et toutes. Nonobstant cette question le projet de création de la société RNP BP constitue une démarche cohérente et constructive à même de participer au développement du dispositif budget participatif dans notre pays et même au-delà c'est pourquoi nous lui apportons notre soutien et voterons pour cette délibération. »

UNANIMITÉ

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de procéder au scrutin public à ces désignations. S'il n'y a pas d'opposition, cette proposition est adoptée. Par ailleurs, en conformité avec ce même article, si une seule candidature est déposée, celle-ci prend effet immédiatement, sans qu'il soit procédé au vote. Le candidat pour le représentant du conseil municipal est M. Julien CONSALVI. Je vous propose également de désigner la responsable du service démocratie participative et deux chargés de démocratie participative en tant que référents techniques, au sein de l'assemblée constituante du réseau national des budgets participatifs. Les autres candidats sont invités à se déclarer. En conformité avec l'article L. 2121-21, une seule candidature ayant été déposée, celle-ci prend effet immédiatement, sans qu'il soit procédé au vote. Dès lors, M. Julien Consalvi est désigné en tant que représentant du conseil municipal au sein de l'association du réseau national des budgets participatifs. Par ailleurs je vous propose de désigner la responsable du service démocratie participative et deux chargés de démocratie participative, en tant qu'agents territoriaux. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui comme d'habitude, pas de candidature mais par contre je souhaite ne pas prendre part au vote donc, comme d'habitude je souhaite que ce soit noté au PV. Je relisais la Tribune que vous aviez signée ensemble dans l'Humanité avec Monsieur Consalvi ... »

Il est donc précisé au PV que Monsieur Serne ne souhaite pas participer sur la désignation du représentant du conseil municipal.

« j'en profite vraiment pour vous demander qu'on fasse une suspension de séance maintenant il est 21h30, les gens attendent depuis 2h30 on est en train de parler de démocratie participative sincèrement on va faire le point ... »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les statuts, annexés à la présente délibération, visant à constituer l'association du réseau national des budgets participatifs, précisant l'objet et les objectifs de l'association.

Article 2 : Autorise l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association du réseau national des budgets participatifs, dès lors que les statuts de celle-ci auront été valablement déposés.

Article 3 : Procède, au scrutin public, à la désignation du représentant du conseil municipal et de trois agents territoriaux au sein du réseau national des budgets participatifs.

Article 4 : Prend acte, en qualité de représentant du conseil municipal, de la candidature de M. Julien CONSALVI

Article 5 : Prend acte, en qualité d'agents territoriaux, des candidatures de Mme la responsable du service démocratie participative et MM. les chargés de démocratie participative.

Article 6 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Monsieur Julien CONSALVI en qualité de représentant du conseil municipal et de Madame la responsable du service démocratie participative et des chargés de démocratie participative en tant qu'agents territoriaux au sein du réseau national des budgets participatifs.

Article 7 : Autorise Monsieur Julien CONSALVI en qualité de représentant du conseil municipal et Madame la responsable du service démocratie participative et les chargés de démocratie participative en tant qu'agents territoriaux à faire acte de candidature au sein des instances du réseau national des budgets participatifs.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la ville à l'association du réseau national des budgets participatifs.

DEL20220928_6 : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association la maison des femmes Thérèse Clerc

Présentation par Mme Danièle CREACHCADEC – conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, la maison des femmes est inscrite depuis 20 ans dans l'histoire de notre ville grâce à l'énergie et à la

ténacité de sa fondatrice Thérèse Clerc, militante engagée au service de la cause et des valeurs du féminisme. L'association autour de son équipe et en particulier de sa directrice, Roselyne Rollier, que je salue ce soir est toujours active et engagée dans de nombreuses actions et combats visant à l'émancipation des femmes, à la défense de leur liberté et de leurs droits dans différents domaines. Elle compagne en particulier, elle accueille et accompagne les femmes victimes de violences conjugales. Pour cela elle organise une permanence collective hebdomadaire sans rendez-vous en présence une informatrice sur les droits des femmes, d'une avocate du réseau femmes victimes de violences, d'une conseillère conjugale formée à la victimologie, et d'une psychologue victimologue. Le projet de la convention que je vous propose ce soir porte sur la volonté de la ville de Montreuil d'accueillir au sein des crèches municipales les enfants des femmes qui souhaitent se rendre à ces réunions collectives hebdomadaires à la Maison des femmes. Nous constatons que l'absence d'un mode de garde est souvent un frein pour les femmes victimes de violences à la possibilité de se rendre aux permanences afin de se faire aider, soutenir et accompagner. C'est pourquoi, certaines d'entre elles, faute de solution, assistent à ces temps d'échange avec leur enfant. Face à ce constat, la direction de la petite enfance engage un travail de partenariat avec la Maison des Femmes Thérèse Clerc afin de permettre aux femmes de pouvoir se rendre seules aux permanences dédiées en accueillant leur enfant au sein d'une crèche municipale. Nous avons fléchi 5 places. Et d'offrir aux enfants un espace adapté à leurs besoins et à leur développement en les protégeant du récit traumatique de leur mère. Ce partenariat s'inscrit dans la politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité menée par la direction de la petite enfance et en particulier en direction des plus fragiles. C'est dans ce cadre que je vous propose mes chers collègues d'approuver ce projet de convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Maison des femmes Thérèse Clerc. Je vous en remercie. »

Intervention de Mme Murielle BENSARD – conseillère municipale

«Mesdames, messieurs, Monsieur le Maire, Montreuilloises, Montreuillois, comme nous l'avons vu dernièrement, dans l'actualité, le combat féministe est plus que jamais d'actualité : violences sexistes, sexuelles, culture du viol, culture patriarcale, nous devons continuer à nous battre. La maison des femmes Thérèse Clerc est une de ces associations qui participe à ce combat féministe quotidien. Je commencerai donc par féliciter le travail de toutes ces femmes. Nous souhaitons aussi faire part de notre engouement pour le projet dont il est question dans cette délibération. En effet, nous savons que trop souvent les femmes victimes de violences ne trouvent pas de recours juridiques ou d'accompagnements psychologiques appropriés. La maison des femmes Thérèse Clerc organise une permanence hebdomadaire en présence d'une informatrice sur les droits des femmes, d'une avocate, d'une conseillère conjugale et d'une psychologue. Cependant beaucoup de femmes ne peuvent se rendre à ces permanences ou doivent le faire avec leurs jeunes enfants. Il faut donc donner accès à un mode d'accueil des enfants pour les femmes qui souhaitent participer à ces permanences. Une femme a toujours besoin d'un moment pour laisser son enfant à des personnes compétentes et bienveillantes. Elle peut alors réfléchir et se livrer aux professionnels sur sa situation souvent compliquée et douloureuse. Le partenariat proposé ce soir est donc essentiel pour développer une aide à l'accès aux droits des femmes. C'est aussi reconnaître qu'être mère n'est pas toujours facile. Bravo, bravo. Il nous reste encore beaucoup à faire pour l'accueil des femmes victimes de violences, pour le respect du droit des femmes, mais nous sommes sur la bonne voie. Toutes les insoumises, et tous les insoumis voteront cette délibération. »

Intervention de M. Luc DI GALLO – adjoint au maire délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois, je passais aujourd'hui devant une des photos intitulée « commissariat » exposée devant la bouche de métro de la mairie de Montreuil à l'occasion des journées du mariage. Je vais vous lire le texte en forme de témoignage que l'on peut lire en dessous : « je voudrais déposer plainte. Je ne sais pas si je vais y arriver. Il faudrait que je puise encore un peu plus dans mes ressources mais lesquelles ? Je suis épuisée. J'ai peur. J'ai honte. Je suis souillée, sidérée silencieuse et réduite à néant. Il faudra raconter, encore, revivre l'agression en mots, courir le risque d'entendre « que ce n'est pas si grave, qu'il n'y a pas mort d'homme... on l'avait peut-être un peu cherché ...la plainte n'est pas recevable... vous auriez dû dire non... pourquoi restez-vous ? Avez-vous pris du plaisir ... ? Vous risquez de gâcher sa vie vous en êtes consciente ? » ...voici en résumé le type de situation que bien trop de femmes doivent affronter lorsqu'elles subissent les violences d'un homme. Je vous laisse donc imaginer comment la situation est bien plus complexe et dure à vivre quand il s'agit de maman avec des enfants, de jeunes enfants dont elles doivent s'occuper. C'est l'objet de cette délibération qui vise à aider ces mamans avec enfants en bas âge qui souhaitent lancer des démarches protectrices face au conjoint violent. Car malheureusement cette situation est loin d'être exceptionnelle, y compris à Montreuil. 213 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint chaque année en moyenne. 14 enfants sont morts en 2020 tués par un de leurs parents dans un contexte de violence au sein du couple. Sans oublier le macabre décompte des féminicides qui atteint ce jour le nombre de 100 femmes mortes sous les coups d'un homme. Qu'on ne vienne pas me dire qu'une gifle est un acte isolé c'est au contraire un geste de plus dans un océan de violences subies par tant de femmes. Notre société, construite sur des millénaires de patriarcat n'a toujours pas réussi à éradiquer ces violences. Du coup nous devons pallier au plus urgent, nous devons agir en urgence absolue pour les victimes, nous devons agir pour préserver ces enfants victimes collatérales des violences dans les foyers familiaux. Nous devons agir pour faire respecter les droits fondamentaux des femmes, protéger la mère c'est protéger l'enfant. Ainsi, permettre aux mamans victimes de violences de confier leurs enfants quelques heures à des personnes qualifiées, dans une crèche, c'est leur permettre de réaliser des rendez-vous à la Maison des Femmes avec avocate, conseillère ou psychologue essentiels dans de telles situations. Je discutais avec des représentantes de la maison des femmes Thérèse Clerc lors de la journée des associations qui me confiaient en effet qu'il était difficile, pour ne pas dire impossible de réaliser un rendez-vous avec un enfant qui pleure parce qu'il souffre, qu'il se trouve confronté à la douleur de sa maman lors de ces témoignages. Ainsi, avec ces créneaux en crèche, il ne s'agit pas d'une simple question de confort, mais bien de donner un accès au droit fondamental pour ces femmes c'est bien mais il faudra faire encore plus car combien de femmes aussi ont renoncé à entrer dans un commissariat pour déposer plainte parce qu'elles n'imaginaient pas confronter leurs enfants à une violence supplémentaire liée au climat lourd d'une salle d'attente remplie de victimes en tout genre. Je dirais aussi que permettre à un enfant d'être en crèche pendant quelques heures c'est aussi lui offrir peut-être un moment de répit dans une période difficile. Notre groupe « Générations Montreuil écologie et solidarité » votera bien entendu pour cette convention entre la ville et la Maison des Femmes Thérèse Clerc. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« merci c'est évidemment une délibération importante et je pense que l'essentiel a été dit. C'est assez crucial je pense que en dehors de ce partenariat avec Thérèse Clerc, je redis que, chaque fois, que vous en avez l'occasion dans les relations que vous avez avec le commissariat de la Ville, d'essayer de faire changer la façon dont sont accueillies les personnes quelles qu'elles soient d'ailleurs. A fortiori, quand on est une femme qui vient « essayer » de porter plainte ou même de faire une main courante dans ce commissariat on doit commencer par, à l'extérieur dire pourquoi on vient, puis au guichet, pourquoi on vient, devant tout le monde et ensuite le faire devant non pas 1 OPJ, mais devant quelqu'un qui fait le filtre dans une salle ouverte et où tout le monde entend tout ... Très sincèrement ... voilà... ça dissuaderait même les personnes les plus volontaires pour ça. C'est une énorme limite à la prise en compte de la parole des femmes victimes, des victimes et des femmes victimes. Je pense que comme on a des relations forcément avec le commissariat, il faudrait insister, insister, insister... même si cela ne relève pas des prérogatives de la ville. J'en profite pour demander, pourquoi, pour la quatrième fois ma proposition de délibération sur l'écriture inclusive et épicienne n'a pas été reçue puisqu'elle n'a pas été mise à l'ordre du jour. Elle n'a pas été discutée en commission, en conférence des président-es. Elle est juste ignorée depuis

maintenant plus d'un an. Qu'en est-il du groupe de travail qui avait été annoncé devant le tribunal administratif, qui, sur cet engagement avait décidé de ne pas décider. Madame Glemas avait dit que cela allait se mettre en place. On en n'a jamais plus entendu parler, c'était au printemps normalement. L'été est passé, on est à l'automne. Voilà est-ce que au moins la majorité a travaillé là-dessus je ne sais pas en tout cas alors que j'étais porteur de cette proposition je n'ai jamais eu la moindre nouvelle alors que ça avait été promis. C'est un peu dommage parce que très sincèrement... les mots, la façon dont on parle, la façon dont on invisibilise ou visibilise le féminin, les femmes dans la langue ... J'espère ne pas avoir fait la démonstration ici que c'est crucial et que ça participe de la lutte contre les stigmatisations, les discriminations, les violences faites aux femmes. J'ajoute pour terminer que dans ce conseil municipal les hommes touchent 15 % de plus d'indemnités que les femmes. Prises globalement, vous voulez faire le calcul les hommes, globalement, touchent 15 % de plus que les femmes. On pourrait peut-être essayer d'être au moins exemplaire là-dessus. »

Intervention de Mme Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les élu-es, Montreuillois, Montreuilloises,

Merci chère Danielle pour cette délibération qui vient rappeler une fois de plus, notre engagement, celui de cette majorité, celui de la ville de la ville de Montreuil et de ses services pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences. Car contrairement aux honteux propos qu'on a pu entendre sur une chaîne à audience large selon lesquelles les victimes de ces violences doivent « prendre leurs responsabilités ». Je répète, sur une chaîne à large audience on a dit qu'une victime de viol devait « prendre sa responsabilité ». Nous sommes ici convaincus et agissant que les soutenir est plutôt de notre responsabilité et nous sommes convaincus et agissant que nous devons prendre les nôtres. Nous le faisons notamment à travers la disposition innovante qui vient de nous être présentée et comme nos services savent le faire. Qu'ils en soient remerciés. Innovants au service de ce combat qui est le nôtre et s'impose à nous.

Si nous connaissons ces chiffres il est bon de les rappeler. Luc Di Gallo l'a fait à propos du nombre de féminicides atteint cette année. On peut également citer les plus de 75 000 victimes de viol, tentatives de viol ou harcèlement sexuel en 2021. Derrière ces drames se jouent des années de souffrances souvent en silence, d'où la nécessité de faciliter leurs poursuites c'est la responsabilité des pouvoirs publics, pas des victimes et nous y travaillons ici à Montreuil justement avec la maison des femmes pour accroître l'accès aux droits, le dépôt de plainte qui a été considérablement amélioré ces derniers mois, justement par la prise de rendez-vous en ligne pour éviter les difficultés auxquelles faisaient allusion Monsieur Serne qui ne m'écoute pas mais qui comme ça saura. Qui a été facilité par le dépôt de plainte à l'hôpital intercommunal de Montreuil qui permet d'éviter d'avoir à se rendre au commissariat pour les violences conjugales et qui sera demain, facilité, je l'espère par un dépôt de plainte à la maison des femmes. Puisque c'est un dispositif sur lequel nous travaillons avec la maison des femmes.

Ne plus taire les insultes, des humiliations qui ne disent pas leur nom. Ces actes instaurent un mécanisme de la terreur, un sentiment d'insécurité dans le quotidien de ses femmes. Si on parle du cadre conjugal souvent je veux également parler de tous les endroits où se perpétuent ces violences : au travail, dans la rue, dans les transports, dans nos organisations politiques et charge à nous de ne pas détourner les yeux dessus, aucun lieu comme aucune femme ne sont protégées de ces violences.

Ces violences ne sont pourtant qu'une expression du patriarcat qui renvoie depuis des siècles les femmes à la sphère privée et notamment au travail (jamais reconnu) domestique. Le poids des normes de genre continue de peser sur celles qui s'occupe toujours de l'éducation des enfants au sein du couple. Cette charge mentale maternelle est véritablement un frein à toute vie en dehors du foyer et du travail. Rares sont les occasions de trouver du temps pour soi mais aussi une autre manière de s'épanouir.

La maison des femmes constitue à Montreuil un lieu de ressource pour les victimes de violences, un lieu où l'on échange et où demain on pourra aussi porter plainte, où l'on s'émancipe au contact de professionnelles mais aussi des autres femmes en sororité. C'est une opportunité pour les Montreuilloises et les femmes d'ailleurs de créer un lien et de quitter cette assignation à subir. Cette démarche pourtant souffre de ce fameux travail domestique que je citais plutôt. Ce travail commun avec la direction de la petite enfance est donc plus que bienvenu.

Permettre aujourd'hui par la garde d'enfants dans nos crèches municipales aux femmes qui souhaitent se rendre aux permanences hebdomadaires de la maison des femmes est quelque chose que nous devons à celles victimes de violences sexistes et sexuelles ou qui souhaitent s'informer. Partager ou s'informer pour qu'elles puissent, connaître leurs droits et reconnaître les violences sexistes et sexuelles, mais aussi s'en protéger et aussi protéger leurs enfants.

Le groupe Montreuil Socialiste votera donc cette délibération avec combativité et conviction. Merci beaucoup. »

Présentation par Mme Mama DOUCOURE – conseillère municipale déléguée au droit des femmes, à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations

« Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élu-es, mesdames, messieurs.

Le travail mené par La Maison des femmes Thérèse Clerc dans l'accompagnement des femmes victimes de violences est précieux. Cette convention présentée par ma collègue Danièle Creachcadec s'inscrit dans un travail au long cours de la mission droit des femmes pour accompagner les femmes dans les démarches pour se protéger elles-mêmes, et leur famille. Les permanences organisées par la Maison des femmes permettent l'accès aux droits, un accompagnement juridique et médico-social AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES. L'accueil en crèche des enfants en bas-âge dans les structures de la ville facilitera l'accueil des femmes lors des permanences. Quand on sait que ces enfants sont déjà fragilisés par une l'exposition aux violences conjugales. Témoins de ces violences, ou directement touché-e-s, ces dizaines de milliers d'enfants sont en souffrance. Les conséquences sont néfastes pour leur développement, leur santé physique, leur santé mentale, ainsi que dans leur perception des relations entre les femmes et les hommes.

On sait aussi que l'âge de l'enfant est un facteur particulièrement important. « L'exposition aux scènes de violences conjugales a d'autant plus d'impact quand l'enfant est petit car pendant la période pré-verbale, c'est-à-dire lorsqu'il a moins de deux ans, il n'a pas la capacité de mettre des mots sur ce qu'il ressent, et la scène est intériorisée à l'état brut, sous la forme de sons, de cris, de gestes, de regards, etc. Ces sensations se fixent au niveau cérébral sous la forme d'une mémoire traumatique qui peut resurgir telle quelle dans des circonstances qui rappellent le passé.

Même sans avoir assisté aux scènes de violences, il ressent le stress de sa mère et en souffre. Ce dispositif qui permet donc un moment de répit pour la mère et a deux avantages :

1. de soulager de la charge de s'occuper des enfants lors de ces lourdes démarches et d'être complètement mentalement plus disponibles.
2. de soustraire temporairement les enfants du stress engendré par un environnement violent.

La convention avec la maison des femmes fait partie d'une série de mesures mise en place par la ville via notamment le réseau interprofessionnel de lutte contre les violences faites aux femmes, pour baliser et faciliter le parcours des femmes victimes de violences. Elle répond aux préconisations du groupe de travail du centre régional Hubertine AUCLERT, dédié à la protection et l'accompagnement des enfants co-victimes des violences conjugales. En particulier la 8^e qui recommande, je cite : « de renforcer la coopération interinstitutionnelle sur la problématique des enfants co-victimes de violences conjugales, afin d'améliorer le travail en réseau et d'harmoniser la prise en charge des victimes par les différentes institutions.

Renforcer le travail en réseau au niveau local et départemental, pour faciliter les partenariats entre les différentes institutions en contact avec les victimes de violences conjugales, pour qu'elles soient mieux détectées et prises en compte.

La garde d'enfant doit être un droit accessible à toutes et à tous et surtout aux plus fragilisés.es. »

Avec 143 féminicides en 2021, 85 au 28 septembre 2022, nous savons à quel point la lutte contre les violences faites aux femmes est encore longue. A l'issue du premier mandat du Président Macron, qui avait promis de faire de la lutte contre les violences une priorité de son quinquennat, force est de constater qu'aucune mesure d'ampleur n'a été prise. La lourde charge d'accompagner, sur un plan juridique, social et médical les femmes dans leur parcours repose encore trop sur les associations et les organisations féministes, qui luttent elles-mêmes pour leur survie face au manque de moyens.

Les co-victimes sont aussi souvent les grands oubliés des dispositifs gouvernementaux, alors qu'elles subissent tout autant les violences et oppressions au quotidien. Continuons le combat ! »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association la maison des femmes Thérèse Clerc annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

INTERRUPTION DE SÉANCE

- Collectif "Sauvons les arbres" concernant l'abattage des arbres avenue G Péri

Prise de parole de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Comment voulez-vous faire Monsieur Serne ? Souhaitez-vous vous exprimer maintenant ou prendre la parole après la réponse de l'exécutif ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Ah je préférerais prendre la parole après la réponse de l'exécutif en fait ... enfin, c'est comme vous voulez ... vous être maître de l'ordre du jour après tout ... pas grand-chose à rajouter à ce que vient de dire le collectif de façon extrêmement posée et argumentée. Nous sommes désormais avec 36 ou 37 arbres sur l'avenue Gabriel Péri qui ont été décrits comme ne nécessitant pas d'abattage et parce que pas sains, en tout cas pas atteints, mais que le département s'apprête, avec la bénédiction de la ville de Montreuil, à abattre. Alors, avec des arguments qui varient. Parfois, ils sont malades, parfois ils ont une espérance de vie qui fait qu'il vaut mieux les couper maintenant. Parfois, en argumentant sur le fait que c'est pour pouvoir faire une piste cyclable et un couloir de bus alors que le département, je le répète, le 5 août dernier les services du département ont expliqué que le projet de réaménagement de voirie de l'avenue Gabriel Péri et le projet de re-végétalisation de l'avenue étaient 2 projets différents, indépendants et que le projet de réaménagement de voirie pouvait se faire avec ou sans les arbres. C'est écrit noir sur blanc dans une note des services du département qui a été produite devant le tribunal administratif. Donc ce n'est pas ça. On nous a parlé des travaux de rénovation des tuyaux d'eaux pluviales, assainissement que connaît effectivement bien l' élu Bedreddine. Sauf que quand vous regardez le plan du réseau d'assainissement d'Est-Ensemble on constate que la partie de l'avenue Gabriel Péri qui comporte un réseau d'assainissement important et qui est prévu à la rénovation ne fait que quelques dizaines de mètres et ne concernerait qu'un côté et quelques arbres de l'avenue Gabriel Péri et non pas tout l'alignement de l'avenue Gabriel Péri. Donc ça n'est pas non plus un argument qui par ailleurs ne tient pas devant un tribunal face à la protection renforcée des arbres d'alignement. Je ne comprends pas comment ce conseil municipal, qui a voté à l'unanimité une charte de l'arbre, qui est très claire sur le fait que la priorité absolue c'est de conserver l'existant quand on le peut et de prévoir tous les travaux en commençant par la prise en compte des arbres qui sont un patrimoine. Ça ne viendrait à l'idée de personne d'abattre un immeuble ou un monument même s'il menaçait un peu ruine sous prétexte qu'on veut faire un réaménagement de voirie, bah les arbres sont maintenant un patrimoine qui est protégé de la même manière. Et alors que ces arbres ne sont pas malades ça a été dit par le diagnostic phytosanitaire commandé par le département, réalisé en juillet dernier. Les 10 arbres qui ont été abattus, dont on peut voir les souches, effectivement ça retourne le ventre parce que effectivement 7 d'entre eux n'avaient aucune atteinte, surtout pas l'armillaire puisque l'armillaire dont on parle sans arrêt ... allez vous renseigner un peu .. à l'automne, ça donne des champignons tout autour de l'arbre. Donc c'est pas très compliqué à repérer en fait. Le premier diagnostic de 2019 ayant eu simplement des soupçons d'armillaire à l'odeur sans en avoir jamais trouvé ce qui n'a pas empêché de couper 20 arbres. Les arbres qui ont été coupés rue Voltaire il y a quelques mois ont été remplacés par des jeunes arbres, trois d'entre eux sont déjà morts alors qu'on nous explique qu'on plante des jeunes arbres parce qu'ils seront beaucoup plus résilients, beaucoup plus adaptés au stress hydrique, au dérèglement climatique. Or, c'est faux, les alignements de marronniers, les platanes qui sont en ville depuis des décennies sont devenus résilients, ils arrivent à se réparer des chocs des voitures, ils arrivent à pousser... d'ailleurs, on les a vu cet été, ils étaient en bonne forme, alors que les jeunes arbres qui sont plantés et qui ne sont pas entretenus meurent rapidement dans nos rues et ça devrait réinterroger quand même très fortement la politique qui est en train d'être mise en place, pas seulement avenue Gabriel Péri et qui est extrêmement inquiétante d'un point de vue environnemental, d'un point de vue patrimonial et juste un point de vue politique dans une mairie qui se targue d'être écologique. »

Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

avec une présentation d'un power point en séance

« Alors, quelques éléments d'information de l'exécutif sur la requalification de l'avenue Gabriel Péri donc la rd37 à Montreuil, voilà pour essayer d'apporter un certain nombre d'éclaircissements et ne pas laisser libre cours à des interprétations, nous souhaitons apporter un certain nombre de détails. Sur l'alignement des arbres tout d'abord, il y a eu 2 diagnostics phytosanitaires qui ont été conduits en 2019 et en 2022 et une analyse cryptogamique en 2022. Vous voyez ici sur les arbres les impacts qui ont été en particulier par les automobiles s'agissant des troncs et aussi pour les branches plus hautes réalisés par les camions. Les préconisations de cette première étude en 2019 c'est d'abattre 18 sujets en 2020, abattus courant 2020 et 50 % de l'alignement à abattre sur 3 ans, vous voyez ici sur le camembert. Alors je m'en excuse c'est pas forcément très très visible on essaiera de passer les documents. Il y avait 29 % des arbres qui était concerné par un abattage dans une période inférieure à 1 an ; 16 % inférieures à 3 ans ; 30 % avait un maintien inférieur à 5 ans et seulement 25 % avait un maintien entre 5 et 10 ans maximum. Sur l'analyse qui était

conduite la première en 2022 donc c'est un inventaire qui a été fait via la méthode VTA et des investigations complémentaires via le resistographe sur 18 arbres expertisés et l'analyse a conclu au besoin d'abattre un sujet dans un délai qui variait de 0 à 6 mois, un était abattu le 1^{er} août et puis d'autres l'ont suivi le 19 septembre 2022. L'analyse préconise également que ces sujets nécessitent des allègements ou des réductions de charpentières assez drastiques. Ça fait écho d'ailleurs à l'étude très importante qui a été publiée y a quelques jours, ça vous a pas échappé dans Nature climat exchange qui a été réalisé dans 164 villes à travers 78 pays, et qui a fait grand bruit dans la presse et qui montre que les espèces dans nos villes et en particulier les marronniers et les platanes sont extrêmement vulnérables au changement climatique. Deux diagnostics je le disais, en 2019 et en 2022 un deuxième qui a été réalisé au niveau des collets de sciure sur 5 arbres et l'analyse par méthode PCR sur ces souches. Les résultats de cette évaluation deux arbres ont été testés d'abord positifs à l'ustuline : champignon lignivore, qui mange des arbres. Vous voyez ici les images de différentes formes de fructification du champignon qui touche la base du tronc, les racines, les parties aériennes et qui se transmet par l'air, via les spores ou par les racines par anastomose. La dangerosité est très importante pour l'arbre, puisque elle conduit à une destruction très rapide des tissus en 4 mois 15 % du bois de hêtre. En conclusion, des investigations phytosanitaires c'est un alignement de marronniers qui est vieillissant conduit en rideaux, un état mécanique mauvais de nombreux sujets consécutifs aux chocs avec les véhicules + de 50 % de l'alignement je le rappelle a déjà été abattu, des arbres qui sont extrêmement fragilisés et un alignement au final dépérisant qui va dégrader les sommets de plus en plus. Un diagnostic complémentaire est en cours, une analyse cryptogamique, arbre en arbre est en ce moment à l'étude s'agissant et c'est là ce que vous voyez des capacités de replantation des deux alignements, le respect des normes de distance entre les plantations et les réseaux notamment électricité, eau et gaz, contraint très fortement la capacité de replantation dans les fosses existantes on estime, vous voyez sur graphique, que seuls 18 % des arbres peuvent être replantés dans les conditions actuelles. La rive sud elle est un petit peu plus généreuse dans ce sens où elle offre un peu plus de potentiel et les travaux d'Est Ensemble peuvent permettre de replanter 13 fosses supplémentaires. En conclusion sur le devenir de l'alignement, c'est un alignement qui est déclinant et qui n'a pas d'avenir à très court terme, de mauvaises conditions d'implantation et une capacité à replanter je vous le disais, dans les fosses existantes qui est malheureusement très limitée. Il y a un enjeu du coup extrêmement important de porter un projet ambitieux de ré-végétalisation dans le cadre d'un projet de réaménagement plus global et de ne pas assister sans pouvoir ensuite replanter dans des conditions satisfaisantes au moment où les arbres vont les uns après les autres être amené à décliner. Sur le réaménagement de la route départementale 37, donc l'avenue Gabriel Péri. Vous voyez ici la situation avant la pandémie donc nous avons 4 voies de circulation, 2 fois 2 voies et la mise en place d'un aménagement cyclable transitoire pendant la pandémie et du coup depuis 2020 nous avons deux fois une voie de circulation et une piste transitoire bidirectionnelle sur la rive nord de l'avenue. Les dimensions de l'existant aujourd'hui sont de 10 m 80, donc de bordure à bordure et seulement sur la rive sud de 53 cm c'est plus du tout possible aujourd'hui quand on plante des nouveaux arbres, entre le tronc et la bordure et donc le début de la chaussée. Sur le réaménagement les résultats de l'aménagement transitoire c'est .. on enregistre aujourd'hui une forte baisse du trafic routier plus d'un tiers, vous voyez c'est même descendu de la moitié pendant la pandémie, évidemment et aujourd'hui on a à peu près 33 % de trafic en moins par rapport à la situation 2018 et on constate en parallèle un très fort développement du vélo puisque on a entre 2 et 3 fois plus de cyclistes aujourd'hui par rapport à la situation que nous connaissions en 2018, forte demande du coup des usagers, d'associations de vélo, de cyclistes, des jeunes aussi qui se rendent à l'école pour pérenniser les aménagements cyclables. Le projet vise également à régler un certain nombre de difficultés persistantes sur la ligne 127 on a enregistré aux moments les plus difficiles de 2 à 5 minutes supplémentaires sur 600 mètres de parcours. C'est-à-dire qu'il y avait des bus qui étaient très proches et puis parfois on attendait très longtemps le suivant ; ça amenait des usagers à descendre du bus et à marcher jusqu'à la Croix de Chavaux. Alors évidemment la RATP nous a demandé à ce que des solutions soient trouvées : ça c'est amélioré nettement depuis que les feux ont été re-temporisés. Mais tout de même il y a la nécessité de sanctuariser la fonction bus en direction en particulier de la Croix de Chavaux s'agissant du 127 qui était le sens le plus dégradé. Sur le projet de requalification les objectifs sont donc simples : pérenniser des aménagements cyclables sécurisés et de même votre confort que les aménagements transitoires ; d'offrir des conditions normales de circulation pour les bus ça fait écho à la mobilisation que nous avons défendue et je le rappelle la pétition que vous pouvez signer sur « monbus,mabataille.fr » et assurer les conditions de revégétalisation ambitieuses je le rappelle le plan canopée ville/département, c'est 3 pour un c'est lorsque un arbre est supprimé nous devons, soit à l'échelle du projet, soit en proximité directe replanter trois arbres et je peux vous confirmer que c'est l'ambition du projet. Au croisement donc des politiques de mobilité de la ville et du département 100 % vélo en appui aux lignes de bus en rabattement sur les lignes de métro et le plan canopée villes et départements. Les invariants du projet qui est porté par le département est soutenu par la ville c'est donc de poursuivre ces objectifs d'une piste bilatérale au minimum de 3 mètres, d'une voie de bus en site propre dans le sens vers la Croix de Chavaux et de deux voies de circulation générale minimum 3 mètres pour que les camions et les camionnettes puissent se croiser. Vous faites le calcul donc 3 x 2,6 pour les voies de circulation + 3 pour la voie bus en site propre 9 + 3 pour la bidirectionnelle on a besoin de 12 m or nous avons seulement 10 m, 80 bordure à bordure il rend donc aujourd'hui impossible de mettre l'ensemble de ses fonctions sans en dégrader 1 c'est-à-dire le vélo, les bus ou la circulation générale. Une contrainte qui est très forte sur les réseaux en particulier sur la rive nord puisque, vous le voyez sur le schéma ici, notamment les réseaux d'assainissement rendent incompatible la replantation dans des fosses aux conditions nécessaires sans avoir à déplacer l'alignement pour permettre à obtenir des fosses plus généreuses. Il est donc nécessaire d'opérer deux déplacements principalement d'abord celui de la bordure sud pour disposer de 9 mètres de voies, ce que je vous disais : $3 \times 2 = 6 + 3 = 9$ et de déplacer la bordure nord pour ne pas être en surplomb des réseaux et permettre du coup l'insertion de la fonction piste cyclable. Ce projet implique par conséquent une restriction de la largeur des voies circulées de 10 m 80 à 9 mètres ; une modification du positionnement de l'alignement sur la rive nord comme je vous le disais pour ne pas être au-dessus des réseaux et permettre la désimperméabilisation partielle des trottoirs pour créer des fosses semi continues qui permettent d'améliorer les conditions pour les arbres ainsi que pour l'implantation d'une strate base de végétation que nous n'avons pas aujourd'hui puisque dans le travail de végétalisation, mon collègue Bélaïde Bedreddine est beaucoup plus qualifié que pour moi pour en parler. Nous travaillons évidemment aussi sur les différentes altitudes permettant de créer et de lutter contre les îlots de chaleur urbaine et la création comme je le disais d'une piste bidirectionnelle sur la rive nord en traitement des carrefours pour des traversées sécurisées et enfin la création d'une voie en site propre, en direction de la Croix de Chavaux. Nous avons, avec le département, travaillé beaucoup pour rechercher des alternatives pour essayer de permettre à ce que l'ensemble de ces fonctions puisse être préservées avec le maintien comme je le disais des fonctions marche, piéton, vélo, bus, circulation générale et la création des meilleures conditions pour replanter les arbres, et nous inscrire dans le futur afin de pouvoir obtenir dans les années qui viennent malgré le dépérissement que nous connaissons de l'alignement les conditions les plus favorables à la re-végétalisation de l'avenue, notamment des volumes de terre plus importants et des largeurs de fosses bien supérieures. Nous avons ainsi regardé d'abord le scénario d'un maintien de l'alignement actuel sur les deux rives donc on ne bouge rien au nord, ni au sud, on dispose comme je le disais malheureusement de 10 m 80 et donc on n'est pas en capacité de conserver l'ensemble des fonctions puisque la compression des différentes fonctions n'étaient pas du tout possible dans ce scénario. Les voies de circulation par exemple à 2 m 50 ne permettent pas le passage des bus et donc la ligne 127 et les camionnettes et par conséquent par exemple l'approvisionnement des commerces ne serait pas possible donc c'est un scénario qui nécessite de supprimer une fonctionnalité. Le maintien actuel sur les deux rives été divisé en deux scénarios d'abord un premier scénario qui est la suppression de la voie bus et donc le bus est remis dans la circulation générale et vous voyez là deux options : la piste bi directionnelle sur la rive nord ou une piste unidirectionnelle au nord et au sud mais c'est un temps de parcours qui reste dégradé pour les usagers des transports en commun et encore une fois en lien avec le travail que nous faisons et la mobilisation que nous avons sur les bus ce n'est pas une option que nous nous voulons retenir. Sur le maintien de l'alignement sur les deux rives un deuxième scénario peut-être aussi envisagé c'est celui d'une voie de circulation pincée mais qu'une seule piste unidirectionnelle au sud avec un renvoi des cyclistes dans la voie bus pour la partie nord c'est très insatisfaisant pour deux raisons d'abord parce que ça dégrade la fonction cycliste surtout pour les jeunes ou les publics les plus

vulnérables qui seraient exposés et également parce que nous sommes sur une avenue qui a une pente et donc l'incompatibilité bien connue de mélanger les fonctions bus et vélo notamment quand on est en pente puisque la dangerosité est encore accrue. Enfin le scénario de l'alignement uniquement sur la rive-Sud, puisque vous savez que j'ai évoqué les difficultés de replanter sur la rive nord mais il y a une possibilité accrue sur la rive sud progressivement de pouvoir replanter, cela nécessite de rendre conforme les conditions de replantation c'est-à-dire d'améliorer le volume des fosses actuelles d'arbres sur la rive-Sud : 53 cm entre le tronc et la bordure et de la décaler pour avoir au moins 50 centimètres de plus et donc un mètre entre le tronc et la bordure. Vous voyez là sur la photo... sur celle d'avant on voyait sur la photo voilà ce travail-là conduirait à un décalage de 1 m de la bordure entre le projet actuel et le projet qui est basé sur la préservation de l'alignement sud. Or comme il n'y a pas de possibilité de resserrer les voies, l'extension de l'espace vers le sud se traduit du coup par un resserrement de l'espace piéton de 1m à 1m 60 c'est une dégradation très forte des conditions pour les piétons, la largeur du trottoir se réduit de 20 % environ par rapport à la situation actuelle vous voyez donc que c'est une solution qui n'est pas du tout confortable. Par conséquent, la municipalité et le département de Seine-Saint-Denis considèrent que le projet a plus haute valeur environnementale est celui qui est présenté et qui permet une replantation je le disais de 3 pour un sur le projet et alentours, la désimperméabilisation et la débitumisation des sols, une action aussi sur l'albédo pour lutter contre les îlots de chaleur urbain et acter pour le développement des mobilités actives en particulier la marche et le vélo tout en sanctuarisant les bus avec l'inscription et la sanctuarisation d'une voie en site propre pour le bus 127 en direction de la Croix de Chavaux. Je vous remercie. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Oui, par ce qu'il y a un vrai problème de méthode ce soir enfin on parle de concertation, la municipalité se dit être l'avant-garde de la démocratie locale, vous ne cessez de vanter effectivement vos vertus de concertation et ce soir on a un document qui apparaît ... enfin en tout cas, nous c'est la première fois qu'on nous présente ce document. Ce document évoque des projets alternatifs vous ne les avez débattus avec personne. Vis-à-vis des riverains il y avait un engagement qui avait été pris en juin dernier, d'ailleurs à ce conseil municipal lorsque le vœu que nous avons présenté avait été rejeté. L'engagement avait été pris de dire qu'il y aurait une concertation avec les riverains et que vous reviendriez vers les riverains. Ce soir moi j'ai envie de vous demander est-ce que c'est le conseil municipal qui tient lieu de réunion d'information et de concertation des riverains ou est-ce que vous comptez en organiser une avant d'abattre de manière unilatérale les arbres comme vous semblez l'avoir prévu ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Juste un mot pour savoir au moins si on peut avoir ce document parce que je veux dire on découvre tout d'un coup des scénarios et donc et à la fin c'est comme dans Molière : « le poumon, le poumon » et à la fin de toute façon on coupe voilà donc la question aussi c'est pour quand sont prévu ces abattements et est-ce que... la conclusion semble dire que vous avez décidé de toute façon du scénario et de l'abattage. Dans ce cas-là, est-ce que vous maintenez quand même la promesse que vous avez faite d'une réunion concertation ou bien la concertation vient d'avoir lieu d'une certaine manière. Et aussi vraiment est-ce que vous confirmez cet abattement à l'automne comme ça a toujours été écrit dans les documents du département et que vous semblez confirmer en confirmant un scénario qui reste finalement le même ? Tout en revoyant complètement la taille de la situation et donc je comprends pas bien pourquoi vous avez refusé que ce soir on débâte d'un vœu qui demandait au département de renoncer à l'abattage des arbres de l'avenue Gabriel Peri. Et les arbres qui restent qui sont décrits comme saints par le diagnostic réalisé en 2022, d'organiser au plus tôt la concertation promise pour avant l'automne. C'est un peu tard pour être avant l'automne .. on est au début de l'automne de présenter un projet de réaménagement modificatif compatible avec à la fois une mobilité améliorée pour le bus et le vélo et la conservation du patrimoine arboré primordial sur cet axe. La seule chose que vous ne touchez jamais dans le scénario c'est les deux voies de circulation pour les voitures. Ça, on n'y touche pas c'est sanctuarisé ! le bus, le vélo, les arbres ... ça c'est les variables d'ajustement pour vous. Mais donc il y a .. mais voilà c'est un choix, c'est un choix politique mais à un moment il va falloir l'assumer je comprends pourquoi vous ne vouliez pas qu'il y ait discussion d'un vœu ce soir parce que je pense que ça aurait mis en lumière que votre majorité, là-dessus, n'est pas dans « l'alignement » ... voilà sans jeu de mots et que voilà mais il va falloir un moment que vous assumiez ce que vous faites et c'est en contradiction totale avec la Loi sur la protection des arbres d'alignement sur la biodiversité je rappelle que cet alignement est un corridor écologique de la trame verte d'Est Ensemble. Par ailleurs pour terminer cet alignement : l'abattre est absolument contraire à la charte de l'arbre, je ne comprends pas comment Catherine Dehay peut expliquer encore aujourd'hui que c'est compatible avec la charte qu'elle a fait voter alors même que cette charte demande d'abord de conserver les arbres qui peuvent l'être ? »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous confirme que, comme l'a d'ailleurs dit Monsieur Stern, ce document sera bien disponible et envoyé à tous, et y compris aux citoyennes et aux citoyens montreuillois. Il y a quand même un fait c'est qu'il y a eu une demande d'interruption de séance nous l'avons acceptée, nous avons donné la parole et donc l'exécutif a préparé une réponse fort naturellement et deuxièmement je vous confirme qu'il y aura bien une réunion publique organisée le 13 octobre. J'interromps la séance et je passe la parole au collectif de riverains sur l'usine SNEM ».

- Intervention du Collectif de riverains sur la SNEM

Intervention de Mme Sidonie PEYRAMAURE – conseillère municipale, déléguée à la lutte contre les pollutions

« Mesdames messieurs les riverains, chères Montreuilloises, chers Montreuillois et chers collègues, Pour rappel, le choix politique de préempter la parcelle du 34 rue des Messiers répondait à deux objectifs importants et prioritaires pour la ville : tout d'abord celui d'avoir la maîtrise de la dépollution du site hautement sinistré par son passé industriel plutôt que de la laisser aux mains des opérateurs privés peu scrupuleux mais aussi celui de pouvoir construire des logements sociaux dans un secteur sous-doté.

A ce jour, plusieurs enjeux sont confrontés autour de ce projet :

Pour la Ville et l'OPHM, il s'agit bien sûr de l'enjeu environnemental avec le choix d'un processus de dépollution le plus adapté au site et à son contexte ; il y a également l'enjeu social avec le défi de construire de nouveaux logements sociaux pour répondre à des demandes croissantes toujours plus urgentes.

Pour les riverains concernés par ce chantier, l'enjeu actuel - que nous comprenons tous- est d'obtenir toutes les garanties qui sécuriseront l'ensemble des interventions prévues sur le site et ses alentours.

Nous entendons vos inquiétudes et reconnaissons humblement que la méthode pour aborder collectivement ces projets « sensibles » peut être améliorée.

Ces opérations particulières demandent plus d'attention qu'une opération classique.

La mise en place d'un cadre structurant spécialisé et d'une communication encore plus étroite avec les riverains semble nécessaire et urgente afin de lever les craintes, les inquiétudes et les doutes. Ce travail de dialogue devrait permettre de partager encore plus d'informations, de poser les futurs jalons ensemble et d'avancer nous l'espérons dans la même direction.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous annoncer ce soir que l'OPHM prévoit de missionner l'INSTITUT ECOCITOYEN, expert en sites et sols pollués, en tant que nouvel AMO pour nous accompagner dans ce processus long et technique.

Si les riverains acceptent cette proposition innovante pour la ville, ce nouvel interlocuteur spécialisé aura le rôle d'interface pour organiser les

échanges entre les riverains et les différents intervenants que sont la Ville, l'OPHM et le bureau d'étude TESORA qui doit dans un premier temps réaliser des investigations complémentaires pour estimer l'ampleur des pollutions dans le sous-sol et définir par la suite la méthode de dépollution la plus adaptée au site. L'organisation d'ateliers sera proposée lors du prochain comité de suivi et de la réunion publique prévus les 04 et 11 octobre prochains.

Dotée d'une expérience de plus de dix ans, l'Institut Ecocitoyen est un centre d'étude de l'environnement et de l'effet des pollutions sur la santé. Il vise à mieux connaître les risques liés aux activités industrielles et logistiques.

A partir d'une démarche impliquant citoyens et scientifiques, s'intéressant à l'ensemble des milieux naturels et à leurs effets sur la santé humaine, les travaux de l'Institut s'adressent aux acteurs du territoire en vue de la réduction des émissions polluantes, de l'adaptation des suivis environnementaux aux polluants spécifiques, et de la réhabilitation des sites contaminés.

Les résultats de ces études, reconnus au niveau académique, sont aujourd'hui officiellement pris en compte par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, ainsi que par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

Je rappelle ce soir la volonté politique de la municipalité d'affronter ces sujets de pollutions "à bras le corps" et d'agir aux côtés et avec ses concitoyens. La création de la nouvelle délégation de lutte contre les pollutions dont j'ai la charge est un signal fort allant dans ce sens avec des objectifs de résultats sur le terrain.

A travers la mise en partage d'une culture commune autour des sujets de pollutions que nous subissons tous, je fais le pari de l'intelligence collective pour sortir de cette crise, pour aboutir sereinement et parvenir à une dépollution la plus adaptée au quartier, à son environnement proche et avec la prise en compte de toute la biodiversité qui le compose.

Plus qu'un pari, c'est une conviction ! Je vous remercie. »

Intervention de M. Florent GUEGUEN – conseiller municipal

« Merci Monsieur le Maire, mesdames et messieurs en complément de la réponse de ma collègue Sidonie Peyramaure, je veux évidemment rappeler ici, et de manière forte les priorités portées par l'OPHM à travers ce projet de construction au 34 rue des messieurs. Il s'agit là de réaliser 36 logements sociaux et logements en accession à la propriété qui sont fortement attendus par les Montreuillois et les Montreuilloises. Opérations qui nécessitent, et c'est une autre opération d'intérêt général, d'engager la dépollution des sols sis-nommés. La priorité de l'OPHM est également évidemment de réaliser ce chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les riverains, les écoles à proximité. Nous avons réalisé pour cela de nombreux tests, mesures qui ont été mis en œuvre bien avant l'engagement du chantier en tant que tel. Je vais rappeler quelques unes de ces mesures : mi-juillet, c'est-à-dire avant le démarrage des opérations de démolition de l'usine, nous avons réalisé via un rapport du laboratoire Ispira, rapport qui est rendu public, donc tout le monde peut lire ce rapport sur le site de l'OPHLM, rapport du laboratoire spécialisé sur les pollutions Ispira qui a été réalisé mi-juillet et qui a testé la qualité de l'air donc avant démolition de l'usine qui n'a pas montré de pollution de l'air avant démolition dans l'usine. Nous avons également analysé la qualité des gravats et des murets, ce qui fait également l'objet d'un rapport publié sur le site de l'OPHM car nous agissons depuis le début en toute transparence avec les riverains et avec le public concerné. Cette analyse des gravats ne montre pas de pollution des murs de l'usine, à l'exception de quelques traces d'hydrocarbures qui ont été relevées et qui ont été traitées selon des filières spécialisées. Là aussi tout cela figure dans des documents qui ont été rendus publics. De même nous avons communiqué sur l'acheminement des déchets et gravats après démolition de l'usine. Nous avons communiqué sur les bordereaux de traitement de ces gravats, en indiquant toutes les filières qui étaient mobilisées, déchets par déchets, en fonction de la caractéristique de ces déchets pour leur traitement et pour ne pas faire ce que j'ai lu, parfois, un traitement dans une décharge sauvage, à ciel ouvert qui n'a jamais existé. Nous avons également à l'initiative de la ville de Montreuil procédé à des analyses de la qualité de l'air chez les riverains, chez certains riverains, dans des écoles à proximité en mobilisant le laboratoire central de la préfecture de police alors nous n'avons pas encore publié les résultats totaux de ces analyses qui ne nous sont pas encore parvenues mais enfin nous avons des résultats partiels qui sont encore une fois rassurants sur l'absence de pollution de l'air dans les endroits mesurés. Nous avons également analysé la qualité de l'air en plein travaux de démolition, c'est-à-dire le 29 août là aussi par le laboratoire Ispira, rapport qui a été rendu public également publié sur le site de l'OPHM et qui montre que en plein travaux, à travers des opérations de pompage de l'air, toute la journée, pendant 7 heures sur cette journée du 29 août il n'y a pas de traces significatives ni de COV, ni de chrome dans l'air qui a été testé sur le site de l'usine. Donc, voilà, toutes ces analyses montrent que les opérations de démolition n'ont pas entraîné de pollution atmosphérique même s'il faut évidemment rester prudent ... il y a encore des résultats que nous attendons. Notamment les résultats du LCPP (laboratoire central de la préfecture de Paris), néanmoins en l'état il n'y a pas eu de pollution liée à ces travaux de démolition qui sont aujourd'hui terminés puisque cette usine conformément au calendrier est aujourd'hui démolie. Heureusement, car je rappelle que s'il y avait une urgence à agir sur cette usine qui tombait en ruine et dont le plafond menaçait de s'effondrer. Deux derniers points sur à la fois la procédure de dépollution des sols qui va être engagé, nous avons un calendrier qui est le suivant : nous avons 2 à 3 mois de test qui sont faits par le bureau d'étude TESORA qui va tester le degré de pollution des sols et pour adapter les techniques de dépollution qui seront proposées, ensuite nous allons comme c'est dans le respect du code des marchés publics lancer un marché pour sélectionner des prestataires qui vont réaliser ces dépollutions. Nous maintiendrons un fort degré de transparence et de dialogue avec l'aide notamment de l'Institut éco-citoyen qui a été évoqué par ma collègue Sidonie. Transparence et dialogue à travers une réunion publique, des comités de suivi de chantier réguliers avec toutes les personnes de bonne volonté qui souhaiteront et voudront y participer. En conclusion, je veux redire sur la mobilisation de l'OPHLM à tous les niveaux pour mener à bien un chantier, dans la sécurité et la transparence, dans l'efficacité et dans le respect des délais. Je rappelle que Montreuil compte plus de 8000 demandeurs de logement sociaux. A un moment où les dépenses de logement ne cessent d'augmenter plus que jamais nous avons besoin de ces logements neufs abordables qui doivent être livrés dans les délais et qui sont attendus par la population. Je vous remercie. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à Monsieur Mariotti de bien vouloir cesser et je vous dis au revoir. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, je reviendrai tout à l'heure dans les questions orales sur l'aspect pollution dans la démolition de la SNEM, je voudrais juste prendre la parole à ce niveau-là de la soirée, juste pour revenir sur ce qui se joue au niveau de l'office HLM et de la construction de logements sociaux qui est vendu comme un argument massue dans ce dossier. Je rappelle juste hein, pour qu'on ait tous le même niveau d'information qu'il est question de 36 logements de construits sur ce site, dont la moitié, soit 18 logements seront réellement du locatif social et le coût de cette opération c'est quand même 8.5 millions d'euros pour l'office HLM. Accession sociale à la propriété mais quand on connaît les prix dans le quartier, je ne sais pas quels seront les Montreuillois qui auront accès à l'accession sociale à la propriété sûrement pas les 8000 demandeurs de logement sociaux en attente.. Si vous pouvez la prendre la parole Monsieur le Chequer, vous pourrez la prendre après moi, mais laissez-moi juste finir mes arguments. C'est ça aussi la démocratie ça vous plaît pas ... mais j'ai le droit de dire ce que j'ai à dire et surtout d'aller au bout de l'argumentaire. Donc ce que je voulais dire c'est quand on connaît l'état du parc social, un certain nombre de logements mis en location par l'office HLM de Montreuil sont des logements à la limite de l'insalubrité. Et donc moi je serais à votre place, je réfléchirais à 2 fois avant d'invoquer l'argument social comme argument majeur dans ce dossier. Parce que 8,5 millions pour 18 logements sociaux à la fin ... je pense qu'il y a plus « social » que cela, et surtout pour l'OPHM je pense qu'il y a d'autres priorités à défendre avant celle-là. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, pour dire que comme il y avait des propositions ... alors je ne parle pas de l'intervention de Monsieur Gueguen parce que franchement c'est « tout va très bien Madame la Marquise » bon mais oui il y aura un jour des gens qui seront appelés aux responsabilités je le dirai pas comme Monsieur Mariotti mais j'ai suffisamment travaillé, à l'époque, sur le dossier Kodak Vincennes pour savoir ce que ça donne à la fin ce genre de dossier. Comme il y a eu des propositions de faites, je pense qu'il est correct de laisser maintenant les riverains et leur collectif se prononcer sur ce qui a été proposé, qui vient un peu tard. C'est un peu bizarre de demander une AMO une fois qu'on a tout démolé et fait de la pollution Très sincèrement je suis allé sur ce chantier je suis revenu couvert de suie et de poussière parce qu'il y avait aucune protection. Donc on peut pas raconter des histoires, maintenant ces propositions d'AMO, on verra ce qu'en pensent les riverains peut-être qu'ils saisiront la main tendue et que ce travail sera fait dans une perspective de vrai traitement des sols pollués comme le faisait Ineris à une époque et comme manifestement peut être l'opérateur, le cabinet que vous avez cité mais je me prononcerai pas à la place des riverains... à ce stade moi j'en reste là mais je salue quand même, comment dire, la proposition qui a été faite ce soir qui est un mouvement qui change de « tout va très bien » et « on n'a rien à vous dire » ».

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« J'aimerais faire deux remarques sur les choix que nous avons faits. La première remarque tient à la maîtrise publique du processus. C'est pour moi un point extrêmement important car dans les exemples qui ont été cités je pense notamment à Kodak et Wipellec. C'était précisément des opérateurs privés qui étaient à la manœuvre des opérations dénoncées. Et le choix de la municipalité qui est un choix fort, important a été justement d'en assurer la maîtrise publique car nous considérons que nous devons exercer notre responsabilité d'abord à travers la préemption et ensuite à travers la conduite publique du processus. De ce point de vue, je veux dire ma confiance à Sidonie Peyramaure et à Florent Gueguen pour conduire le processus avec précision et esprit d'ouverture, avec les habitantes et les habitants du quartier comme de Montreuil. La deuxième remarque que j'aimerais faire c'est que dans le problème de l'accès au logement social cette question du prix revient régulièrement. Et notamment dans un certain nombre de quartiers carencés en logement social, ça a été le cas à Paris notamment lorsque il s'est agi de construire des logements sociaux dans des quartiers qui était un peu plus « côtés » mais ça a été le cas aussi à Montreuil dans les opérations que nous avons été amenés à décider dans la ZAC Fraternité, aux fins de construire plus de logements sociaux dans les zones qui étaient carencées et avec cette idée qu'il y a tout à gagner dans notre politique urbaine de conserver comme grands principes le fait que sur l'ensemble du territoire il faut permettre aux habitantes et aux habitants d'accéder au logement public avec cette ligne des 35 % de logement public sur l'ensemble du territoire de Montreuil et pas simplement dans tel ou tel quartier. Dernière remarque, je veux dire que évidemment l'accession sociale à la propriété n'est pas de l'accession libre, n'est pas au prix du marché. Et est dans un processus dans lequel les habitantes et les habitants du logement social sont prioritaires dans l'accès et c'est pour nous un choix important. Je rappelle que c'est une des grandes évolutions négatives, des 25 dernières années que d'avoir interrompu le parcours résidentiel, notamment pour les couches populaires et c'est sans doute un des sujets sur lequel il faut encore plus travailler, à la fois sur l'accession sociale à la propriété mais aussi sur le bail réel c'est-à-dire sur la capacité aussi de prendre des mesures nouvelles et de développer le bail réel comme un moyen de lutte contre la spéculation en tout cas évidemment la municipalité et l'OPHM restent extrêmement mobilisés et ouverts sur ce sujet. »

==--==

DEL20220928_36 : Élection d'un conseiller de territoire au sein de l'établissement public territorial Est Ensemble

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je proclame à présent le résultat de l'élection d'un conseiller de territoire donc des résultats qui était à la liste à la proportionnelle.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins : 55

Bulletins blancs et nuls : 12

Suffrages exprimés : 43

A obtenu :

- liste conduite par Monsieur Bruno REBELLE : 43 suffrages. Vous êtes élu. Félicitations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article 1 : Procède au scrutin secret à l'élection d'un.e conseiller.e de territoire remplaçant M. Wandrille JUMEAUX au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble

Article 2 : En conséquence, Monsieur Bruno REBELLE est élu conseiller de territoire au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble.

Article 3 : Précise que la liste des autres conseillers de territoire de la ville de Montreuil au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble, élue par délibération n°DEL20200704_1 du conseil municipal du 4 juillet 2020 reste inchangée.

DEL20220928_4 : Subventions versées aux associations dans le cadre de l'appel à initiatives pour une ville durable (AIVD)

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention à l'association Le Sens de l'Humus, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 12^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Alimentation sans gâchis, c'est au Jardin Pouplier » relatif à l'organisation d'animations visant à sensibiliser les habitants à l'impact environnemental de l'alimentation et l'alimentation saine, par le biais de 10 matinées de cuisine suivies d'un repas partagé.

Article 2 : Attribue une subvention à l'association La Ciorbitza, d'un montant de 1000 €, dans le cadre de la 12^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « La Ciorbitza à vélo dans les Balkans » relatif à la création d'un carnet de voyage composé de recettes de cuisine des Balkans, support de rencontres et de sensibilisation aux cultures culinaires roms, et à l'organisation d'un événement de présentation du carnet de voyage.

Article 3 : Attribue une subvention à l'association Les Castors bio, d'un montant de 3 000 €, dans le cadre de la 12^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Distribution de paniers solidaires dans les A.M.A.P » visant à expérimenter la distribution solidaire de paniers d'AMAP à un public précaire.

Article 4 : Attribue une subvention à l'association Bio Consom'acteurs, d'un montant de 5000 €, dans le cadre de la 12^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Du champ à l'assiette » relatif à l'organisation d'animations visant à sensibiliser des écoliers, les animateurs et le personnel des cuisines des écoles aux enjeux d'une alimentation composée de produits bios.

Article 5 : Attribue une subvention à l'association Cultures en herbes, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 12^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Jardin et alimentation » relatif à l'organisation d'ateliers de cuisine visant à introduire, à partir des ressources végétales présentes sur la parcelle occupée par l'association, le lien entre culture et alimentation.

Article 6 : Attribue une subvention à l'association Léz'arts dans les murs, d'un montant de 5 000 €, dans le cadre de la 12^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Le chemar des Léz'arts » relatif à la réalisation de travaux permettant la transformation d'un abri de jardin situé sur la parcelle occupée par l'association en une épicerie complémentaire du marché solidaire, en vue de faciliter les actions de sensibilisation à l'alimentation durable et de préfigurer une épicerie solidaire.

Le versement de la subvention est conditionné par l'obtention d'un avis favorable de l'inspectrice des sites relative à la construction d'un local sur la parcelle.

Article 7 : Attribue une subvention à l'association Root Cause, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 12^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Balades délicieuses au "Rooftop Crate Garden" du Centre de Quartier Jean-Lurçat » relatif à l'organisation de visites guidées, commentées et participatives, visant à donner la possibilité à chaque visiteur de goûter les plantes cultivées, de mesurer que la culture des comestibles est à la portée de tous, et d'observer l'évolution des plantations au gré des saisons, en milieu urbain.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les actes permettant d'exécuter la délibération et le versement des subventions susvisées dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 9 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_7 : Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Montreuil relative au déploiement expérimental du dispositif "Pass numérique"

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la ville de Montreuil et la Métropole du Grand Paris, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_8 : Attribution d'une subvention au Conseil Local de Beit Sira pour l'équipement pédagogique du centre de Femmes de Beit Sira

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 5000 euros au Conseil Local de Beit Sira pour l'équipement du centre de Femmes de Beit Sira en petits matériels.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les notifications de subventions et tout acte nécessaire au versement de cette subvention.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_9 : Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projet Solidarité Internationale - Édition 2022

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

- l'association « La Main qui donne » d'un montant de 2 500 €, destinée au projet de formation des femmes à la production de beurre de karité dans la Région Nord du Passoré au Burkina Faso,

- l'« Association du Secteur Kanguessanou pour le Développement en France » d'un montant de 2 500 €, destinée au projet d'adaptation au changement climatique et accès à l'eau dans la commune de Guidimé au Mali.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les notifications de subventions et tout acte nécessaire au versement de ces subventions.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_10 : Demande de remises gracieuses pour divers titres de recettes du service affaires scolaires - pôle accueil prestation à l'enfant

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remises gracieuses pour 11 familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville.

Article 2 : Accepte le mandatement sur son budget 2022 de la somme de 13 746,73 € correspondant aux différents titres émis à l'encontre de ces bénéficiaires.

Article 3 : Informe le Trésorier de cet avis favorable.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_11 : Approbation de la convention de partenariat entre la société régionale d'horticulture de Montreuil (SRHM), l'inspection académique de Seine- Saint-Denis et la Ville, relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles primaires de la ville de Montreuil - Année scolaire 2022/2023

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la société régionale d'horticulture de Montreuil, l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la Ville relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville au cours de l'année scolaire 2022-2023, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 9 000 € à la société régionale d'horticulture de Montreuil dans le cadre du présent partenariat.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants. Charge également Monsieur le Maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, de notifier à l'association la subvention susvisée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_12 : Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public passée sous forme de concession, pour les travaux, l'aménagement et l'animation de la crèche Jacqueline de Chambrun, située au 6 rue Henri Martin.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour les travaux, l'aménagement et l'animation de la crèche Jacqueline de Chambrun située au 6 rue Henri Martin, entre la Ville et CRESCENDO, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant n°2 au contrat de délégation de service public.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_13 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'association Crescendo relative à l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil enfants parents (Laep) au sein de la salle mutualisée située dans la crèche "Jacqueline de Chambrun"

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'association Crescendo relative à l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil enfants parents (Laep) au sein de la salle mutualisée située dans la crèche « Jacqueline de Chambrun » annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la dite convention et tout acte et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20220928_14 : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le centre d'études et de recherches pour la petite enfance (CERPE) d'Aubervilliers.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le centre d'études et de recherches pour la petite enfance (CERPE) annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20220928_15 : Approbation d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la ville de Montreuil et l'association LUDOLEO

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la ville de Montreuil et l'association LUDOLEO annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer le dit avenant dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20220928_16 : Nouvelles attributions de subventions à des associations pour un montant total de 5 318,00 €

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

“ Oui, ça allait un peu vite, c'était sur le précédent point, je ne saurais que trop conseiller que, quand il y a 2 personnes qui signent une convention c'est mieux si c'est pas la même personne qui signe les 2 sous des noms différents, ça la fout mal voilà je dis ... je n'insisterai pas ... mais sur le point précédent voilà ... j'invite vraiment à faire très attention à ce genre de chose parce que ça peut être très très très embêtant...”

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Céline HEDHUIN

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TOURISME, LOISIRS ET CULTURE pour un montant de 1.818,00 €.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association COMITE DES FETES DES RAMENAS pour un montant de 3.500,00 €.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_17 : Approbation d'un avenant n° 4 à la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2022 entre la ville et l'association "Rues et Cités"

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'association Rues et Cités pour l'année 2022 pour la prévention spécialisée, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en découlant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_18 : Approbation de la convention de délégation de la gestion des activités de planification familiale pour le compte du Département de la seine Saint Denis au travers des centres de planification intégrés dans les centres municipaux de santé Léo Lagrange, Savattero et Daniel Renoult pour la période du 1er juillet

2022 à 31 décembre 2022

Intervention de Mme Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

“ Juste dire notre solidarité avec toutes les femmes qui étaient dans la rue aujourd'hui pour défendre l'IVG et que ça devienne constitutionnel et aussi notre solidarité avec les femmes iraniennes. ”

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de délégation de la gestion de l'activité de planification familiale pour le compte du Département à travers trois centres de planification familiale intégrés dans les centres municipaux de santé suivants :

- CMS Savattero sis 1 place Aimé Césaire
- CMS Léo Lagrange sis 3, avenue Léo Lagrange
- CMS Daniel Renoult sis, 31, boulevard Théophile Sueur

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_19 : Approbation de la convention entre le réseau Naître dans l'Est francilien (NEF) et la ville de Montreuil relative à la prise en charge et au suivi des enfants vulnérables par les médecins des centres municipaux de santé de la ville de Montreuil

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre le réseau NEF et la ville de Montreuil relative à la prise en charge et au suivi des enfants vulnérables par les médecins des centres municipaux de santé de la ville de Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant dès que la présente délibération sera exécutoire

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_20 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association Cap Santé pour la prise en charge de soins infirmiers à domicile

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Cap Santé, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_21 : Approbation de la convention de coopération relative à l'utilisation et à la gestion des installations sportives du stade des Guilands - Parc Départemental Jean-Moulin - Les Guilands

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de coopération relative à l'utilisation et à la gestion des installations sportives du stade des Guilands parc départemental Jean-Moulin – Les Guilands entre la ville de Montreuil et le département de la Seine-Saine-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant y compris les avenants.

DEL20220928_22 : Désaffectation, déclassement du domaine public et approbation de la cession par la Ville de Montreuil au profit de la Soreqa de la parcelle cadastrée section AZ n°51 sise 19/21 rue Paul Bert

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

“ Oui absolument s'agissant à la fois de la SOREQA et de la rue Paul Bert, certes, c'est une parcelle qui n'est pas dans la partie de la ZAC Berthollet mais qui est quand même dans la ZAC fraternité j'en profite pour demander où on en est sur les relations avec l'indivision Berthollet sur la prise en charge de la dépollution de ce site. Qui au demeurant rend toute opération derrière sur cette parcelle plus que compliquée donc on est bien dans le thème même si c'est n'est pas la SOREQA qui est l'opérateur sur la parcelle Berthollet, mais quand même comme elle avait été évoquée la SOREQA ...où on en est voilà ? ”

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Gaylord LE CHEQUER

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et décide du déclassement du domaine public de la parcelle sise 19-21 rue Paul Bert, cadastrée section AZ n°51, d'une superficie de 933 m².

Article 2 : Autorise la cession de la parcelle sise 19-21 rue Paul Bert, cadastrée section AZ n°51, au prix de 701 650 € au profit de la SOREQA ; les frais d'actes et leur suite resteront à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite vente notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Autorise la SOREQA à déposer sur ladite parcelle toute demande d'autorisation d'urbanisme notamment une demande de permis de construire.

Article 5 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20220928_23 : Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil des parcelles cadastrées section A n°242, n°244 et n°246, sise 26-30 rue de la Dhuis, appartenant à la société SCCV FIFAX MONTREUIL III (AXONE PROMOTION)

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil auprès de la SCCV FIFAX MONTREUIL III des parcelles cadastrées section A n° 242, A n° 244 et A n° 246, d'une surface totale de 32 m², sises 26-30 rue de la Dhuis à Montreuil, libres de toute occupation.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Intègre lesdites parcelles dans le domaine public routier.

Article 4 : Transmet au service du Cadastre Départemental cette délibération pour une mise à jour des bases cadastrales.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_24 : Cession de la parcelle communale sise 90 rue Edouard Branly cadastré section H n°188 au profit de la société Grimaldi Transferts SA

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1: Autorise la cession de la parcelle située 90 rue Edouard Branly cadastrée section H n°188, d'une superficie de 26 m², de conformation rectangulaire, au profit de la société « Grimaldi Transferts SA » représentée par Monsieur et Madame Grimaldi, au prix de 7 800 €. Les frais d'actes et leur suite ainsi que les frais de géomètre resteront à la charge des acquéreurs.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_25 : Approbation de la convention de gestion des équipements techniques et de répartition des charges liés aux parkings de l'ensemble immobilier dit "Cœur de Ville" sis 1 avenue du Président Wilson et 53 rue du Capitaine Dreyfus entre l'ASL du Rond Point 93 et la société Effia Stationnement

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1: Approuve la convention de gestion des équipements techniques et de répartition des charges liés aux parkings de l'ensemble immobilier dit « Cœur de Ville » sis 1 avenue du Président Wilson et 53 rue du Capitaine Dreyfus, entre l'ASL du Rond Point 93 et la société Effia Stationnement, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer tous actes authentiques et pièces, au nom de la Commune, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_26 : Présentation du rapport des administrateurs de la Société d'économie mixte de Montreuil (SEMIMO) - exercice 2021

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

“ Oui j'aimerais simplement que l'on présente ce rapport, c'est une obligation et je souhaite que les représentants présentent ce rapport comme ils doivent le faire devant l'assemblée délibérante. ”

Présentation par M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

“ Merci beaucoup Monsieur le Maire, un rapport détaillé et chiffré sur les activités de la SEMIMO pour l'exercice 2021 je dois dire que c'était un exercice qui était impacté par les suites de la situation covid. Notamment sur ses activités de syndic, je pense en particulier à son activité de syndic sur Mozinor puisque il nous a fallu répondre aux situations que certains de nos locataires pouvaient vivre et la nécessité d'ailleurs dans certains d'entre eux des remises de loyer. Comme vous le savez, la SEMIMO a pour principale activité la gestion de biens c'est le cas pour Mozinor avec un mandat de syndic qui était renouvelé par l'assemblée générale, les travaux de réfection de la cheminée et de la chaufferie qui ont été votées à l'Assemblée Générale. Un travail important courant 2019 et couronné en 2020 avec la DRAC qui a permis le classement et la labellisation architecture contemporaine remarquable c'est un travail qui a été piloté par la SEMIMO en lien avec l'ensemble des copropriétaires et qui nous permet aujourd'hui de pouvoir travailler au développement de ce bâtiment puisque ses concepteurs ont eu la judicieuse idée de laisser les droits à construire pour nous permettre de réfléchir à l'évolution de ce bâtiment situé le long du tramway. C'est également des activités à la Croix de

Chavaux avec l'immeuble de bureaux anciennement occupés par BNP qui est dans le cadre des activités de syndic de la SEMIMO, nous permet d'accueillir bientôt un millier d'emplois avec la société de la SCI Cap [...] (inaudible) à Montreuil. Ce sont les travaux qui sont en train de se terminer et pour lesquels là aussi le syndic de la SEMIMO a mené l'ensemble des assemblées de copropriété pour accompagner la réalisation de ce projet comme il le fait pour les locaux de l'ancien Méliès qui accueillera bientôt les maisons des cultures urbaines et permettra de réanimer le centre commercial. La réhabilitation du centre commercial avec des travaux réguliers et la perspective de travaux dans les 3 ans qui viennent ainsi que l'extinction d'un certain nombre de procédure contentieuse qui avait d'ailleurs animé la toile et les réseaux Twitter et dont l'un des protagonistes a disparu de la circulation et se trouve je crois embêté par quelques soucis de justice. C'est le projet de réhabilitation du Conservatoire, ce sont aussi la gestion des lots pour le compte de la ville de Montreuil dans le cadre de la convention d'affermage dans le cadre de Mozinor. Enfin, il y a des prestations patrimoniales, je pense notamment en lien avec Olivier Stern le travail de gestion du parking Croix de Chavaux plus connu par les Montreuilloises et les Montreuillois sous le nom du « parking de Monoprix » mais qui est un parking géré par la SEMIMO sur lequel de nombreux travaux ont été réalisés pour une mise aux normes et aussi pour accompagner finalement le besoin de rotation. Par exemple, c'est la réservation de places de stationnement pour les futurs salariés de l'immeuble anciennement BNP. C'est dans les locaux du centre commercial de la Croix de Chavaux, l'acquisition de cellules commerciales, je pense notamment à ce magasin à proximité de l'ancien Méliès qui accueille dorénavant un magasin d'instruments de musique : la société Disruptor et qui nous permet là aussi d'accompagner et de redynamiser le centre commercial. Ce sont des locaux techniques sur la rue de Paris, un immeuble d'activités au 97 bis rue de Paris. C'est également une emprise foncière dans le cadre des anciens baux qui liaient la SEMIMO- B de l'époque et qui font l'objet de nombreux échanges de régularisation pour finir de solder finalement ce patrimoine. C'est la gestion de la rue Saint-Just d'un bien qui nous a permis d'éviter une opération immobilière à l'entrée des murs à pêches, avec l'intervention de la SEMIMO et les frères Baleine (??) que je vous recommande de rencontrer qui sont deux personnes extraordinaires, propriétaires d'un bâtiment industriel qui aujourd'hui travaillent avec le Sens de l'humus, avec la SRHM pour finalement le maintien de ce site d'activités et son évolution plus en adéquation avec le patrimoine des Murs à pêches. C'est une convention qui a été confiée à la SEMIMO pour la gestion du centre de santé Savattero, libéré de ses occupations médicales et donc qui a permis à la SEMIMO ensuite sur la base de cette convention de travailler avec l'Observatoire du partage sur la mise en place des conventions d'occupation et d'un beau projet que nous aurons le grand plaisir d'inaugurer avec le maire, avec Julien Consalvi, et un certain nombre de collègues samedi prochain. Voilà d'autres questions sur le personnel, nous avons des effectifs de la SEMIMO qui sont passés de 8 à 9 salariés à temps plein, en CDI. C'est un départ récent à la retraite d'un des gardiens du parking de la Croix de Chavaux pour lequel j'ai une pensée. Il a passé plus de 25 ans au service des Montreuilloises et les Montreuillois dans le parking de la SEMIMO. Voici en quelques mots, Monsieur le Maire. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

«Oui, merci pour cette présentation, comme quoi c'est faisable et puis c'est intéressant. Juste 2 questions, une sur la procédure de conciliation qui ... je ne sais plus quand est-ce qu'elle a commencé mais qui du coup permet un désendettement progressif ... est-ce que cette procédure de conciliation a une limite temporelle de fin et que l'endettement de quelques 600 et quelques milliers d'euros qui reste à régler est programmée sur combien d'années. Est-ce que éventuellement il y a une clause de retour à « bonne fortune » pour la SEMIMO par rapport bah du coup est-ce que la ville a absorbé 41 millions d'euros je crois de reprise en fait qu'on continue à payer... tous les ans dans le budget de la ville, hein plus de 2 millions et demi d'euros par an. Et puis une question sans surprise sur ce que vous appelez un bail précaire ou une convention d'occupation précaire plus exactement avec l'Observatoire du partage, pour la BOM à Savattero, est-ce qu'on pourrait avoir communication ... je l'ai déjà demandé, de cette convention d'occupation précaire et est-ce que vous êtes bien certain de la possibilité de faire un dégrèvement total de loyer, ce qui est, a priori, interdit à une entité publique on ne peut pas faire de dégrèvement total de loyer et là le dégrèvement est conçu de façon extrêmement stricte par la jurisprudence. Je crains que vous ne mettiez en risque à la fois la SEMIMO et l'association. »

Éléments de réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Sur le dernier point très précis il y a encore d'autres questions qui ont été posées, je crois dans les questions orales mais je vous renvoie à la page 8 du rapport sur Savattero, il est écrit noir sur blanc que le local a été loué, en l'état, avec une franchise de 6 mois, et l'indemnité a été fixée à 75 € net, du mètre carré par an en fait c'est exactement ce que nous pratiquons par exemple depuis bien longtemps à Mozinor, avec un loyer à 75 € le mètre carré et avec à certains moments des remises de loyer qui sont autorisées pour permettre aux occupants de pouvoir, par exemple, quand ils s'installent de faire les travaux nécessaires à leur installation et comme vous le savez la SEMIMO est certes une société mais une société publique qui n'a donc pas vocation à s'enrichir sur le dos de ses locataires par contre à avoir évidemment un équilibre je ne voudrais pas imaginer que dans l'esprit qui est le vôtre Pierre Serne, vous disiez qu'il faille aller s'aligner sur les prix du marché. Cela voudrait dire qu'il faudrait mettre dehors la quasi-totalité des occupants de Mozinor qui bénéficient effectivement de ces prix-là et c'est ce qui nous a permis de faire venir des sociétés je pense société d'impression numérique au sein du bâtiment de Mozinor qui était au bord de la liquidation quand elle s'est installée et aujourd'hui crée des dizaines d'emploi et a obtenu les plus grands marchés d'impression dans les grandes chaînes d'hôtels un peu partout dans le monde. Tout ça est écrit noir sur blanc. Et sur l'apurement de la dette de la SEMIMO, vous l'avez vu dans le rapport financier le travail, i a été engagé depuis bien des années pour assainir la situation et on a aujourd'hui une société qui est excédentaire et qui retrouve finalement des capacités d'investissement importantes qui nous permettent d'ailleurs de bénéficier à la fois aujourd'hui d'entrer au capital du territoire d'Est-Ensemble, mais aussi du soutien de la Banque des territoires et de la Caisse des dépôts et consignations pour accompagner le développement de notre société et de sa sœur la SPL. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article unique : Approuve le rapport présenté par les administrateurs représentant la ville de Montreuil au titre de leur mandat au sein de la SEMIMO pour l'exercice 2021.

DEL20220928_27 : Gestion des locaux d'activités propriété de la Ville au sein de la copropriété Mozinor 1 - Choix du mode de gestion en Société Publique Locale et attribution de la concession de service à la SPL Résilience et Innovation

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

42 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

6 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier STERN, Djeneba KEITA, Dominique ATTIA, Mireille ALPHONSE, Gaylord LE CHEQUER, Olivier CHARLES

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la conclusion d'une concession de services passée avec la SPL Résilience et Innovation, confiant à celle-ci la gestion des locaux d'activités propriété de la Ville de Montreuil dans la copropriété MOZINOR 1, sis 2-24 avenue du Président Salvador Allende, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer ladite concession, ainsi que les éventuels documents subséquents, accessoires de ces engagements dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_28 : Approbation d'un protocole tripartite de résiliation de la convention d'exploitation portant sur des locaux d'activités au sein de l'ensemble immobilier Mozinor

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier STERN, Nathalie LANA, Djeneba KEITA, Dominique ATTIA, Frédéric MOLOSSI, Mireille ALPHONSE, Gaylord LE CHEQUER, Olivier CHARLES

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole tripartite de résiliation de la convention d'exploitation portant sur les locaux d'activités appartenant à la ville de Montreuil au sein de l'ensemble immobilier Mozinor, sis 2-24 avenue du Président Salvador Allendé, entre la Ville de Montreuil, la SEML Résilience et Innovation et la SPL Résilience et Innovation, annexé à la présente délibération. Cette résiliation interviendra le 31 décembre 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer ledit protocole ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération et découlant des suites et conséquences de la présente délibération, dès que la présente sera certifiée exécutoire.

DEL20220928_29 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM HABITAT SOCIAL FRANÇAIS d'un prêt de 6 736 747,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 27 logements PLI sis 7/9 avenue Faidherbe.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A d'HLM HABITAT SOCIAL FRANÇAIS, pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 6 736 747,00 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 27 logements PLI sis 7/9 avenue Faidherbe à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°132392 constitué de deux lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 736 747,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation de 5 logements sur les 27 logements que compte l'opération pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal, le montant du loyer prévisionnel ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20220928_30 : Approbation du rapport de la CLECT d'Est Ensemble du 4 juillet 2022

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article Unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur le calcul du transfert de la médiathèque de Bagnolet et actualisant le Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour 2022, adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 4 juillet 2022.

DEL20220928_31 : Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG Petite Couronne

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Adhère à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG petite couronne.

Article 2 : Approuve la convention d'adhésion à la mission de MPO à conclure avec le CIG petite couronne, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention d'adhésion à la mission de MPO à conclure avec le CIG, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Article 4 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DEL20220928_32 : Création d'emplois saisonniers pour les séjours Enfance hiver/printemps 2023, pour les classes de neige hiver 2023 et pour le séjour Jeunesse Hiver 2022.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Enfance Hiver et Printemps 2023 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit.

Allevard :

- **Pour le personnel technique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	101.04	Du 02/01/2023 au 02/04/2023 Du 21/04/2023 au 06/05/2023

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

- 1 poste de second cuisine : 04/01/2023 au 06/05/2023
- 1 poste d'aide de cuisine : 04/01/2023 au 06/05/2023
- 1 poste d'aide lingère : du 09/01/2023 au 14/04/2023
- 7 postes service / ménage : 05/01/2023 au 06/05/2023
- 2 postes service / ménage : 02/01/2023 au 14/04/2023
- 1 poste de plongeur : 09/01/2023 au 06/05/2023.

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 352 susceptibles d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC). À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 88.63 € bruts pour les premiers et 101.04 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs pour le mois de mars, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiments occupés. La rémunération se fera sur la même base.

- **Pour le personnel pédagogique :**

1- Séjours Classes de Neige hiver 2023 : 3 séjours de 12 jours

- Séjour Classe de Neige 1 : du 09/01/2023 au 20/01/2023 : 132 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 2 : du 23/01/2022 au 03/02/2023 : 148 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 3 : du 13/03/2023 au 24/03/2023 : 157 enfants en prévisionnel

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)	Dates des séjours
Assistant sanitaire	3	59.77	46	janvier/février/mars/mai 2023
Animateurs *	16	56.47	46	janvier/février/mars/mai 2023

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

Séjour Allevard – vacances d'hiver 2023 : 12 jours – 120 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	67.07	20
Adjoint de direction pédagogique	2	59.77	20
Assistant sanitaire	2	48.52	15
Animateurs *	16	44.07	15

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

3- Séjour Allevard – vacances de printemps 2023 : 12 jours – 60 enfants

Intitulé du poste	Nombre de	Rémunération	Nombre de jours de fonctionnement par
-------------------	-----------	--------------	---------------------------------------

	postes	brute journalière en €	poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	67.07	20
Adjoint de direction pédagogique	1	59.77	20
Assistant sanitaire	1	48.52	15
Animateurs *	8	44.07	15

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

4- Séjour Saint-Bris-le-Vieux – vacances de printemps 2023 : 10 jours – 48 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	67.07	22
Adjoint de direction pédagogique	1	48.52	22
Adjoint de direction Économe	1	48.52	22
Animateurs*	7	44.07	22
Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire)	3	48.52	20
Cuisinier	1	101.04	18
Aide de cuisine	1	88.63	18
Lingère	2	88.63	18
Personnel de service	5	88.63	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

5- Personnel technique factotum – St-Bris (en attente arrivée du responsable du centre de vacances)

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Dates
Personnel technique factotum	1	11,07	48 h	50	de septembre 2022 à janvier 2023

Ce taux horaire brut suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

6 – De janvier à mai 2023 : soutiens Espace Ressources logistique (fonctionnement du local, préparation séjours, montage/démontage des investissements) – selon les besoins et l'activité de la direction de l'Enfance

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Dates
Personnel technique factotum	2	11,07	48 h	109	de janvier à mai 2023

Ce taux horaire brut suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Article 2 : dit que les emplois saisonniers techniques suivants, pour le séjour Jeunesse Hiver 2022 dans le centre de vacances d'Allevard, seront créés et rémunérés comme suit.

- 3 service/ménage : du 26/12/2022 au 05/01/2023
- 1 cuisinier : du 26/12/2022 au 02/01/2023
- 1 aide cuisine : du 26/12/2022 au 05/01/2023

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 352 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC). À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Article 3 : dit que les dates des séjours Enfance mentionnées à l'article 1 de la présente délibération sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer dans le cadre éventuel d'une nouvelle crise sanitaire.

Article 4 : dit que les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

DEL20220928_33 : Modification du taux de rémunération horaire des animateurs Atelier Culturel non titulaires à temps non complet à la direction du Développement Culturel.

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« On va pas voter contre le fait qu'ils soient augmentés, mais ça suffit pas, il faudrait faire d'autres choses et vu l'heure ... »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Le taux de rémunération horaire des animateurs Atelier Culturel est fixé à 22 euros brut congés payés inclus (valeur au 01/09/2022).

Article 2 : Ladite rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

Article 3 : Approuve les clauses du contrat d'engagement à passer avec les intéressés, modifié en conséquence pour une période restant inchangée.

Article 4 : La dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_34 : Modalités relatives à l'organisation des élections professionnelles à la ville de Montreuil et au CCAS

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Le vote électronique par internet constitue la modalité exclusive d'expression des suffrages lors de l'ensemble des scrutins du 8 décembre prochain.

Article 2 : Prévoit que les modalités techniques du vote électronique seront définies dans le cadre du cahier des charges qui sera établi pour le choix du prestataire,

Article 3 : Prévoit que les modalités de fonctionnement du système du vote électronique par Internet retenu, le calendrier et le déroulement des opérations électorales sont les suivantes :

1. Le vote électronique pourra s'effectuer à partir de tout poste informatique connecté à internet. Les opérations de vote électronique par internet pourront être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance en dehors des heures de service. Pour se connecter au système, l'électeur devra s'identifier par le moyen d'authentification (codes identifiants et mot de passe) qui lui aura été transmis par courrier postal au moins 8 jours avant le premier jour du scrutin avec une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales. Ce moyen d'authentification permettra au serveur de vérifier l'identité de l'électeur et interdit à quiconque de voter de nouveau pour le même scrutin avec le même moyen d'authentification. Toute personne non reconnue n'aura pas accès aux pages du serveur vote et sera invitée à contacter le support électoral. Une fois authentifié, l'électeur accède aux listes de candidats des organisations syndicales candidates, lesquelles doivent apparaître simultanément à l'écran. Le vote blanc est possible. L'électeur est invité à exprimer son vote. Le vote doit apparaître clairement à l'écran avant validation et doit pouvoir être modifié avant validation. La validation rend définitif le vote et interdit toute modification ou suppression du suffrage exprimé. Le suffrage exprimé est anonyme et chiffré par le système. Il est stocké dans l'urne électronique jusqu'au dépouillement sans avoir été déchiffré à aucun moment. Chaque saisie du code confidentiel et du mot de passe vaut signature de la liste d'émargement dès réception du vote. L'émargement fait l'objet d'un horodatage. La transmission du vote et l'émargement de l'électeur font l'objet d'un accusé de réception que l'électeur a la possibilité de conserver.

2. Rappel des principales dates du calendrier électoral : date limite de publicité des listes électorales consultables à l'accueil de la Direction des Ressources Humaines mutualisée : 8 octobre 2022 -date limite de dépôt des listes de candidats par les organisations

syndicales remplissant les conditions de l'article 9 bis de la loi du 13 juillet 1983 : 27 octobre 2022 - date limite d'affichage des listes de candidats : 31 octobre 2022.

3. Les jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin : Il est possible de choisir une durée comprise entre 24 heures et 8 jours. Il est proposé que les élections se déroulent du jeudi 1er décembre à 9 heures au jeudi 8 décembre 2022 à 17 heures.

4. L'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique ainsi que les modalités de l'expertise : La ville a choisi de confier à un prestataire extérieur le paramétrage, la gestion et la maintenance du système de vote électronique par internet. La procédure de consultation lancée pour choisir le prestataire s'est faite sur la base d'un cahier des charges établi dans le respect des dispositions du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014. Ce prestataire avait préalablement fait l'objet d'un audit réalisé par un cabinet d'expertise indépendant. Le système de vote utilisé par ce prestataire repose sur un progiciel paramétrable qui a fait l'objet par des experts qualifiés et indépendants d'audits détaillés, incluant notamment les questions de sécurité, la sécurisation fonctionnelle du système de vote étant considérée comme un axe fondamental. Ainsi, les garanties prévues par le décret susvisé en son article 2 et indispensable au respect des principes généraux du droit électoral sont assurées par le prestataire choisi.

5 : La composition de la cellule d'assistance technique : La ville met en place une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du vote électronique. Cette cellule sera composée de la façon suivante :-2 membres de l'équipe du prestataire choisi, 2 agents de la Direction des Ressources Humaines , 1 agent de la Direction des Systèmes d'Informations, ainsi que des représentant.es des organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin.

6. Le bureau de vote électronique et sa composition : le bureau de vote est composé d'un Président et d'un secrétaire désigné par l'organe délibérant de la collectivité, ainsi que d'un délégué pour chacune des organisations syndicales candidates aux élections et éventuellement d'un suppléant pour chacun de ces membres.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220928_35 : Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France de la communauté d'agglomération Val Parisis au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Article 2 : Approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIGEIF.

DEL20220928_37 : Indemnités des élus - modification de la délibération n°DEL20211208_78 du 8 décembre 2021

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je demande à nouveau et je l'ai demandé avant le conseil municipal, à nouveau on ne m'a pas répondu là-dessus ...je demande vraiment à avoir un tableau, sur les indemnités d'élus, un tableau récapitulatif qui donne ... alors vous voulez pas le faire en euros, très bien, mais alors en taux de l'indice terminal de la fonction publique territoriale... le taux global une fois appliquées les modulations alors que nous avons 3 tableaux qui rendent impossible de savoir quel est le taux exact élu par élu, ce qui est une obligation légale. Je le répète ... ça va finir par être audencée de toute façon là puisque j'avais fait un recours contre la délibération du 28 mai 2020 et qui va être bientôt audencée et donc voilà mais vous pourriez au moins le faire maintenant, pour éviter à chaque fois que ça se mette en risque qu'est-ce que ça changerait de le faire voilà.

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« merci beaucoup on m'indique que les tableaux et les documents étaient présentés dans les conditions légales prévues par le code. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
52 voix pour
1 abstention : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modifications au tableau nominatif des indemnités des élus annexé à la délibération n°DEL20211208_78 du 8 décembre 2021 en ce qu'elles :

- supprime l'indemnité versée à Monsieur Wandrille Jumeaux, ancien conseiller municipal ;
- intègrent Monsieur Bruno Rebelle, conseiller municipal, au taux dévolu aux conseillers municipaux sans délégation.

Article 2 : Dit que les indemnités sont versées à compter de l'installation de Monsieur Bruno Rebelle.

Article 3 : Dit que les indemnités bénéficient automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté interministériel.

Article 4 : Les indemnités des élus et les charges y afférentes seront inscrites aux exercices budgétaires du mandat.

DEL20220928_38 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation d'une ou d'un représentant du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de procéder au scrutin public à cette désignation. Il n'y a pas d'opposition, cette proposition est adoptée. Par ailleurs, en conformité avec ce même article, si une seule candidature est déposée, celle-ci prend effet immédiatement, sans qu'il soit procédé au vote. Le candidat pour la majorité est M. Bruno Rebelle. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Il n'y en a pas, il est donc élu. Félicitations Monsieur Rebelle. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : A l'unanimité, il est procédé à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires publiques, au scrutin public.

Article 2 : Prend acte des candidatures de M. Bruno REBELLE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Bruno REBELLE, représentant du conseil municipal au sein de l'école maternelle Voltaire, avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein des autres écoles maternelles et élémentaires restent ceux qui ont été désignés par les délibérations DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020 et DEL20211208_74 du conseil municipal du 8 décembre 2021, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

DEL20220928_39 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_21 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation d'une ou d'un représentant du conseil municipal au sein des établissements scolaires du 2nd degré

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de procéder au scrutin public à cette désignation. Il n'y a pas d'opposition, cette proposition est adoptée. Par ailleurs, en conformité avec ce même article, si une seule candidature est déposée, celle-ci prend effet immédiatement, sans qu'il soit procédé au vote. Le candidat de la majorité est M. Bruno Rebelle. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Il n'y en a pas, il est donc élu. Félicitations Monsieur Rebelle. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : A l'unanimité, il est procédé au scrutin public à la désignation d'une ou d'un représentant du conseil municipal au sein des conseils d'administration du Lycée professionnel Condorcet et du Lycée technique Condorcet.

Article 2 : Prend acte des candidatures de M. Bruno REBELLE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Bruno REBELLE, représentant du conseil municipal au sein des conseils d'administration du Lycée professionnel Condorcet et du Lycée technique Condorcet, avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein des autres établissements du 2nd degré restent ceux qui ont été désignés par la délibération DEL20200624_21 du conseil municipal du 24 juin 2020, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

DEL20220928_40 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEML Innovation et Résilience

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de procéder au scrutin public à cette désignation. Il n'y a pas d'opposition, cette proposition est adoptée. Nous faisons suite à la démission de Madame Mazé, le candidat proposé est Monsieur Julien Guillot. Les autres candidats sont invités à se déclarer. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je suis assez étonné que vous présentiez la candidature de Julien Guillot, puisque pour en avoir discuté avec lui il y a quelques jours il n'était pas du tout candidat, et pas là donc ...il pourra pas parler donc je présente ma candidature pour ce que j'ai pu comprendre vous maintenez un poste pour l'opposition municipale »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous confirme que Monsieur Julien Guillot est candidat. Je mets aux voix les deux candidatures »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité

DÉCIDE

Article 1 : A l'unanimité il est procédé, au scrutin public, à la désignation d'un.e représentant.e du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte « Innovation et Résilience », en remplacement de Mme Murielle Mazé.

Article 2 : Prend acte des candidatures de M. Julien GUILLOT et M. Pierre SERNE

vote à main levée : 51 voix pour Monsieur Julien Guillot et 2 voix pour Monsieur Pierre Serne

Article 3 : Désigne M. Julien GUILLOT, représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte « Innovation et Résilience »

Article 4 : Dit que les 3 autres représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte « Innovation et Résilience » restent ceux qui ont été désignés par la délibération DEL20211208_2 du conseil municipal du 8 décembre 2021.

DEL20220928_41 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SPL Innovation et Résilience

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de procéder au scrutin public à cette désignation. Il y a une opposition. Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à la préparation pour le vote à bulletin secret. Monsieur Julien Guillot est candidat et Monsieur Pierre Serne aussi. Je vous informe qu'il est bien candidat en remplacement d'une élue de droite. Je propose à Anne Ternisien et Tobias Molossi d'être à nouveau les scrutateurs du scrutin et pendant que l'administration se prépare nous passons aux questions orales et aux questions sur les décisions du maire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article 1 : Procède au scrutin secret à l'élection d'un.e représentant.e au sein du conseil d'administration de la SPL « Innovation et Résilience ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de M. Julien GUILLOT et M. Pierre SERNE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins : 53

Bulletins blancs et nuls : 13

Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- Monsieur GUILLOT : 36 voix

- Monsieur SERNE : 4 voix

Article 3 : En conséquence, Monsieur Julien GUILLOT est élu représentant au sein du conseil d'administration de la SPL « Innovation et Résilience ».

Article 4 : Dit que les 4 autres représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SPL « Innovation et Résilience » restent ceux qui ont été désignés par la délibération DEL20211208_1 du conseil municipal du 8 décembre 2021.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis le dernier conseil municipal :

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2022_416	Finances	Clôture de la régie mixte du conservatoire	03/06/22
DEC2022_417	Finances	Clôture de la régie d'avances du cinéma le Méliès	03/06/22
DEC2022_418	SACOP	Accord-cadre n° 2022S03959 – Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – Lot n° 1 : Impression et édition de dépliants, brochures et affiches jusqu'au format 60x80	15/06/22
DEC2022_419	SACOP	Accord-cadre n° 2022S03960 – Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – Lot n° 2 : Impression numérique grand format	15/06/22
DEC2022_420	SACOP	Accord-cadre n° 2022S03961 – Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – Lot n° 3 : Impression d'affiches particulières	15/06/22
DEC2022_421	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	25/05/22
DEC2022_422	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la ville de Montreuil à Madame et Monsieur XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 19 rue Emile Beauvils à Montreuil	19/05/22
DEC2022_423	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur XX pour la mise à disposition d'un terrain 63 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	02/06/22
DEC2022_424	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03649 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 1 travaux de maçonnerie, de carrelage, de cloisons et de plâtrerie – secteurs 1, 2 et 4	16/6/22
DEC2022_425	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03650- – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot2 travaux de maçonnerie, de carrelage, de cloisons et de plâtrerie – secteurs 3,5 et 6	16/6/22
DEC2022_426	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03651 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 3 travaux de couverture, de zinguerie et d'étanchéité	16/6/22
DEC2022_427	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03652 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 4 travaux d'electricite et d'alarmes incendie	16/6/22
DEC2022_428	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03653 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 5 travaux de faux plafonds	16/6/22
DEC2022_429	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03654 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 6 travaux de menuiserie exterieure et de serrurerie	16/6/22
DEC2022_430	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03655 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 7 travaux de menuiserie interieure	16/6/22
DEC2022_431	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03656 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 8 travaux de peinture et de revetements de sols	16/6/22
DEC2022_432	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03657 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 9 travaux de chauffage,de vms et de climatisation	16/6/22
DEC2022_433	SACOP	Accord-cadre n° 2022T03658 - – Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande ville de montreuil / ccas de la ville de montreuil – lot 10 travaux de plomberie	16/6/22
DEC2022_434	Echanges internationaux et Coopération décentralisée	Renouvellement de l'adhésion à l'association F3E	23/5/22
DEC2022_435	Espaces Publics	Renouvellement de l'adhésion à l'association Rue de l'Avenir	14/06/22
DEC2022_436	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juillet 2021 - concession 79965	27/05/22

DEC2022_437	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 juillet 2020 - concession 79966	27/05/22
DEC2022_438	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mars 2015 - concession 79967	27/05/22
DEC2022_439	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 novembre 2022 - concession 79968	27/05/22
DEC2022_440	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 février 2022 - concession 79969	30/05/22
DEC2022_441	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 septembre 2016 - concession 79970	30/05/22
DEC2022_442	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2020 - concession 79971	30/05/22
DEC2022_443	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juin 2020 - concession 79972	30/05/22
DEC2022_444	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 mai 2022 - concession 79973	31/05/22
DEC2022_445	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mars 2020 - concession 79974	31/05/22
DEC2022_446	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2021 - concession 79975	31/05/22
DEC2022_447	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2021 - concession 79976	01/06/22
DEC2022_448	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 septembre 2017 - concession 79977	01/06/22
DEC2022_449	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 avril 2022 - concession 79978	01/06/22
DEC2022_450	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1 juin 2022 - concession 79979	01/06/22
DEC2022_451	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 septembre 2016 - concession 79980	02/06/22
DEC2022_452	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2016 - concession 79981	02/06/22
DEC2022_453	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2021 - concession 79982	02/06/22
DEC2022_454	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 octobre 2017 - concession 79983	02/06/22
DEC2022_455	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2026 - concession 79984	03/06/22
DEC2022_456	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 juin 2022 - concession 79985	03/06/22
DEC2022_457	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juin 2016 - concession 79986	03/06/22
DEC2022_458	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 décembre 2016 - concession 79987	03/06/22
DEC2022_459	Environnement	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de France au titre du dispositif « reconquête de la biodiversité » pour le projet de plantation de 70 arbres sur la commune de Montreuil	10/06/22
DEC2022_460	Bâtiments	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de France au titre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) pour la réalisation du nouveau groupe scolaire à Montreuil	22/06/22
DEC2022_461	Petite Enfance	Avenant N°1 à la convention temporaire d'occupation du domaine public au profit de l'association « la case des tout petits » (80 rue de la Fédération à Montreuil)	20/06/22
DEC2022_462	DGST	Demande de subvention dans le cadre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 : Travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires (Casanova maternelle, Danton maternelle, Daniel Renoult élémentaire, Paul Lafargue élémentaire)	28/02/00
DEC2022_463	Finances	Régie prolongée de recettes pour l'encaissement des familles à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, à l'accueil péri-scolaire, aux études dirigées et aux crèches suite à l'ouverture de deux box d'encaissement	27/06/22
DEC2022_464	Finances	Création d'une régie d'avances d'achats d'espaces et de visibilité sur les réseaux sociaux	27/06/22
DEC2022_465	Culture	Acceptation par la Ville d'une œuvre d'Emile Louis Picault, intitulée Memoria	28/06/22
DEC2022_466	DGST	Demande de subvention dans le cadre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour le projet « Restauration des Murs à Péches »	28/06/22
DEC2022_467	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion à l'association France Médiation	22/06/22
DEC2022_468	Finances	Acceptation de l'offre de contrat de crédit de trésorerie d'un montant de 10 000 000,00€ consentie par ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS utilisable par versements et remboursements successifs pour une période de 12 mois	08/07/22
DEC2022_469	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 33 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	28/4/22
DEC2022_470	Tranquillité publique	Avenant à la convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public départemental de la Seine-Saint-Denis au profit de la ville – collecteurs d'assainissement départementaux	06/07/22
DEC2022_471	SACOP	Accord-cadre n°2022F05467 relatif à la réalisation de prothèses dentaires pour les besoins des centres municipaux de santé de la Ville de Montreuil – Lot 1 : Prothèses amovibles ou prothèses fixes lorsque associés à l'amovible	07/07/22
DEC2022_472	SACOP	Accord-cadre n°2022F05468 relatif à la réalisation de prothèses dentaires pour les besoins des centres municipaux de santé de la Ville de Montreuil – Lot 2 : Prothèses fixes	07/07/22
DEC2022_473	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 janvier 2016 - concession 79988	04/06/22
DEC2022_474	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 novembre 2016 - concession 79989	04/06/22
DEC2022_475	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juillet 2016 - concession 79990	07/06/22
DEC2022_476	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mars 2022 - concession 79991	07/06/22
DEC2022_477	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 janvier 2018 - concession 79992	07/06/22
DEC2022_478	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2016 - concession 79993	08/06/22
DEC2022_479	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2016 - concession 79994	08/06/22
DEC2022_480	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2016 - concession	09/06/22

		79995	
DEC2022_481	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juillet 2021 - concession 79996	09/06/22
DEC2022_482	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 octobre 2016 - concession 79997	10/06/22
DEC2022_483	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 octobre 2021 - concession 79998	10/06/22
DEC2022_484	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 janvier 2016 - concession 79999	10/06/22
DEC2022_485	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mai 2022 - concession 80000	10/06/22
DEC2022_486	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 janvier 2016 - concession 80001	10/06/22
DEC2022_487	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 janvier 2016 - concession 80002	13/06/22
DEC2022_488	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 novembre 2016 - concession 80003	13/06/22
DEC2022_489	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 juin 2022 - concession 80004	14/06/22
DEC2022_490	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 juin 2022 - concession 80005	16/06/22
DEC2022_491	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juillet 2016 - concession 80006	16/06/22
DEC2022_492	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mai 2022 - concession 80007	16/06/22
DEC2022_493	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juin 2019 - concession 80008	17/06/22
DEC2022_494	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 janvier 2024 - concession 80009	18/06/22
DEC2022_495	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mars 2022 - concession 80010	21/06/22
DEC2022_496	Finances	Réalisation auprès de l'Agence France Locale d'un prêt long terme d'un montant total de 6 000 000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2022 de la Ville.	11/07/22
DEC2022_497	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux	27/06/22
DEC2022_498	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Olivier CHARLES, conseiller municipal délégué aux sports, dans le cadre de la cérémonie nationale remettant officiellement les diplômes « label Ville Active et Sportive » par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS)	08/07/22
DEC2022_499	SACOP	Accord-cadre n° 2022T05095 relatif aux travaux d'entretien et de modernisation des voies publiques et privatives de la ville de Montreuil – lot 1	25/07/22
DEC2022_500	SACOP	Accord-cadre n° 2022T05096 relatif aux travaux d'entretien et de modernisation des voies publiques et privatives de la ville de Montreuil – lot 2 : tx d'enrobés et de revêtements spéciaux sur les voiries publiques et privées	25/07/22
DEC2022_501	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 juin 2022 - concession 80011	21/06/22
DEC2022_502	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 novembre 2021 - concession 80012	22/06/22
DEC2022_503	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 juin 2022 - concession 80013	23/06/22
DEC2022_504	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 juin 2022 - concession 80014	23/6/22
DEC2022_505	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 juin 2022 - concession 80015	24/06/22
DEC2022_506	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 novembre 2021 - concession 80016	25/06/22
DEC2022_507	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 novembre 2016 - concession 80017	25/06/22
DEC2022_508	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2016 - concession 80018	25/06/22
DEC2022_509	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er décembre 2019 - concession 80019	25/6/22
DEC2022_510	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juin 2022 - concession 80020	25/06/22
DEC2022_511	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 15 juin 2022 - concession 80021	15/06/22
DEC2022_512	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 9 août 2016 - concession 80022	25/06/22
DEC2022_513	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 février 2021 - concession 80023	25/06/22
DEC2022_514	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 juillet 2016 - concession 80024	25/6/22
DEC2022_515	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 avril 2016 - concession 80025	25/06/22
DEC2022_516	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mars 2023 - concession 80026	27/06/22
DEC2022_517	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 juin 2022 - concession 80027	28/06/22
DEC2022_518	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 janvier 2016 - concession 80028	30/06/22
DEC2022_519	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 avril 2016 - concession 80029	30/6/22
DEC2022_520	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2020 - concession 80030	01/07/22
DEC2022_521	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juillet 2022 - concession 80031	02/07/22
DEC2022_522	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 juillet 2022 - concession 80032	04/07/22
DEC2022_523	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er février 2022 - concession 80033	04/07/22
DEC2022_524	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 janvier 2016 - concession 80034	5/7/22
DEC2022_525	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 juillet 2022- concession 80035	06/07/22
DEC2022_526	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 janvier 2022- concession 80036	06/07/22
DEC2022_527	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 2025- concession 80037	06/07/22
DEC2022_528	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 juillet 2022 - concession 80038	07/07/22
DEC2022_529	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 janvier 2019 - concession 80039	07/07/22
DEC2022_530	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 juillet 2022 - concession 80040	08/07/22
DEC2022_531	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 juillet 2022 - concession 80041	08/07/22
DEC2022_532	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 septembre 2025 - concession	08/07/22

		80042	
DEC2022_533	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2021 - concession 80043	08/07/22
DEC2022_534	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 janvier 2022 - concession 80044	9/7/22
DEC2022_535	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 décembre 2016 - concession 80045	9/7/22
DEC2022_536	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 janvier 2021 - concession 80046	9/7/22
DEC2022_537	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 février 2021 - concession 80047	13/07/22
DEC2022_538	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 juillet 2022 - concession 80048	15/07/22
DEC2022_539	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 septembre 2019 - concession 80049	17/7/22
DEC2022_540	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juillet 2021 - concession 80050	17/7/22
DEC2022_541	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2022 - concession 80051	17/7/22
DEC2022_542	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 juillet 2022 - concession 80052	18/07/22
DEC2022_543	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 juillet 2022 - concession 80053	19/07/22
DEC2022_544	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juillet 2025 - concession 80054	20/7/22
DEC2022_545	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 juillet 2022 - concession 80055	21/07/22
DEC2022_546	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juin 2021 - concession 80056	21/07/22
DEC2022_547	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 juillet 2022 - concession 80057	25/07/22
DEC2022_548	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 décembre 2016 - concession 80058	26/07/22
DEC2022_549	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mars 2021 - concession 80059	26/07/22
DEC2022_550	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 juillet 2022 - concession 80060	27/07/22
DEC2022_551	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 janvier 2020 - concession 80061	27/07/22
DEC2022_552	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 janvier 2021 - concession 80062	28/07/22
DEC2022_553	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 novembre 2021 - concession 80063	28/07/22
DEC2022_554	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juillet 2022 - concession 80064	28/07/22
DEC2022_555	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 juillet 2022 - concession 80065	28/07/22
DEC2022_556	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 août 2018 - concession 80066	28/07/22
DEC2022_557	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2025 - concession 80067	29/07/22
DEC2022_558	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juillet 2020 - concession 80068	29/07/22
DEC2022_559	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 juillet 2022 - concession 80069	30/7/22
DEC2022_560	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 juillet 2022 - concession 80070	30/7/22
DEC2022_561	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juillet 2022 - concession 80071	30/7/22
DEC2022_562	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil aux associations « Le Fait Tout » et « Récolte urbaine » pour un terrain sis 164-166 rue Edouard Branly à Montreuil	29/07/22
DEC2022_563	Immobilier (DUH)	Acceptation d'une autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association « Les cousines » pour un terrain sis 89 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	22/07/22
DEC2022_564	Immobilier (DUH)	Acceptation d'une autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Montreuil à l'entreprise SEIBP pour un local au sein de l'équipement public sis 17bis rue Paul Doumer à Montreuil	30/5/22
DEC2022_565	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'avenant à la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association « Les p'tites pousses » portant sur une surface d'environ 125m ² au sein des parcelles cadastrées BG 56 et 57 sises 23-25 rue du Progrès à Montreuil (seine-saint-denis)	29/07/22
DEC2022_566	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à l'association Oh Cyclo pour un local sis 1 rue de Romainville à Montreuil	28/07/22
DEC2022_567	SACOP	Attribution du marché n° 2022F05404 Location, installation et maintenance de machines à affranchissement	05/07/22
DEC2022_568	SACOP	Attribution du marché n° 2022F03399 Marché subséquent n° 4 - Acquisition de fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression pour les services de la ville de Montreuil, ses écoles et son CCAS Lot n° 3 Fournitures de papier d'impression	13/05/22
DEC2022_569	SACOP	Attribution du marché n° 2022S03946 relatif à une Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux d'aménagement d'une pumprack dans le Parc Montreuil de Montreuil	25/05/22
DEC2022_570	SACOP	Attribution du marché n° 2022S03845 : Location de matériel événementiel et prestations accessoires pour l'organisation de la Fête de la Ville et le Bal de la Libération de la Ville de Montreuil Lot 1 : Location équipements son et lumière	24/05/22
DEC2022_571	SACOP	Attribution du marché n° 2022S03846 : Location de matériel événementiel et prestations accessoires pour l'organisation de la Fête de la Ville et le Bal de la Libération de la Ville de Montreuil Lot 2 : Location de structures pour l'organisation du Bal de la Libération	24/05/22
DEC2022_572	SACOP	Attribution du marché n° 2022S03838 : Location de matériel événementiel et prestations accessoires pour l'organisation de la Fête de la Ville et le Bal de la Libération de la Ville de Montreuil Lot 3 : Location de mobilier – tentes – barnums pour l'organisation de la Fête de la Ville	24/05/22
DEC2022_573	SACOP	Attribution du marché n° 2022S03834 : Location de matériel événementiel et prestations accessoires pour l'organisation de la Fête de la Ville et le Bal de la Libération de la Ville de	24/05/22

		Montreuil Lot 4 : Location de couvertures scénographiques pour l'organisation de la Fête de la Ville	
DEC2022_574	SACOP	Attribution du marché n° 2022S03842 : Location de matériel événementiel et prestations accessoires pour l'organisation de la Fête de la Ville et le Bal de la Libération de la Ville de Montreuil	24/05/22
DEC2022_575	SACOP	Lot 5 : Prestation Énergie pour l'organisation de la Fête de la Ville	
DEC2022_576	SACOP	Attribution du marché n° 2022S4739 ; La restauration collective en liaison froide pour le multi-accueil municipal Lounes Matoub.	29/06/22
DEC2022_577	SACOP	Attribution du marché n° 2022S05418 Contrat de maintenance et d'évolution du logiciel CIRIL RH	03/07/22
DEC2022_578	SACOP	Attribution du marché n° 2022S04181 Mission de contrôle technique pour la réalisation de travaux dans divers sites de la Ville de Montreuil – 1er groupe d'opérations (Élémentaire Jules Ferry, Maternelle Danton, Café La Pêche, Élémentaire Renoult et Antenne de quartier République)	08/06/22
DEC2022_578	SACOP	Attribution du marché n° 2022S04957 Attribution du marché n° 2022S04181 Mission de contrôle technique pour la réalisation de travaux dans divers sites de la Ville de Montreuil – 1er groupe d'opérations (Élémentaire Jules Ferry, Maternelle Danton, Café La Pêche, Élémentaire Renoult et Antenne de quartier République)	30/06/22
DEC2022_579	SACOP	Attribution du marché n° 2022S04180 Mission de coordinateur SSI – Maison Populaire et Café La Pêche	08/06/22
DEC2022_580	SACOP	Attribution du marché n° 2022S06454 Maintenance préventive et corrective avec dépannages de installations d'extinction automatique gaz (IEAG) situées dans les locaux de la Tour Altaïs à Montreuil	11/08/22
DEC2022_581	DGST	Sollicitation d'une subvention auprès du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour le projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Fonds de Transition Énergétique	11/08/22
DEC2022_582	DGST	Sollicitation d'une subvention auprès du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'achat de véhicules écologiques	11/08/22
DEC2022_583	SACOP	Attribution du marché n° 2022S06455 Mission de coordinateur SSI – Theatre des roches	26/06/22
DEC2022_584	SACOP	Acceptation de la modification au marché n° 201818DEPN40S prestations de réservation de places en crèche	
DEC2022_585	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 201818DAG33F Location entretien de tenues de travail et d'appareils distributeurs d'essuie-mains et de leurs bobines tissu pour les services de la ville de Montreuil et ceux de son ccas – lot 1 location-entretien de tenues de travail pour les services de la ville de Montreuil et ceux de son ccas.	12/05/22
DEC2022_586	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 201818DAG33F location entretien de tenues de travail et d'appareils distributeurs d'essuie-mains et de leurs bobines tissu pour les services de la ville de Montreuil et ceux de son ccas – lot 2 Location-entretien de distributeurs essuie-mains et de leurs bobines tissu pour les services de la ville de Montreuil et ceux de son CCAS.	12/05/22
DEC2022_587	SACOP	acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2018002 nettoyage des batiments administratifs lot 1	16/05/22
DEC2022_588	SACOP	acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2018003 nettoyage des batiments administratifs lot 2	16/05/22
DEC2022_589	SACOP	Acceptation de la modification au lot n° 1 du marché 201818D1AG1F - Fournitures administratives, accessoires administratifs et petits matériels de bureau	21/6/22
DEC2022_590	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2018007 Fournitures et livraison d'enrobés à froid	25/08/22
DEC2022_591	SACOP	Acceptation de la modification n° 2 au marché 2021S03722 Maintenance, réparation bornes automatiques et semi-automatiques	02/08/22
DEC2022_592	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire d'équipements sportifs de la ville au profit d'associations sportives locales et organismes publics pour la saison sportive 2022/2023	05/08/22
DEC2022_593	Sports	Convention d'occupation précaire et temporaires soumises à redevance d'équipements sportifs de la ville, au profit d'associations sportives et autres organismes, pour la saison sportive 2022/2023	05/08/22
DEC2022_594	Jeunesse	Signature de la convention d'utilisation de la base de loisirs de Champs sur marne, dans le cadre des accueils collectifs de mineurs	19/8/22
DEC2022_595	RH	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame XX, agente de la ville	30/08/22
DEC2022_596	RH	Attribution d'une aide exceptionnelle à Monsieur XX, agent de la ville	30/08/22
DEC2022_597	Service Juridique	Indemnisation du sinistre 2022-21 XX	28/07/22
DEC2022_598	Service Juridique	Indemnisation du sinistre 2022-17 XX	04/08/22
DEC2022_599	Service Juridique	Indemnisation du sinistre 2022-28 XX complement	28/7/22
DEC2022_600	Citoyenneté	Approbation de la mise à disposition d'un local de 15m² du centre municipal de santé SAVATERO au profit de l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Seine-Saint-Denis (CIDFF 93)	02/08/22
DEC2022_601	Citoyenneté	Approbation de la convention de mise à disposition d'un bien immobilier du domaine public de la Ville au profit de l'association Institut de victimologie	02/08/22

« Vous avez eu connaissance de la liste des décisions que j'ai prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations que vous m'avez attribuées. »

Question orale 1 de Madame Choukri Yonis : Sur la démolition de l'usine SNEM et la gestion de la dépollution à venir.

La gestion du dossier de la démolition de l'usine SNEM située au 34 rue des messiers suscite de nombreuses inquiétudes. Le précédent de Wipelec montre que toute manipulation d'un site aussi pollué doit s'accompagner de grandes précautions et que la dépollution elle-même peut être source de pollution. A Montreuil, l'office HLM et la ville semblent occulter la gestion des polluants lors de cette première phase de démolition de l'usine.

L'OPHLM et la ville de Montreuil ont fait le choix d'aller vite. Après avoir organisé une réunion publique de présentation du projet immobilier le 28 juin dernier, c'est le lendemain dès le 29 juin, sans même avoir affiché le permis de démolir que les 1^{res} pelleteuses sont entrées en action sur le site.

Contrairement aux engagements pris et à ce qui est parfois affirmé dans la communication municipale, les travaux de démolition ont débuté sans que les capteurs ne soient posés chez les riverains pourtant demandeurs. La pose des capteurs a été réalisée sans qu'aucun protocole scientifique ne soit présenté aux habitants. C'est plutôt le principe du « premier arrivé, premier servi » qui a été appliqué. Et ce sont les habitants eux-mêmes qui indiquaient aux opérateurs venus poser les capteurs, les lieux où les positionner.

Alors que l'office HLM justifiait la célérité des opérations de démolition par la fermeture des écoles avoisinantes, la ville de Montreuil ouvrait en juillet le centre de loisirs Jules Ferry maternelle et en faisait un centre de regroupement permettant d'accueillir les enfants de la maternelle Aragon.

Ces agissements contradictoires et les tâtonnements de la puissance publique dans ce dossier sont génératrices d'inquiétudes légitimes chez les riverains.

Pour répondre aux inquiétudes, la communication ne suffira pas et il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion transparente et concertée de la dépollution.

- La transparence dans la gestion de ce dossier c'est aller au bout des annonces qui ont été faites et notamment l'installation d'un comité de suivi permanent. C'est une très bonne chose que ce comité de suivi permanent ; simplement, il faut maintenant installer concrètement cette instance avec un agenda de réunion de travail précis et communiqué à l'avance aux riverains.

- La transparence dans la gestion de ce dossier c'est partager avec les riverains les informations que vous avez de l'état de pollution du site. Soler Environnement spécialisé sur les sites et sols pollués avait établi pour le compte de la Cogedim qui un temps c'était positionnée sur le terrain de la SNEM un rapport. Les pouvoirs publics (Municipalité, Est Ensemble et OPHLM) ont-ils été destinataire de ce rapport ? Le cas échéant et pour être transparent avec les riverains, pourquoi les pouvoirs publics ne partagent-ils pas avec les riverains les résultats de cette étude ?

- La transparence dans la gestion de ce dossier c'est aussi accepter la désignation d'un expert indépendant pour suivre les opérations de dépollution. Compte tenu de la complexité des opérations de dépollution et des enjeux associés, la ville de Romainville dans le cas de Wipelec l'a fait. L'OPHLM et la ville de Montreuil comptent-ils en faire autant ?

Par ailleurs, pourriez-vous me communiquer le marché passé avec TESORA s'agissant de l'accompagnement dans ce dossier ?

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Conformément au règlement intérieur, il sera répondu par écrit. Par ailleurs, j'ouvre le vote pour la désignation à bulletin secret. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« L'opération de construction de 36 logements sociaux et en accession sociale située 34 rue des Messiers à Montreuil est implantée sur le site de l'ancienne usine SNEM fermée depuis 2018. Après la préemption du terrain intervenue fin 2021, visant à la réalisation de ces logements publics en empêchant une opération spéculative, l'OPHM s'est attaché à procéder à la démolition des bâtiments. Il a ainsi procédé à cette étape cet été, ce qui explique le calendrier très contraint de ces premières actions. Après des opérations de préparation du chantier en juillet dernier, les opérations de démolition ont réellement débuté au mois d'août dernier, selon un calendrier présenté en réunion publique le 28 juin. Dès le lancement de l'opération, l'Office a confié à Tesora, bureau d'étude spécialisé dans l'ingénierie de l'environnement spécialisé en site et sols pollués, l'accompagnement en matière de techniques de dépollution, de rôle de conseil expert mais également de suivi réglementaire.

Ainsi dès les premiers temps, des mesures d'éventuels polluants ont été réalisées et confiées au prestataire Colombo en charge de la démolition. Une balise était initialement prévue, d'autres ont été ajoutées et installées chez les riverains notamment ceux qui les demandaient. L'installation a été complexifiée par la période estivale durant laquelle les riverains étaient moins présents.

Depuis lors, différents rapports ont été produits et mis régulièrement à la disposition des riverains, qu'il s'agisse de la note émise par Tesora, des deux rapports d'étude de la qualité de l'air réalisés par ISPIRA, de l'analyse des murs de soubassements réalisés par WESSLING, des résultats des analyses réalisées par le LCPP (le Laboratoire Central de la Préfecture de Police), du rapport SOLER ou encore de la traçabilité des déchets dans le cadre de la démolition. Tous ces documents ont été mis à disposition des riverains et sont accessibles sur le site internet de l'OPHM.

Plusieurs comités de suivi des travaux ont été réunis associant des riverains et représentants de parents d'élèves entre août et septembre dernier. Une seconde réunion publique a été organisée le 11 octobre et un livret chantier reprenant l'exhaustivité de l'opération et le calendrier du chantier a été distribué dans les boîtes aux lettres.

En parallèle, l'OPHM a missionné l'institut Écocitoyen qui participe à l'ensemble des échanges qui ont lieu entre les différents acteurs, à les analyser au regard de son expertise dans le domaine des sols pollués, et à maintenir constamment le dialogue entre les parties. Il réalise un rôle de tiers de confiance, capable de communiquer sur d'éventuels manques de données et sur les besoins qui n'auraient pas été identifiés dès le départ. Il constitue une interface neutre assurant la veille, l'échange et le partage de connaissance, d'interrogations et de réponses.

Pour mener à bien sa mission, l'institut écocitoyen a planifié sept ateliers entre mi-octobre et début mars dont les dates ont été communiquées aux riverains. En outre des échanges réguliers sont organisés d'une part entre l'Office et l'Institut Écocitoyen mais également en associant ponctuellement la Ville et Tesora.

Pour ce chantier particulièrement complexe, soulevant des interrogations légitimes des riverains, l'Office a veillé à s'entourer d'experts tant pour la réalisation des études, les interventions sur site mais également sur l'accompagnement à la compréhension des données. Ainsi, toutes les données, études et rapports ont systématiquement été communiqués et l'Institut Écocitoyen a entre autres pour mission d'en faciliter la lisibilité et l'appropriation par les riverains.

Enfin les interventions liées à ce type de chantier sont soumises à des obligations réglementaires auxquelles l'ensemble des acteurs sont tenus de se soumettre et les prestataires en leur qualité ont un devoir de conseil en la matière pour garantir le respect du droit.

La prestation confiée à Tesora a évolué au fur et à mesure du projet et des attentes qui ont fait jour. La consultation initiale n'est donc que partielle. Il sera possible de mettre à disposition de Mme Yonis un état des missions confiées à Tesora, celles-ci étant évolutives en fonction des investigations sur les sols actuellement menées. »

Question orale n°1 de Monsieur Pierre SERNE sur l'état de pollution du site Berthollet de Montreuil, l'inventaire précis des plus de 60 tonnes de déchets toxiques et dangereux toujours entreposés sur place et les mesures prises pour protéger les habitant.e.s du quartier.

« Monsieur le Maire, ... [je précise que le règlement intérieur ne vous impose pas de ne pas nous répondre hein ...et de nous répondre par écrit ... normalement c'est l'inverse ...] malgré les réponses toujours aussi lénifiantes et faussement rassurantes de votre adjoint à la santé, votre municipalité a fini par admettre que plus de 60 tonnes de déchets toxiques à la dangerosité variable répertoriés par l'ADEME sont toujours présentes sur le site de l'ancienne usine Berthollet dans le bas-Montreuil.

Si les contentieux en cours entre l'État et les propriétaires de la parcelle ne facilitent certes pas la situation, pourquoi la ville de Montreuil ne se mobilise-t-elle pas de façon forte et pro-active pour obtenir une évacuation de la totalité des produits toxiques et la mise en sécurité du site ?

Ne pensez-vous pas que l'on peut douter de la sécurité supposée du site quand elle est garantie par des propriétaires dont il est prouvé depuis des années que la confiance qui peut leur être accordée est relative ?

Ne pouvez-vous pas, au moins, faire des analyses détaillées des éventuelles pollutions des sols, de l'eau et de l'air du site et de ses environs, comme le préconisait clairement l'ARS en 2019 ? Merci. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Par arrêté du 10 juin 2021, le préfet a demandé à l'ADEME, par arrêté du 10 juin 2021 de réaliser : la séparation et le stockage des déchets dangereux selon leur compatibilité chimique après reconditionnement et étiquetage des contenants ; l'évacuation et le traitement des déchets ayant un potentiel de danger en raison de leurs propriétés chimiques et/ou de leur toxicité ; et le nettoyage du sol dans les zones où étaient stockés les produits.

La quantité de déchets à évacuer a été estimée par CURIUM, entreprise mandatée par l'ADEME, en janvier 2021 : environ 99 tonnes dont des DIB (bois, papiers, plastiques, cartons, métaux), des emballages, des « big bags » de déchets solides divers, des déchets liquides, pâteux et solides conditionnés en bidons, seaux, fûts ou des bacs contenant des déchets présents sur le site dans les chaînes de traitement.

La quantité de déchets les plus dangereux évacués par SECHE, entreprise mandatée par l'ADEME, en septembre 2021 correspond à un peu plus de 35 tonnes. Pour les déchets moins dangereux mais dont le contenant était en mauvais état, l'entreprise a procédé à leur reconditionnement et à leur stockage à l'abri des zones d'infiltration d'eau pluviale, dans les conditions de sécurité les plus satisfaisantes. Les déchets restants sur site sont donc mis en sécurité au sens du code de l'environnement le temps de faire procéder à leur évacuation via l'indivision, propriétaire et responsable du site.

Ainsi, sur 99 tonnes, 35 ont déjà été retirées, le reste a été mis en stockage sécurisé sur site dans l'attente de leur évacuation.

De plus, le site a été mis en sécurité par l'indivision à la demande de la préfecture : accès condamnés ou mis sous verrous sécurisés, système de gardiennage en présentiel et caméras de vidéosurveillance.

Enfin, en étroite collaboration avec les services de la Ville, les services de l'État sont mobilisés depuis plusieurs années sur ce dossier dans le cadre de ses compétences en matière de suivi des sites classés ICPE. De multiples arrêtés préfectoraux ont été pris à l'encontre de l'indivision Berthollet, reconnue par les services de l'État comme responsable des déchets présents sur site au titre du code de l'environnement.

Cette action a permis le retrait à l'été 2021 des déchets les plus dangereux par l'ADEME, qui s'est substituée à l'indivision, les propriétaires refusant de mettre en place le dispositif prescrit par le préfet de retrait des déchets.

L'intervention de l'ADEME, par l'évacuation des déchets les plus dangereux avec le reconditionnement de ceux restant sur site, a permis de réduire significativement le niveau de risque chimique.

Il convient désormais de finir d'évacuer les déchets restants et de nouvelles mesures en ce sens doivent être prises contre l'indivision qui reste indifférente aux demandes et injonctions répétées. Néanmoins, l'indivision a contesté les actes pris à son encontre devant les tribunaux. Cela suspend donc à ce jour les possibilités pour l'État de continuer à agir, tant que certains recours ne sont pas clos. Il est donc à ce jour impossible, pour l'État comme pour la Ville de Montreuil, de faire réaliser sur cette propriété privée des diagnostics des milieux sols, eaux souterraines et air ambiant.

C'est à l'issue et en fonction des conclusions d'un diagnostic complet de l'état de ces milieux qu'il pourrait être pertinent de mener une campagne de mesures et de diagnostics de l'air et des sols avoisinants.

Aussi, la Ville étant propriétaire d'une parcelle mitoyenne nous avons prévu la réalisation d'analyses qui permettront d'obtenir de premières indications que nous partagerons avec l'ADEME, l'ARS et le bureau de l'environnement de la préfecture. »

Question orale 2 de Madame Yonis Choukri : Viabilisation de parcelles agricoles dans les murs à pêches

« Le 30 mars dernier, en réponse à mon interrogation quant au sort des familles victimes de l'incendie du 28 rue des Néfliers, vous m'aviez répondu que la ville avait un projet d'aménagement d'un terrain pour y installer dignement ces familles.

J'ai été très surprise de découvrir cet été que le terrain auquel il est fait référence dans votre réponse est en fait un terrain sis rue Nungesser. Il s'agit des parcelles 332 et 334, propriété de la ville et classé en Zone Agricole au niveau du PLUI. C'est dans la plus grande discrétion, sans afficher la moindre autorisation administrative que la Ville a entrepris la viabilisation de ces parcelles agricoles et qu'elle a détruit des murs à pêches.

A l'heure de l'urgence climatique, il est incompréhensible que la municipalité viabilise en toute discrétion des parcelles classées en zone agricole. Cette démarche est d'autant plus incompréhensible qu'à côté de ces parcelles, il existe une parcelle, la 331 qui, dans le PLUI, est prévu pour l'accueil des gens du voyage.

Dès lors, pouvez-vous nous indiquer pourquoi ce projet a été prévu sur les parcelles 332 et 334 classées en zone agricole au lieu de la parcelle voisine propriété du département et classée A3 ? »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Madame la conseillère municipale est visiblement mal informée puisque l'accueil à titre humanitaire des familles victimes de l'incendie de la rue des Néfliers, ne s'est pas faite dans la « plus grande discrétion » puisque des rencontres et échanges avec les riverains, avec les représentants de la zone d'activités voisine et avec le collectif de soutien des familles de la rue des Néfliers ont eu lieu.

Par ailleurs, la Ville ne détruit pas des murs à pêches puisque l'ensemble du linéaire est inscrit dans le programme pluriannuel de réhabilitation des murs à pêches dégradés. Les réhabilitations qui sont menées, y compris sur ces parcelles, se font en lien avec l'association Pierres de Montreuil et va permettre d'engager l'aménagement du sentier de la biodiversité sur cette partie Est des Murs à Pêches qui n'en avaient à ce jour jamais bénéficié.

Madame la conseillère municipale confond par ailleurs, accueil des gens du voyage avec la mise à l'abri temporaire des familles qui avaient trouvé refuge sur la parcelle Ville et semble ignorer que la parcelle du Département à laquelle elle fait référence fait l'objet d'une occupation sans droit ni titre qui ne permettait donc pas d'accueillir les familles concernées. »

Question orale n° 2 de Monsieur Pierre SERNE, sur la non communication des rapports 2021 du Fonds de dotation Montreuil Solidaire présidé par le maire de Montreuil et la très faible part des montants reversés aux acteurs locaux au regard du montant, majoritaire en 2021, versé à l'entreprise prestataire pour la gestion du fonds et dont les liens avec le PCF sont connus.

« Monsieur le Maire, vous êtes président du fonds de dotation Montreuil Solidaire en tant que maire de Montreuil et un représentant de notre conseil

municipal siège au conseil d'administration dudit fonds en tant que notre représentant.

Vous avez, notamment au terme de l'article 13 des statuts de ce fonds l'obligation de rendre compte de sa gestion à notre conseil municipal et notamment de nous communiquer ses comptes annuels dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

Comment se fait-il qu'en ce 28 septembre nous n'ayons toujours pas eu communication des comptes annuels 2021 pas plus que du rapport d'activités 2021 ?

Comment expliquez-vous que, dans les comptes de votre fonds de dotation, que l'on peut trouver désormais sur le site du Journal officiel, les montants perçus en 2021 soit en chute et plus encore les montants des aides versées aux acteurs locaux ? Plus surprenant encore les sommes versées aux prestataires s'occupant de la « gestion » du fonds sont très largement supérieures aux sommes distribuées dans le cadre de la mission d'intérêt général du fonds, comment le justifiez-vous ?

Savez-vous que des fonds de dotation ont dû cesser leurs activités parce que la part, bien que minoritaire dans le budget, des frais de fonctionnement était jugée trop importante par rapport à l'ensemble des fonds distribués par la Cour des Comptes ?

L'activité du fonds semble en baisse structurelle, est-ce le signe d'une volonté de votre part de la voir s'éteindre à court terme ?

Pouvez-vous nous indiquer les noms de l'ensemble des donateurs du fonds en 2021 et les montants versés par chacun d'eux ? Merci. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Le rapport d'activité 2021 du fonds de dotation Montreuil solidaire sera transmis aux conseiller.ère.s municipaux.ales au plus tard avant le prochain conseil municipal.

Vous connaissez les difficultés actuelles des entreprises, entre la crise sanitaire et la crise inflationniste, qui expliquent la baisse des dons aux fonds de dotation constatée de manière générale. »

Question orale 3 de Mme Choukri Yonis : Avenir des logements modulaires du bas Montreuil

« Constitués à la base pour servir de logements passerelles pour offrir une solution provisoire aux familles issues de la MOUS ROM de 2008, les logements modulaires du bas Montreuil étaient prévus pour être pérennisés et élargis au niveau des publics à toutes les familles en situation de précarité social ou rencontrant des difficultés au niveau de leur parcours résidentiel.

Sauf erreur de ma part, il y avait 11 logements rue Emile Zola et 11 autres rue Paul Bert. Les logements de la rue Paul Bert, parce que situés sur un terrain qui rentrait dans la ZAC fraternité, devaient être déménagés pour être réinstallés sur un autre foncier.

Au moment où la question de l'hébergement d'urgence est posée avec une très grande acuité notamment pour des publics comme les femmes victimes de violence, pouvez-vous nous dire ce qui est prévu quant à l'avenir de ces logements modulaires ? »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Les modulaires étaient dans un état très dégradé avec notamment des dégâts importants causés par l'humidité et les mauvais usages. Ils n'ont donc pas pu être ré-employés. »

Question orale 4 de Mme Choukri Yonis : Demande d'accès au Plan Pluriannuel d'investissement 2020 – 2026 de la ville de Montreuil.

« Depuis le début de ce mandat, le conseil municipal n'a jamais eu accès au plan pluriannuel d'investissement de la ville. Nous avons voté le 3^{ème} budget du mandat sans connaître les investissements que vous avez programmés pour cette mandature. Dans une ville comme la nôtre où de nombreux équipements sont vétustes (en disant cela, je pense aux bâtiments scolaires, aux gymnases, à la voirie, à l'éclairage urbain...), dans une ville qui va connaître un programme de renouvellement urbain conséquent sur 2 quartiers, dans une ville qui comme la nôtre connaît un développement important de sa population avec la livraison de nombreuses constructions, et à un moment où les finances des collectivités sont aussi difficiles, à un moment où après avoir augmenté la taxe foncière puis les tarifs municipaux, vous avez eu recours en juillet à un crédit de 10 M€ pour boucler la fin de mois il est nécessaire si en tant qu'élue nous voulons exercer sérieusement le mandat qui nous a été confié par les Montreuilloises et les Montreuillois, il est nécessaire que nous ayons à connaître de votre programmation des investissements sur le mandat. Aussi je réitère ici ma demande d'avoir accès au plan pluriannuel des investissements 2020 – 2026 de la collectivité. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Ce n'est pas la première fois que Madame la conseillère municipale pose cette question ni la première fois que la majorité y répond. »

Question orale 5 de Mme Choukri Yonis : Demande de retour sur le diagnostic social du foyer Rochebrune

« L'an dernier, au conseil municipal du 31 mars, notre assemblée avait voté la participation financière de la ville à la réalisation du diagnostic social en vue du desserrement du foyer Rochebrune. En réponse à une question orale que j'ai posé en décembre 2021, l'adjoite en charge du dossier affirmait que le diagnostic social avait été effectué et elle s'engageait à en présenter les résultats « dans les semaines à venir ». Nous sommes bientôt arrivés au terme de l'année 2022 et malheureusement, nous n'avons toujours eu aucun document relatif au diagnostic social du foyer Rochebrune. Je réitère donc ici ma demande d'accès au résultat du diagnostic social du foyer Rochebrune au financement duquel la ville de Montreuil a participé en mars 2021. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Madame la Conseillère municipale,

Nous ne pouvons pas vous transmettre le diagnostic social puisque celui-ci comporte des données personnelles des résidents. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) ne nous autorise donc pas à une diffusion. Néanmoins, le diagnostic social s'est fait deux temps, puisque l'ensemble des résidents ne sont pas présents aux mêmes horaires et les périodes de congés ont nécessité une seconde phase de diagnostic social.

Le premier diagnostic social a débuté en décembre 2020 et s'est achevé en juin 2021. Le second a repris en septembre 2021 et s'est clos en mars 2022. Plusieurs souhaits résidentiels des résidents ont été exprimés, 60 % des résidents souhaitent intégrer la future résidence sociale de Rochebrune. 20 % souhaitent accéder à un logement social, 10 % souhaitent la proximité familiale et professionnelle en résidence sociale en Île-de-France.

Par ailleurs la MOUS, permet l'actualisation des dossiers des résidents si besoin à leur demande. Un groupe de suivi social (GSS) a été mis en place pour accompagner l'ouverture des droits des résidents les plus précaires. Actuellement, nous sommes en train de mettre en place avec l'ensemble des partenaires un comité relogement pour examiner les situations des résidents ayant une demande de logement social.

Enfin, un premier déménagement a déjà eu lieu pour environ 90 résidents du foyer Rochebrune vers le site Brûlefer.

Pour mémoire, ce combat pour la dignité permet de voir enfin l'achèvement, au premier semestre 2023, des constructions des résidences sociales prévues dans le protocole de 2013 de desserrement du foyer Bara (Émile Zola et Bara) et autorise le relogement durable des anciens Bara, libérant ainsi autant de places d'hébergement rue Brûlefer pour y accueillir pendant les travaux les résidents du foyer Rochebrune.

La Ville de Montreuil se félicite de l'accélération du rythme de construction et de livraison des nouvelles résidences sociales sur son territoire

permettant d'améliorer les conditions de vie en mettant un terme à l'insalubrité et à l'indignité dans laquelle ces travailleurs doivent se loger. Ces constructions leur permettent de se maintenir sur le territoire de Montreuil. »

Question orale 6 de Mme Choukri Yonis : Question complémentaire sur la station essence rue de Paris

« Dans ce dossier, pourquoi le maire de Montreuil n'envisage-t-il pas d'utiliser ses pouvoirs de police afin de faire cesser les nuisances dues aux comportements de certains usagers de cette station. Les riverains de cette station essence ont connu quelques heures de répit dans les nuisances qu'ils subissent au quotidien avec la fermeture inopinée de cette dernière dimanche dernier. Dans le prolongement de cette « expérience », pourquoi ne pas envisager de prendre un arrêté permettant la fermeture de cette station essence à partir de certains horaires ? »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Madame la Conseillère municipale,
S'agissant de votre demande de restreindre par arrêté municipal les horaires d'ouverture de la station, sachez que la fermeture imposée d'un commerce ou la réduction de ses créneaux d'ouverture ne fait pas partie des prérogatives de la Ville. »

Question orale 7 de Mme Choukri Yonis : Demande de mise en place d'un comité de déontologie, d'éthique et de transparence

« Lors du précédent conseil municipal, je demandais la mise en place à Montreuil d'un comité de déontologie, d'éthique et de transparence. Vous avez repoussé cette demande considérant que celle-ci n'était pas formulée de manière interrogative. Pour démontrer si cela était nécessaire l'intérêt d'une telle commission, je ne citerai que l'exemple de la SEMIMO dont l'examen du rapport de gestion était inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Voilà une société d'économie mixte présidée par le 1^{er} adjoint et dont la directrice générale n'est autre que la compagne d'un élu membre de l'exécutif municipal. Une telle gestion endogamique est problématique. Parce que la démocratie suppose les contre-pouvoirs... vous avez déjà 51 élus sur 55 dans cette instance Monsieur le Chequer, je ne vois pas ce que le féminisme vient faire là-dedans, et puis je suis désolée le féminisme ne s'oppose pas aux contres-pouvoirs, et en plus, quand l'élu en question est membre du conseil d'administration du fond de dotation ... ça commence à faire beaucoup. Je pense donc qu'une telle gestion endogamique , parce que la démocratie suppose les contre-pouvoirs à l'instar de ce qui est fait dans des villes telles que Lille, Lyon ou Limoges, comptez-vous, oui ou non mettre en place à Montreuil un comité de déontologie, d'éthique et de transparence ? Je pense que compte tenu du contexte politique local cette instance est plus que nécessaire ».

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur ce dernier point, il me semble ... enfin, je n'avais pas entendu depuis longtemps que les compétences d'une femme devaient être jugées à l'aune de sa situation maritale, en tout cas je n'ai pas entendu lorsque par exemple vous avez soutenu Monsieur Hollande à la présidence de la République qu'il fallait que Madame Royal arrête toute activité politique. Je n'ai pas entendu non plus des choses évidentes et qu'une femme, comme un homme peuvent avoir une vie professionnelle indépendante de son mari ou de son compagnon ou de sa compagne d'ailleurs. Et donc je trouve que cette question est extrêmement rétrograde et a une part qui signifie que « tous les coups sont permis ».... or tous les coups ne sont pas permis il y a au-dessus de nous des principes qui doivent rester supérieurs aux petites opérations politiciennes. »

« Et sur tout cela... avant de lever notre séance, de dépouiller le scrutin. J'appelle donc Tobias Molossi et Anne Ternisien. »
(dépouillement du scrutin et proclamation des résultats des votes concernant la délibération n°41)

Conclusion de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Notre séance est à présent levée, et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente nuit. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 23h49,

Fait à Montreuil, le 7 décembre 2022

Le maire,

Patrice BESSAC.



Le secrétaire de séance,

Liliana HRISTACHE

Conseillère municipale déléguée à la médiation

